

DIX-SEPTIÈME RÉUNION JOINTE

des membres

DE L'ASSEMBLÉE CONSULTATIVE

DU CONSEIL DE L'EUROPE

et des membres

DU PARLEMENT EUROPÉEN

(STRASBOURG, LE 17 SEPTEMBRE 1970)

---

*COMPTE RENDU IN EXTENSO DES DÉBATS*



STRASBOURG



DIX-SEPTIÈME RÉUNION JOINTE

des membres

DE L'ASSEMBLÉE CONSULTATIVE

DU CONSEIL DE L'EUROPE

et des membres

DU PARLEMENT EUROPÉEN

(STRASBOURG, LE 17 SEPTEMBRE 1970)

---

*COMPTE RENDU IN EXTENSO DES DÉBATS*



STRASBOURG

## NOTE

La présente édition contient les textes originaux des interventions faites en français et les traductions de celles faites dans d'autres langues. Ces dernières sont indiquées de la manière suivante :

(A) = allemand.

(E) = anglais.

(I) = italien.

(N) = néerlandais.

Les textes originaux de ces interventions figurent dans les éditions publiées séparément dans chacune de ces langues.

## SOMMAIRE

Séance du jeudi 17 septembre 1970

1. <i>Ouverture de la réunion jointe . . . . .</i>	9
2. <i>Souhais de bienvenue à M. le Président du Sénat italien . . . . .</i>	10
3. <i>Avenir de l'unification européenne et action de l'Europe pour une politique en faveur des pays en voie de développement . . . . .</i>	11
<i>M. Triboulet, rédacteur du document de travail de la commission politique du Parlement européen . . . . .</i>	11
<i>M. Amrehn, rapporteur de la commission des questions politiques de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe . . . . .</i>	23
<i>M. Bersani, rédacteur de l'avis de la commission des relations avec les pays africains et malgache du Parlement européen . . . . .</i>	27
<i>M. Vedovato, rapporteur de la commission des questions économiques et du développement de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe . . . . .</i>	36
<i>M. Malfatti, président de la Commission des Communautés européennes . . . . .</i>	42
<i>M. Duncan Sandys, AC (Royaume-Uni — Cons.) . . . . .</i>	44
<i>M. Deniau, membre de la Commission des Communautés européennes . . . . .</i>	48

<i>M. De Grauw, AC (Belgique — Lib.)</i> . . . . .	62
<i>M. Stewart, AC (Royaume-Uni — Lab.)</i> . . . . .	65
<i>M. Schulz, AC (République fédérale d'Allemagne — SPD)</i> . . . . .	70
<i>Dame Joan Vickers, AC (Royaume-Uni — Cons.)</i> . . .	75
<i>M. Lücker, PE (CDU)</i> . . . . .	80
<i>Lord Gladwyn, AC (Royaume-Uni — Lib.)</i> . . . . .	88
<i>Mme Klee, AC (République fédérale d'Allemagne — CDU/CSU)</i> . . . . .	91
<i>M. Molloy, AC (Royaume-Uni — Lab.)</i> . . . . .	94
<i>M. Blumenfeld, AC (République fédérale d'Allemagne — CDU/CSU)</i> . . . . .	99
<i>M. Cifarelli, PE (S)</i> . . . . .	105
<i>M. Roser, AC (République fédérale d'Allemagne — CDU/CSU)</i> . . . . .	113
<i>M. Scott-Hopkins, AC (Royaume-Uni — Cons.)</i> . . .	114
<i>M. Aano, AC (Norvège — Chr. pop.)</i> . . . . .	116
<b>4. Clôture de la réunion jointe</b> . . . . .	120

# SÉANCE DU JEUDI

17 SEPTEMBRE 1970

---

## **PRÉSIDENCE DE M. REVERDIN**

**Président de l'Assemblée consultative  
du Conseil de l'Europe**

*(La séance est ouverte à 10 h 30)*

### ***1. Ouverture de la réunion jointe***

**M. le Président.** — Je déclare ouverte la dix-septième réunion jointe des membres de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe et des membres du Parlement européen.

Je vous rappelle que les règles de procédure en vigueur sont celles qui ont été adoptées d'un commun accord par les bureaux des deux Assemblées.

Je prie les délégués qui désirent prendre la parole dans le débat de se faire inscrire sur la liste des orateurs, au bureau A 92.

La réunion jointe a pour objet de permettre un échange de vues entre les membres des deux Assemblées sans qu'il soit pro-

cédé à aucun vote. Le thème de l'échange de vues choisi pour cette dix-septième réunion jointe est « L'avenir de l'unification européenne et l'action de l'Europe pour une politique en faveur des pays en voie de développement ».

## **2. Souhais de bienvenue à M. le Président du Sénat italien**

**M. le Président.** — Avant de donner la parole à M. Triboulet, qui a rédigé le document de travail fait au nom de la commission politique du Parlement européen, je salue la présence dans cette salle de M. Amintore Fanfani, président du Sénat italien, ancien président du Conseil et ancien président de l'Assemblée générale des Nations unies.

Mais, Monsieur Fanfani, je perdrais beaucoup de temps à décliner vos titres. Je préfère accueillir simplement en vous une des personnalités les plus actives en Europe, qui travaille inlassablement en songeant à l'avenir de ce continent.

Ce n'est pas par hasard que vous vous êtes intéressé si directement à tous les problèmes de la science et de la technologie. Après avoir été l'hôte du Parlement européen, vous avez tenu à manifester, par votre présence aujourd'hui, l'intérêt que vous portiez au Conseil de l'Europe et à ses travaux. Au nom de mes collègues du Conseil de l'Europe, je vous en remercie.

Vous me permettez de saluer aussi en vous presque un compatriote. Nous n'avons pas oublié — ni vous non plus, je suppose — cette époque de la guerre où, réfugié en Suisse, vous enrichissiez de votre science l'enseignement de nos universités à Lausanne, mais aussi à Fribourg, et où vous nous aidiez à assister les étudiants italiens qui étaient en Suisse, en leur donnant l'enseignement dont ils avaient besoin. C'est donc presque un compatriote que je salue en vous.

*(Applaudissements)*



### **3. Avenir de l'unification européenne et action de l'Europe pour une politique en faveur des pays en voie de développement**

**M. le Président.** — L'ordre du jour appelle l'échange de vues sur l'avenir de l'unification européenne et l'action de l'Europe pour une politique en faveur des pays en voie de développement.

La parole est à M. Triboulet, rédacteur du document de travail fait au nom de la commission politique du Parlement européen.

**M. Triboulet, rapporteur.** — Monsieur le Président, mes chers collègues, si, suivant une procédure inhabituelle, du moins au Parlement européen, je viens à la tribune, ce n'est point par prétention, c'est parce que la place qui m'a été réservée étant dépourvue de micro, je suis bien obligé de monter à cette tribune.

J'ai rédigé un document de travail, dont vous avez peut-être, du moins je le souhaite, pris connaissance, dans lequel j'indique dès l'abord que je mesure bien l'honneur qui m'est fait. Je mesure cet honneur, puisque j'ai ainsi l'occasion de saluer, au nom du Parlement européen, dans un esprit de fraternité européenne, tous nos collègues du Conseil de l'Europe, que nous regrettons de ne rencontrer qu'une fois par an. Mais une fois, cela est mieux que pas du tout ! Nous nous réjouissons de cette occasion annuelle.

Je voudrais dire aussi à tous nos collègues, que, si je mesure l'honneur qui m'est fait, j'ai essayé de traiter le sujet en toute modestie. Il me semble, en effet, que le rôle du rapporteur est beaucoup plus de situer le sujet que de le traiter. En effet, dans une réunion de ce genre, un thème de discussion est donné. Je sais bien qu'étant tous des parlementaires, vous êtes libres de parler de tout. Un humoriste français n'a-t-il pas dit : « Tout est dans tout, et réciproquement » ! Mais enfin le rôle du rapporteur est d'essayer de situer le débat.

Notre thème est « l'avenir de l'unification européenne et l'action de l'Europe pour une politique en faveur des pays en voie

de développement ». Comme, au fond, le sujet est double et considérable, il me semble que nous avons déjà l'occasion de longues discussions sur ces deux idées jointes.

L'idée majeure, celle qui domine le sujet, me paraît être celle de l'unification européenne. C'est pourquoi j'ai essayé de définir ce que nous entendions par l'unification européenne. Je ne crois pas qu'il faille entendre par là les efforts diplomatiques accomplis depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale pour rapprocher les pays de l'Europe en général. Je ne crois pas que nous puissions considérer comme relevant de l'unification européenne tous les efforts, certes louables, déployés pour que l'Europe soit plus unie : les traités, les accords et même ce traité dont nous a parlé hier, à la séance du Parlement européen, le président du Conseil de ministres, M. Walter Scheel, dont l'intervention a été suivie d'une discussion très intéressante sur l'accord signé avec Moscou. Mais il est certain que cela ne concerne pas directement l'unification européenne.

Celle-ci me paraît être, *stricto sensu*, l'effort accompli par six pays d'Europe pour tenter d'unifier d'abord certaines parties de leur économie, puis leurs économies en général, et enfin leurs politiques. C'est cela, semble-t-il, que, dans le vocabulaire européen, l'on appelle l'unification européenne, et c'est cela que nous devons examiner.

A l'origine de cet effort d'unification, il y a, bien entendu, le Conseil de l'Europe. Je lui rends cet hommage dans mon texte écrit, je veux le répéter dans ce discours introductif. J'ai d'ailleurs été membre du Conseil de l'Europe dès son origine. C'est la première des Assemblées européennes. Nous lui devons beaucoup, pour avoir maintenu un climat favorable à l'Europe et pour avoir sans cesse essayé d'élargir les problèmes européens et de les faire progresser. Mais enfin, si nous l'étudions dans son état actuel et dans sa réalité, nous devons constater que l'unification européenne est surtout l'effort des Six et, par suite, sur le plan parlementaire, le travail du Parlement européen.

On peut évidemment considérer cet effort d'unification avec

un certain pessimisme. La modestie, le sens de la mesure pourraient même nous amener à dire qu'il n'est pas tellement important, puisqu'il ne s'agit après tout que de six pays dans une Europe qui est beaucoup plus large. Nous pourrions être amenés à penser que cette Europe avance très difficilement. Toute une campagne de presse a été orchestrée, surtout au début de l'effort d'unification des Six, à propos de cette Europe que l'on qualifiait d'« Europe des épiciers », qui discutait du prix des denrées agricoles ; tout cela semblait bien terre à terre.

Je me suis efforcé dans mon rapport, et je vais le faire devant vous, de montrer qu'en vérité cet effort d'unification est extrêmement important. A la veille de l'élargissement de la Communauté et au moment où sont menées les négociations relatives à cet élargissement, il est bon de prendre la mesure de ce qu'est l'effort d'unification des Six.

Cet effort est extrêmement important parce qu'il est original et sans précédent. Si des efforts d'unification européenne ont été tentés au cours de l'histoire, nous les avons dus aux conquêtes et aux conquérants. Ce n'est pas cela que nous appelons l'unification européenne. Le premier effort d'union intime entre six vieilles nations européennes, c'est celui qui a été tenté par les Six, et ce au lendemain de deux guerres mondiales sanglantes qui avaient trouvé leur origine en Europe même. Il se trouve que parmi les Six figurent des combattants des deux camps, si je puis ainsi m'exprimer. Or, nous avons voulu, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, nous unir. C'est donc un effort original et difficile, car il n'est pas douteux que la tendance mondiale, à l'heure actuelle, va plutôt vers l'exaspération des nationalismes, l'exaspération des querelles, même linguistiques. Nous, au contraire, nous nous efforçons d'unifier, nous allons, dans une certaine mesure, à contre-courant du remue-ménage mondial présent.

Cet effort important et original, vous en avez à coup sûr suivi la progression au cours des années. Il y a vingt ans, nous avons commencé par le charbon et l'acier. J'ai assisté à toutes les discussions — et je retrouve sur ces bancs certains de mes collègues d'alors — qui opposaient, à l'époque, les fonctionnalistes

et les institutionnalistes. Nous nous demandions s'il fallait commencer l'Europe par les fonctions ou fixer tout de suite les institutions européennes. L'Histoire a décidé, et on ne la refait pas. Jean Monnet, Robert Schuman, et, autour d'eux, les premiers pèlerins de l'Europe, ont engagé cet effort d'unification par les fonctions. La première fonction était fort limitée : le charbon et l'acier ; puis ce fut l'atome, et enfin le Marché commun.

Si, au début, les ambitions de celui-ci pouvaient sembler purement douanières, déjà dans le texte du traité de Rome était inscrit tout le développement que devait connaître ce marché commun, c'est-à-dire aller, au-delà du commerce, vers des politiques communes de production, notamment en matière agricole, vers l'économie, vers la monnaie et enfin vers une politique globale commune. C'est dans cette marche, que vous avez suivie et où nous avons progressé pas à pas, que nous nous engageons de nouveau d'un pas plus rapide depuis la réunion des chefs d'État ou de gouvernement de La Haye.

Cette unification est donc en chemin. Ce qui nous paraît indispensable, c'est de bien comprendre que dans les six nations, dans le Parlement européen à coup sûr, mais aussi, comme nous avons pu le constater hier par les propos de M. Walter Scheel, dans les six gouvernements, existe une volonté politique profonde de poursuivre cette marche vers l'unification.

Cette volonté politique, j'en veux pour témoignage le fait que la majorité des groupes politiques du Parlement européen demande impatiemment que l'on marche plus vite et que l'on aille plus loin alors que nous avons déjà franchi un pas considérable en passant du charbon et de l'acier à la politique étrangère, puisque le fameux rapport du comité Davignon traite d'un premier essai d'unification des politiques étrangères.

Les gouvernements reconnaissent d'ailleurs que le premier pas est timide, mais qu'il fallait le faire et que, dans ce domaine éminent de la souveraineté nationale qu'est la politique étrangère, un progrès rapide est difficile. L'essentiel est que le progrès soit engagé et la volonté politique indéniable.

Or, voici que cette volonté d'unification politique est soumise à une épreuve décisive : l'élargissement. Épreuve décisive, car c'est, selon moi, à ce point de vue que la négociation avec la Grande-Bretagne et les autres pays candidats présente des difficultés majeures, et c'est ce point de vue qui me paraît essentiel. En effet, s'il s'agit seulement d'intérêts économiques, c'est-à-dire s'il s'agit de discuter quels sont les avantages et les inconvénients, sur le plan des prix ou des échanges, d'une adhésion de la Grande-Bretagne et des autres candidats, nous assisterons à une discussion extrêmement difficile, à base de statistiques et de chiffres, et, enfin, puisque la volonté de coopérer est certaine, il est évident qu'on arrivera à des transactions, à des solutions plus ou moins provisoires ou à des adhésions, malgré toutes les difficultés des pays candidats à monter, comme on l'a dit, dans un train en marche, c'est-à-dire à accomplir en quelques mois le chemin que nous avons parcouru difficilement depuis une vingtaine d'années ; mais tout cela se passera sur le plan des réalités économiques uniquement. Or le véritable problème est de savoir si la Grande-Bretagne et les autres pays candidats adhèrent pour renforcer cet esprit d'unification, cet effort allant jusqu'aux politiques monétaires, étrangères, de défense, bref, s'ils viennent vraiment pour aller plus loin avec nous ou s'ils n'ont pas cette volonté.

Tel est, me semble-t-il l'intérêt du présent débat. C'est pourquoi j'ai voulu ouvrir la discussion sur ce thème qui me paraît majeur.

Un des participants à la réunion de la commission politique du Parlement européen a déclaré : « En fait, le véritable débat, c'est d'écouter nos collègues parlementaires de Grande-Bretagne et des autres pays candidats, de façon à sentir si, dans leurs propos, passe la même volonté politique que la nôtre. »

J'entends bien que nous avons connu, nous aussi, il y a vingt ans, les grands enthousiasmes européens, et que l'enthousiasme européen, lorsqu'il n'est pas mis à l'épreuve des faits, n'est pas encore très solide.

« Une foi qui n'agit point, est-ce une foi sincère ? » dit le poète.

La sincérité des Six a été mise à rude épreuve, car, depuis vingt ans, nous avons rencontré les dures réalités, nous avons pris la mesure de tous les obstacles. Mes collègues du Parlement européen que je vois ici pourront vous le dire. Sur tous les problèmes : transports, énergie, statut des professions libérales, etc., nous avons rencontré des obstacles et nous savons comment nous avons réussi soit à les contourner, soit à les dominer. Bref, nous savons ce que représente, dans la réalité, un effort d'unification et malgré cela, nous voulons aller plus loin.

Le problème, pour les candidats à l'adhésion, est de savoir si, au moment où ils vont être mis au contact de très dures réalités et où ces difficultés extrêmes, qu'en vingt ans nous avons peu à peu cernées, mais qui, tout à coup, vont, si je puis dire, leur sauter à la gorge, si donc ils vont nous rejoindre dans la volonté politique d'aller plus loin. Tel est le problème essentiel, et c'est pourquoi nous entendrons avec tant d'intérêt nos collègues des pays candidats.

Second aspect du sujet qui nous est proposé : l'aide aux pays en voie de développement.

Mes chers collègues, j'ai traité ce sujet en m'efforçant de montrer que la politique d'aide aux pays en voie de développement des Six est liée très étroitement à notre effort d'unification européenne. C'est l'effort d'unification que nous avons accompli qui nous a amenés à créer une politique originale d'aide aux pays en voie de développement, qui est bientôt devenu un des éléments constitutifs de cette unification même. Là aussi, l'élargissement pose le problème de savoir dans quel esprit les candidats vont aborder cet aspect de notre œuvre d'unification, qui est d'avoir créé une politique originale d'aide aux pays en voie de développement.

Je pense d'abord que les pays candidats et nous-mêmes pouvons aisément nous accorder sur la nécessité d'aider les pays en voie de développement. La Grande-Bretagne et les autres pays candidats le font déjà ; ils comprennent parfaitement cette grande vocation en vertu de laquelle, à travers les siècles, l'Europe a parcouru les autres continents.

Continent privilégié par son climat, sa densité de population, ses conditions d'habitat, l'Europe ne s'est jamais bornée à ses frontières. Elle a exploré le monde et, par vagues successives, elle l'a colonisé puis décolonisé. Permettez-moi de citer de mémoire un propos qui se trouve dans le *Mémorial de Sainte-Hélène* et qui m'est revenu ce matin. Napoléon, parlant, en 1816, de la colonisation britannique — car la Grande-Bretagne était le grand pays colonisateur de l'époque — disait : « la Grande-Bretagne aurait tout intérêt à décoloniser, car elle garderait la Communauté de langage et de culture, son influence spirituelle, et elle éviterait tous les inconvénients de l'impopularité de l'administration directe ».

Ainsi, Napoléon voyait déjà en 1816 une ère de décolonisation. En fait, il se trompait d'un siècle, puisqu'au cours du XIX<sup>e</sup> siècle les pays européens ont continué à coloniser. Mais nous sommes maintenant à l'ère de la décolonisation.

Cette nécessité pour les pays européens d'aider les pays en voie de développement, sous la forme nouvelle de la coopération, personne, et notamment aucun des pays candidats, ne la conteste.

Nous pouvons nous accorder également, j'en suis certain, sur le fait que les pays européens ont une priorité de devoirs à l'égard des pays qui leur ont été liés historiquement. Sur ce point, nous sommes en plein accord, puisque j'ai entendu hier M. Malfatti, président de la Commission des Communautés européennes, rappeler, dans son excellent discours, que l'aide européenne qu'ont instituée les Six partait, dans ses débuts, des liens historiques établis entre certains pays en voie de développement et certains pays européens. A cet égard aussi, chacun sait que la Grande-Bretagne — j'ai cité les chiffres dans mon rapport — consacre aux pays du Commonwealth plus de 90 % de son aide aux pays en voie de développement. Cette priorité de devoirs à l'égard des pays anciennement colonisés nous paraît donc aisée à reconnaître de part et d'autre.

Mais, il faut bien le dire, l'aide européenne des Six présente davantage que ces deux aspects : la nécessité d'aider et l'aide prioritaire aux pays qui ont eu des liens historiques avec l'Europe,

ces deux devoirs pouvant, après tout, être remplis par l'aide bilatérale. C'est pourquoi, nous avons voulu ajouter aux aides bilatérales une notion nouvelle que les pays candidats devront adopter et qui est une aide spécifiquement européenne.

Nous avons voulu que certains d'entre nous, qui n'avaient pas de liens historiques avec des pays en voie de développement, participassent à cet effort. Nous avons voulu mettre en commun une partie de notre vocation européenne d'aider les pays moins favorisés. Voilà l'effort que nous avons tenté d'accomplir. Et cela aboutit à une aide régionale, limitée je le sais, à l'Afrique — M. Westerterp et M. Bersani, dans les excellents avis qu'ils ont rédigés, ont expliqué pourquoi nous nous limitons à ce continent — aide régionale que nous sommes prêts à défendre et que les six pays considèrent comme un des éléments essentiels de l'effort qu'ils ont accompli depuis vingt ans.

Pourquoi tiennent-ils tant à cette aide régionale ? D'abord parce qu'ils ont compris que l'aide aux pays en voie de développement doit être globale. J'en parle en connaissance de cause, ayant exercé des fonctions gouvernementales liées à la coopération. J'ai vu travailler les experts et je puis dire qu'il ne sert à rien de faire un investissement — par exemple, un barrage en Afrique — si l'on ne se soucie pas de l'exploitation agricole des terres qui vont être irriguées, si l'on n'apporte pas une aide en techniciens agricoles, une aide sociale pour animer les villages ou les créer, bref si l'on n'organise pas une coopération dans tous les domaines à la fois. Une opération d'aide aux pays en voie de développement ne doit pas être une opération ponctuelle, ni un crédit investi sur une opération financière ou technique isolée, elle doit être une aide générale : à l'investissement sont liées l'aide en assistants techniques, l'aide sociale, l'aide économique. Bref, l'assistance efficace aux pays en voie de développement ne doit pas être saupoudrée, sinon elle n'est que gaspillage. Répandre à travers le monde des crédits, comme le font certaines grandes puissances, uniquement par souci d'influence mondiale, ne présente aucun intérêt véritable pour les pays en voie de développement. Il faut absolument faire porter cette aide sur certains secteurs. Il faut donc choisir, c'est ce qui explique l'aide régionale.



Or, le choix des Six a porté sur les pays les plus pauvres. Personne, à cet égard, ne peut leur reprocher un tel choix. Il se trouve que les liens historiques y ont été pour beaucoup, mais le fait est là ; tous les critères de développement adoptés par l'OCDE ou par les Nations unies, que ce soit le revenu par habitant, que ce soit la part du revenu industriel dans le revenu global de la nation, prouvent que les dix-huit États qui ont signé la convention de Yaoundé sont parmi les plus pauvres du monde. Apporter surtout une aide régionale à des États spécialement pauvres, ne mérite certainement aucun reproche, bien au contraire. C'est d'ailleurs cette pauvreté qui explique la vanité des querelles qui nous sont faites, notamment celles que nous font, par exemple, les pays d'Amérique latine, qui à certains égards, sont, certes, des pays en voie de développement, mais dont beaucoup ont des chiffres, de revenu industriel notamment, sans aucune comparaison avec les chiffres africains. Dans l'excellent rapport de M. Amrehn j'ai trouvé, au paragraphe 8, une phrase qui, à elle seule, me semble justifier notre aide régionale. M. Amrehn dit que l'aide n'a pas beaucoup aidé les dix-huit pays et que notamment nos échanges avec ceux-ci n'ont pas beaucoup progressé. Il ajoute : « Toutefois, pendant la même période, les importations de la CEE en provenance des pays africains non associés et des pays d'Amérique latine ont marqué une augmentation spectaculaire. »

En fait, les échanges de la Communauté économique européenne avec l'Amérique latine ont augmenté, en proportion et en valeur absolue, beaucoup plus que les échanges de la Communauté avec les dix-huit États associés. Je peux citer les chiffres de 1958 à 1966. La proportion des importations des dix-huit États associés dans la Communauté est tombée de 13,3 % à 11,1 %. En chiffres, nous passons quand même, en valeur absolue, de 914 millions à 1 milliard 717 millions d'unités de compte (1969). Mais, au même moment, pour les pays latino-américains, la proportion des importations venant de ces pays est passée de 23,9 % à 25,9 %, les chiffres absolus passant de 1 milliard 568 millions à 3 milliards 165 millions d'unités de compte en 1969. Quelle en est la raison ? C'est uniquement parce que l'augmentation des échanges, l'expansion mondiale profitent bien plus aux pays qui sont moins pauvres qu'aux pays les plus pauvres. Cela explique pourquoi notre aide

régionale est une aide indispensable, puisqu'elle s'adresse à des pays si pauvres qu'ils profitent mal, et dans des conditions extrêmement difficiles, de l'expansion mondiale.

Je voudrais vous en apporter un témoignage qui n'est pas suspect. C'est dans les documents des Nations unies que l'on voit contester l'idée selon laquelle le système de préférences généralisées en faveur des produits finis et semi-finis, que l'on est en train d'instituer, pourrait profiter aux États les plus pauvres. Les documents des Nations unies signalent que la création de préférences généralisées en faveur des produits finis et semi-finis va profiter à des pays en voie de développement, mais seulement à ceux qui ont déjà un certain potentiel industriel, notamment aux pays d'Amérique latine. Quant à nos dix-huit États associés, qui sont parmi les plus pauvres, il est à craindre — et cela figure en toutes lettres dans un rapport des Nations unies — que ces préférences généralisées ne les désavantagent.

Bref, je crois avoir démontré que notre aide régionale se justifiait, parce que nous voulions accorder une aide globale et ne pouvions donc la disperser, parce que nous nous adressions aux pays les plus pauvres, et enfin, il faut bien le dire, parce que cet effort contribue aussi à une certaine unification africaine. Car la dispersion des efforts en Afrique, le fait que certaines décolonisations ont abouti à la formation d'États fort petits entraînent la nécessité de regroupements. Politiquement, un regroupement comme celui des États africains et malgache est heureux.

Enfin, je pense que nous apportons là une contribution précieuse à l'effort mondial. Vous trouverez dans mon rapport des indications qui prouvent que les Six font un effort régional, certes, mais en même temps bilatéral — politique donc à la fois européenne et bilatérale — effort important en faveur des pays en voie de développement. Ils répondent ainsi aux demandes des décennies du développement instituées par les Nations unies. Nous nous inspirons de ces principes et nous les mettons efficacement en œuvre.

Des chiffres ont été cités, notamment par M. Westerterp et par moi-même. Par rapport à notre produit national brut, le

pourcentage de notre aide est important. Les chiffres pour 1968, les seuls chiffres officiels car ceux que M. Westerterp cite pour 1969 sont encore officieux, sont les suivants : 1,25 % pour l'Allemagne, 1,17 % pour la Belgique, 1,17 % pour la France, 0,76 % pour l'Italie qui, en 1969, aurait dépassé le cap de 1 % et 1,17 % pour les Pays-Bas.

Évidemment l'aide que nous apportons et la doctrine selon laquelle nous la dispensons, sont adaptées à des pays très pauvres. La part de l'aide publique et des dons dans l'aide que nous apportons est notamment très importante. Or, dans ce domaine également, nous ne faisons que répondre à la demande des Nations unies, qui signalent combien est redoutable l'endettement des pays en voie de développement. La part de l'aide publique est de 0,44 % du produit national brut pour la Belgique, de 0,45 % pour l'Allemagne, de 0,68 % pour la France, de 0,20 % pour l'Italie et de 0,53 % pour les Pays-Bas. La part de l'aide publique est donc très importante, et, dans cette aide publique, il y a une part prédominante de dons.

C'est en même temps une aide que nous dispensons en véritable coopération. Nous travaillons avec les États que nous aidons. Nous essayons, vous le savez, de nous retrouver avec ces États dans des conférences parlementaires. Nous essayons d'instituer un véritable travail en commun. Cela aussi me paraît louable.

Enfin, nous nous préoccupons du prix des denrées tropicales. La Communauté économique européenne en tant que telle a toujours favorisé les accords mondiaux de stabilisation de ces prix. Dans la mesure où nous le pouvons, nous essayons d'éviter les effondrements, et d'aider, par des fonds d'urgence, les États qui souffriraient trop de l'effondrement des prix de certains produits. A quoi servirait-il, en effet, d'aider ces pays très pauvres, si on laissait se réduire à néant les seules ressources, celles de leur terre, qu'ils peuvent assurer aux paysans, c'est-à-dire à leur population la plus malheureuse ? Ce serait là une aide illusoire. C'est pourquoi nous avons établi, peu à peu, une doctrine européenne où nous nous préoccupons de l'organisation et de la stabilisation de ces marchés de produits tropicaux.

Je conclus mes chers collègues. Les deux sujets que je me suis efforcé de vous présenter sont étroitement liés. Car il faut que les candidats à l'adhésion comprennent bien que cette volonté politique d'unification dont je parlais tout à l'heure, est l'âme même de la Communauté des Six. L'aide aux pays en voie de développement que nous avons réalisée sur le plan européen, tient aussi à notre âme, et vous le sentiriez parfaitement si vous assistiez aux réunions du Parlement européen. Tous, à quelque pays ou à quelque groupe politique que nous appartenions, nous nous retrouvons avec le désir de poursuivre cette œuvre européenne dans l'esprit où nous l'avons entreprise. C'est pour nous un des éléments les plus nobles de la tâche accomplie depuis vingt ans ; c'est notre orgueil. Nous avons la conviction que c'est un des éléments les plus valables de l'action européenne que nous avons menée. Contester le caractère de cette œuvre européenne, ce serait certainement nous heurter profondément.

Je voudrais enfin exprimer mon espoir dans l'avenir et adresser un appel à tous les Européens que vous êtes, persuadé que les Six ont bien travaillé, mais que ceux qui les entourent sont animés du même esprit. C'est pourquoi l'adhésion des nouveaux candidats doit pouvoir être assurée en maintenant cet ardent désir que nous avons de montrer à tous les peuples du monde que l'Europe a changé d'esprit et d'âme. Car souvenons-nous : n'avons-nous pas donné le scandaleux spectacle, nous, vieilles nations européennes, animées en vérité d'une même culture, d'être à l'origine des deux dernières guerres mondiales et de nous être entre-déchirées dans des luttes fratricides ? Témoignons maintenant devant le monde entier que notre âme est changée, que nous avons pris conscience de cet esprit commun, de cette culture commune et que nous voulons entre nous et même au-delà de nos frontières, pour les pays les plus déshérités, faire connaître au monde les bienfaits de la paix européenne.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** — Vous venez d'ajouter, Monsieur Triboulet, beaucoup de choses à l'excellent rapport écrit que vous nous aviez soumis, malheureusement un peu en dernière heure, ce qui a

compliqué la préparation de nos travaux. On ne saurait adresser de reproches aux secrétariats de nos deux Assemblées ; les réunions de septembre sont des courses contre la montre.

Je vous remercie infiniment d'avoir enrichi votre rapport écrit de tant d'observations pertinentes et d'affirmations courageuses.

La parole est à M. Amrehn.

**M. Amrehn**, rapporteur de la commission des questions politiques de l'Assemblée consultative. — (A) Monsieur le Président, la réunion jointe a abordé la discussion du thème qu'elle a choisi en partant de deux prémisses. La première est celle-ci : l'élargissement représentera une étape importante sur la voie de l'unification de l'Europe et, s'il se manifeste quelque scepticisme à cet égard, certains — dont M. Triboulet — espèrent néanmoins que nous progresserons dans cette voie, quelles que soient les formes juridiques sous lesquelles nous envisageons l'unification. La seconde prémisses est que c'est à ce moment-là, et à ce moment-là surtout, que nous devons mener une politique de développement renforcée.

C'est en partant de ces deux considérations que la commission des questions politiques du Conseil de l'Europe a présenté son rapport, afin d'étudier les incidences des questions politiques sur l'accroissement de l'aide au développement, ainsi que les répercussions de cette aide sur le degré et les progrès de l'unification au sein de la Communauté européenne. On ne saurait nier que l'accroissement de l'aide au développement s'accompagne d'une intensification des critiques dont font l'objet le principe lui-même et les méthodes employées. C'est pourquoi je tiens à proclamer une fois de plus, étant donné l'importance de cette question, et malgré les critiques, les nombreuses imperfections et les multiples déceptions, que l'aide au développement est une nécessité. Il s'agit d'un impératif non seulement moral, mais aussi politique, dicté par le sens de la responsabilité sociale dans le monde et envers le monde, par le désir de garantir la paix et donc en fin de compte par l'instinct de conservation. Nous ne savons pas si nous réussirons à venir véritablement à bout de

cette tâche considérable, dont il n'est pas possible d'évaluer exactement l'ampleur, et si nous obtiendrons des résultats entièrement satisfaisants. Nous ne savons pas si nous parviendrons à l'accomplir en temps voulu. Nous ne savons pas non plus si nous parviendrons à transformer l'agitation et le mécontentement des masses défavorisées en une activité productive et fructueuse orientée vers une coopération entre partenaires. Nous savons cependant qu'entre les deux pôles, celui de la prospérité industrielle manifeste et voyante, assortie du bien-être individuel des pays évolués, et celui des besoins criants d'un monde où règne encore la faim, il existe une tension et que nous ne devons ménager aucun effort pour éviter qu'elle n'aboutisse à une explosion. D'où l'importance évidente que la politique d'aide au développement revêt également pour la future Communauté. Il va donc de soi que l'aide au développement n'est pas seulement pour nous un problème secondaire d'ordre technique ou purement économique, mais que l'attitude qu'adoptera en la matière la Communauté constituera une décision politique importante. Force nous est malheureusement de constater que l'opinion publique politique n'est pas encore, tant s'en faut, suffisamment consciente de cette situation. C'est pourquoi il est bon d'en parler dans le cadre de l'actuelle réunion jointe.

L'importance de l'élargissement des Communautés en matière de développement ressort du seul fait que l'accroissement de notre part dans le commerce mondial, qui passera de quelque 17 % à plus de 25 % avec l'élargissement, suscitera quantité de nouveaux problèmes de responsabilité à l'égard du tiers monde. Il est pour ainsi dire évident qu'après l'élargissement, le cadre des anciennes associations étant à cet égard dépassé, l'image de la Communauté prendra dans le monde entier un nouvel aspect et que nous serons tenus responsables, non seulement par nous-mêmes, mais aussi par les pays du tiers monde, de l'accroissement de la prospérité, notamment dans les domaines dont la Communauté ne s'était pas occupée jusqu'alors. Ainsi donc, notre propre attitude politique à l'égard de cette question sera déterminée dans une très large mesure par les vœux, les besoins et les revendications des pays tiers qui ont souvent eu l'impression jusqu'ici de faire l'objet d'une discrimination. M. Triboulet a déjà expliqué que, sur le

plan matériel, cette impression n'était pas justifiée, étant donné que l'accroissement des échanges de denrées, notamment avec l'Amérique du Sud, a été proportionnellement beaucoup plus important que celui des échanges de la Communauté avec les États africains associés, ce qui est exact. Précisons cependant qu'il ne suffit pas, pour supprimer la discrimination — comme l'affirment ces États tiers — d'augmenter quantitativement les échanges, ce qui impliquerait d'ailleurs une vérification des chiffres absolus, mais qu'il faut agir aussi sur le plan structurel et institutionnel, notre Communauté étant alors considérée comme responsable de l'ensemble de la politique d'aide au développement pour tous les continents, dans la mesure où il y avait déjà une responsabilité de l'ancienne Communauté à laquelle s'ajouterait celle des nouveaux membres. Cette responsabilité sera encore accrue à l'avenir en ce sens que nous devons nécessairement passer d'une responsabilité régionale à une responsabilité globale.

M. Triboulet nous dit que, selon un passage du rapport de la commission des questions politiques du Conseil de l'Europe, l'on entendrait uniquement par responsabilité globale, la somme des activités bilatérales actuelles, à savoir une responsabilité en progression arithmétique, comme si la responsabilité globale ne signifiait pas aussi responsabilité accrue et directe de la Communauté. Je ne suis pas d'accord. Je crois que la lecture intégrale du rapport représenté par ladite Commission permet de constater que c'est la dimension politique de la responsabilité de la Communauté en tant que telle qui nous importe. C'est cela que nous entendons par responsabilité globale. C'est là selon nous l'occasion pour la Communauté de conférer de plus grandes responsabilités aux organes qui agissent en son nom. C'est là le point de départ, non plus seulement pour les pays membres, mais surtout pour la Commission, d'une activité globale de l'Europe dans le domaine de la politique d'aide au développement. L'aménagement du Fonds de développement et l'extension sur le plan géographique des activités de la Commission à l'aide de ce Fonds constitueraient une première étape sur la voie d'une politique étrangère commune.

Nous avons évité dans notre rapport de traiter expressément de la forme de l'unification. Nous avons considéré les deux aspects

du thème général dans leurs relations réciproques et nous n'avons pas étudié séparément le premier, qui mériterait naturellement un débat spécial, car cela nous aurait bien vite amenés à revenir sur le passé. Nous partageons l'opinion de M. Triboulet selon laquelle ce sont précisément les solutions pragmatiques qui permettent de progresser sur la voie de l'unification de la façon que je viens d'indiquer. Il me semble à ce propos que les contradictions que l'on croit éventuellement pouvoir relever à la lecture des rapports n'existent pas en réalité si la Commission des Communautés — comme l'a rappelé tout à l'heure le rapporteur — manifeste énergiquement la volonté politique d'affirmer l'unité européenne dans l'aide au développement par un renforcement de ses organes et de leur responsabilité en la matière. Si l'on ne se contente plus d'apprécier une question comme celle dont nous discutons en ce moment sur le seul critère du fonctionnalisme ou du structuralisme, si l'on essaie de la résoudre, par contre, en tenant compte des possibilités pratiques et, bien entendu aussi, des nécessités qui s'imposent à nous, il semble que l'on puisse vraiment trouver des moyens d'action. Nous estimons donc effectivement que la Commission et les organes de la Communauté sont l'instrument — un instrument commode, disponible et perfectible — permettant de passer d'une responsabilité limitée ou régionale en matière d'aide au développement à une responsabilité accrue, à une responsabilité globale.

Toutefois, la responsabilité globale ne signifie pas non plus que la Communauté puisse tout faire dans le monde entier. La responsabilité globale implique que nous coordonnions, à travers le monde, nos possibilités d'aide au développement avec les mesures prises dans ce domaine par d'autres États ou d'autres continents. Quant au passage de la responsabilité régionale à la responsabilité globale, il ne saurait évidemment pas signifier que nous voulions abolir les éventuelles préférences. Nous concevons que les pays qui ont bénéficié jusqu'ici des préférences communautaires puissent redouter un éventuel relâchement de ces liens étroits. Il ne s'agit naturellement pas de cela ; il s'agit de mettre fin aux discriminations et aux préférences lésant ou pouvant donner l'impression de léser d'autres pays. Cette question varie d'ailleurs beaucoup selon les domaines et mérite donc une étude



détaillée, qui n'a pas été entreprise par la commission des questions politiques de l'Assemblée consultative, mais que l'on trouve dans le rapport complémentaire de la commission des questions économiques et du développement. Permettez-moi, pour conclure, de souligner une fois encore qu'il s'agit avant tout, en renforçant la responsabilité globale, de venir à bout de la tâche dont nous avons reconnu la nécessité, et d'en venir à bout de telle sorte que nos efforts et la nécessité d'une juste harmonisation de l'aide au tiers monde aboutissent à renforcer la Communauté et les pouvoirs de ses dirigeants; c'est ainsi que s'amorcera dans ce secteur une politique étrangère commune de l'Europe, tant de l'Europe qui s'est unie jusqu'à présent et dont l'existence ne saurait être contestée que celle qui résultera de l'élargissement dont nous discutons actuellement.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** — Je vous remercie, Monsieur Amrehn, de votre exposé.

Je vous signale que M. Westerterp a dû se rendre à Luxembourg et que de ce fait c'est M. Bersani qui présentera les avis de la commission des relations économiques extérieures et de la commission des relations avec les pays africains et malgache du Parlement européen.

La parole est à M. Bersani, rédacteur de l'avis de la commission des relations avec les pays africains et malgache du Parlement.

**M. Bersani, rapporteur pour avis.** — (I) Monsieur le Président, mes chers collègues, je vais essayer de résumer brièvement le point de vue des deux commissions du Parlement européen, celle des relations économiques extérieures et celle des relations avec les pays africains et malgache, sur la question inscrite à l'ordre du jour. Il ne fait aucun doute, comme l'a justement souligné le rapporteur général du Parlement européen, M. Triboulet, qu'il existe un rapport étroit entre le processus d'unification de l'Europe et l'élargissement progressif et de plus en plus responsable de notre politique de coopération internationale à l'échelon mondial.

J'ai la conviction que c'est de la manière dont nous poursuivrons le processus d'unification de l'Europe que dépendront les modalités, l'importance, la « mesure » de notre aide aux pays en voie de développement.

Le processus d'unification européenne s'accomplit par étapes. Il se caractérise souvent par l'emploi de méthodes essentiellement pragmatiques. Nous savons, toutefois, combien il est en fait inspiré et guidé par les principes d'intégration, c'est-à-dire par ces mêmes principes qui ont profondément bouleversé les formes traditionnelles des rapports politico-économiques entre les peuples.

L'intégration signifie le dépassement des conceptions nationalistes ; elle réunit nos destins, nos efforts ; c'est une vision tout à fait nouvelle, fondée sur des idéaux de paix et de collaboration, qui projette de plus en plus son action positive sur la réalité internationale.

C'est en tenant compte de tout cela qu'il faut considérer l'œuvre accomplie par la Communauté européenne à l'égard des pays associés du tiers monde. Si on peut considérer qu'au début cette aide était conçue comme un instrument politique, il ne fait aucun doute que l'idée maîtresse de la Communauté, fondée sur le dépassement des conceptions politiques d'hier et sur une adhésion positive à une notion nouvelle des rapports entre les peuples, a eu de l'intérieur un effet bénéfique sur le processus d'association avec les divers pays et, en particulier, avec les pays africains et malgache.

Dans mon rapport, je me suis efforcé de démontrer qu'un grand nombre des critiques formulées contre les diverses conventions — et en particulier contre celles de Yaoundé, qui sont le principal et indispensable point de référence en la matière —, ne sont que partiellement fondées, surtout si l'on considère la ligne directrice, la tendance qui, d'une convention à l'autre, d'une conférence à l'autre, se manifeste à l'intérieur d'une expérience en quelque sorte intracommunautaire. Je veux parler du processus d'institutionnalisation de véritables rapports paritaires, de l'élimination progressive, dans les rapports d'association, des hypothèques d'origine — que nous pourrions aussi considérer comme

liées à des situations initialement néo-coloniales — et du passage progressif d'une politique d'aide à une réelle politique de coopération dans le cadre de laquelle l'aide est fournie sans conditions et sans contreparties substantielles, selon une large vision des problèmes dont on ne trouve certainement aucun autre exemple dans l'histoire internationale d'hier et d'aujourd'hui.

C'est cette orientation, ce déploiement progressif des virtualités internes de la convention, qu'il faut selon moi avoir présents à l'esprit lorsque nous jugeons le passé, et nous devons nous efforcer de trouver, à la lumière des réalisations et de l'expérience acquise, des thèmes d'action future. En fait, les conventions passées avec les pays africains associés ont montré peu à peu, surtout à mesure que s'instaurait un dialogue d'égal à égal avec ces derniers, leur adéquation intrinsèque à une solution plus large et plus complète du problème de la coopération de l'Europe avec le tiers monde. Beaucoup ont affirmé qu'il y avait une antinomie, une contradiction foncière entre la politique régionale de Yaoundé et l'exigence, de plus en plus ressentie dans le monde, d'une solution globale du problème de l'aide au développement ; en réalité, ils n'ont pas tenu suffisamment compte de ce qu'a été, depuis quelques années surtout, l'évolution du dialogue euro-africain. Nous avons nous-mêmes, en même temps que nos partenaires africains, élaboré peu à peu ce que nous pourrions appeler une doctrine de notre collaboration, dont le principe fondamental veut que la politique régionale ne contredise pas la politique globale, mais soit au contraire l'amorce d'une politique générale et complète qui devra toutefois, au niveau régional et sectoriel, adopter telle ou telle stratégie particulière.

C'est l'élaboration progressive de cette politique internationale que nous pouvons mieux étudier aujourd'hui grâce aux expériences réalisées, et compte tenu du fait que bien des choses ont changé depuis 1957, c'est-à-dire depuis l'avènement de la CEE et, partant, de sa politique avec les pays associés. Il s'agit en premier lieu de l'évolution interne de la Communauté européenne et notamment de son acheminement vers une unité réelle sur le plan économique et surtout politique. M. Amrehn, qui a pris la parole avant moi, a souligné à juste titre dans son exposé ce qui,

à mon sens, est l'un des chapitres les plus importants de son rapport, à savoir que le sentiment de la nécessité d'une politique extérieure commune et la conviction que nous devons obligatoirement y parvenir ouvrent précisément de nouvelles perspectives à la réalisation d'une politique européenne d'aide au tiers monde. La mise en œuvre concrète d'une politique globale d'assistance constituera l'un des bancs d'essai les plus concluants de la politique extérieure commune. Par conséquent, tout progrès dans l'élargissement de la Communauté, dans la définition des exigences d'une unification politique et dans la préparation progressive d'une politique extérieure commune, contribue d'une manière déterminante et décisive au passage du domaine des vœux et des théories à la concrétisation d'une politique réellement internationale d'aide aux peuples en voie de développement.

L'extension de la Communauté de six à dix pays, dont a parlé hier avec tant d'enthousiasme politique l'actuel président du Conseil, et qui semble devoir se réaliser dans des délais plus courts que ceux généralement considérés comme probables, constitue un deuxième fait important, ne serait-ce que parce que les pays anglophones d'Afrique, de la mer des Antilles, d'une partie de l'Amérique du Sud et d'autres secteurs du monde sont directement impliqués dans un processus qui, en reposant en termes nouveaux les relations d'une communauté à dix — dont l'Angleterre devient membre à part entière — avec certaines régions du monde, comporte naturellement tout un ensemble de questions pratiques. Mon collègue Westerterp et moi-même avons cherché dans nos rapports respectifs à définir, à travers l'examen d'un ensemble de problèmes spécifiques, par comparaison avec des réalisations concrètes et compte tenu des normes juridiques établies, des propositions et des solutions d'ordre économique, tarifaire, technique et commercial, au sujet desquelles nous devons désormais commencer à nous prononcer.

L'ONU et les grandes organisations internationales ont en outre multiplié les initiatives visant à mettre au point une stratégie mondiale d'aide au développement.

La deuxième décennie, qui fait suite à la conférence de

New Delhi — en ce moment même, alors que nous sommes réunis ici, s'accomplit à Tokyo une importante étape de ce processus d'internationalisation du problème avec la réunion du « Comité d'aide au développement » — marquera une date fondamentale dans les efforts faits pour universaliser la lutte contre le sous-développement.

De ce point de vue, il est très significatif que, depuis les diverses « Chartes », dont celle d'Alger, jusqu'à la conférence de New Delhi, les mêmes pays en voie de développement soient peu à peu devenus, dans une mesure toujours plus large, les protagonistes directs d'une politique active, protagonistes avec lesquels nous devons compter puisqu'il importe au plus haut point que le dialogue entre pays industrialisés et pays en voie de développement devienne de plus en plus démocratique et respectueux de la personnalité des parties intéressées.

C'est là un nouvel aspect du problème, dont découlent pour les institutions européennes des responsabilités précises. Ce n'est pas par hasard que le Parlement européen a plusieurs fois souligné combien il était nécessaire que la Communauté européenne puisse, après avoir participé à la conférence de l'UNCTAD en qualité de simple observateur, incarner de plein droit une politique européenne unitaire qui ne doit plus tarder à s'affirmer.

Il s'est développé entre temps une nouvelle conscience mondiale du problème. Dans mon rapport, je me suis efforcé par exemple de montrer l'apparition d'attitudes plus réfléchies dans de larges secteurs de la jeunesse du monde, notamment à travers les organisations de volontaires.

J'ai reproduit à cet égard un passage du « rapport Pearson » décrivant quel a été jusqu'ici le rôle positif des volontaires et de l'aide privée dans l'intensification de l'œuvre de coopération avec les pays en voie de développement. Il s'agit d'un nombre appréciable de réalisations sociales, mais surtout d'un apport de ferveur, d'un témoignage, d'un engagement personnel, d'une collaboration de plus en plus responsable, progressivement mûrie dans les pays industrialisés comme dans les pays en voie de développement.

Il s'agit d'initiatives que nous avons tout intérêt à connaître, à comprendre, à aider et à encourager.

Et puisque sur ce point il n'y a pas toujours eu identité de vues entre une fraction de notre Parlement, du moins au sein de la commission pour les relations avec les pays en voie de développement, et la Commission exécutive, je voudrais insister une fois de plus sur la nécessité d'examiner attentivement cet aspect du problème. J'exprime le vœu, surtout, que les organismes volontaires fonctionnant en Europe coordonnent leur action à l'échelon du continent, de manière à devenir les protagonistes actifs et les interlocuteurs valables d'un dialogue constructif avec les organes communautaires.

On peut donc se féliciter de voir mûrir un ensemble de faits qui concourent à donner au problème une dimension plus juste et plus complète. Ce que la CEE et les pays africains et malgache associés ont réalisé ensemble jusqu'ici doit être mis à profit pour l'avenir. La convention de Yaoundé, l'Association entre la CEE et l'Afrique constituent pour tous des points de repère positifs.

Il y a quelques jours, j'ai effectué avec plusieurs collègues une visite aux Antilles hollandaises et au Surinam, associés à la Communauté. Outre les entretiens fructueux et extrêmement cordiaux avec les dirigeants de ces pays, que je tiens ici — au nom de mes collègues et en mon nom personnel — à remercier vivement, nous avons eu des contacts avec les représentants d'autres États d'Amérique latine. Certains d'entre eux insistaient sur la thèse bien connue selon laquelle la politique communautaire à l'égard des pays africains étant née d'une discrimination à l'égard des autres pays et en particulier de ceux d'Amérique latine, il fallait démolir cette construction et y substituer une action générale en faveur de toutes les régions en voie de développement. Nous avons tenté de faire comprendre à nos interlocuteurs que ce point de vue était partial et irréaliste, bien qu'il posât certains problèmes au continent sud-américain, que la CEE doit maintenant examiner d'urgence. L'association entre l'Europe et les pays africains représente l'unique tentative au monde de réaliser une collaboration égalitaire, sans conditions ni stipulations avec les contreparties

voulues — on connaît les engagements qui lient les zones de libre-échange du GATT — dans le respect de l'indépendance économique et politique de tous. Nous devons donc chercher à élargir encore ce cercle, tout en continuant de l'améliorer.

Aussi bien nous-mêmes que les dirigeants des pays latino-américains devons penser, non pas à détruire ce qui a été fait de positif jusqu'ici, mais à améliorer les expériences réalisées, en respectant les particularités dues aux différences géo-économiques régionales. Au Parlement européen et au Conseil de l'Europe, les pays d'Amérique latine trouvent, et cela ne date pas d'aujourd'hui, compréhension et appui, comme en témoignent les nombreux débats que nous avons eus à ce sujet. Hier encore, j'ai demandé au président du Conseil, M. Scheel, d'inscrire à l'ordre du jour du Conseil le problème de l'Amérique latine, qui devra toutefois être examiné dans le sens indiqué. J'approuve les importantes observations que mon collègue Vedovato a faites à ce sujet comme à propos d'une politique européenne concertée dans la zone méditerranéenne. Puisqu'il nous faut étendre, du fait de l'entrée prochaine de la Grande-Bretagne et des autres pays candidats dans la Communauté, notre politique africaine ou autre au-delà des régions qui font déjà l'objet des diverses conventions d'association, il nous faut également lancer des initiatives communautaires tant en direction de l'Amérique latine que de la Méditerranée.

Pour ce qui est de la Méditerranée, je voudrais rendre compte ici, pendant la séance commune, des déclarations que l'actuel président du Conseil, M. Scheel, a faites hier soir, sur ma demande, à la clôture du débat politique. Il a déclaré que l'époque des accords commerciaux particuliers était révolue et qu'il était désormais indispensable d'arriver à une conception d'ensemble. « Il faut », a-t-il dit textuellement, « dépasser le stade des accords commerciaux particuliers occasionnels et orienter notre initiative vers une conception organique ». Il a ajouté en outre que, tout en ne considérant pas comme immédiatement opportune l'élaboration d'un mémorandum où serait défini avec précision un programme d'action, du moins tant que se prolongerait la situation actuelle au Moyen-Orient, il espérait cependant que les institutions communautaires pourraient prendre le plus tôt possible une ini-

tiative dans ce sens ; il s'est enfin engagé à traiter ainsi le problème au cours d'une des prochaines sessions du Conseil des ministres.

Comme nous le voyons, le problème est donc posé, abordé suivant une attitude positive, identique du reste à celle qu'a amplement manifestée le président de la Commission, M. Malfatti, dans le rapport présenté à l'ouverture de la présente session du Parlement européen.

Monsieur le Président, mes chers collègues, je voudrais avant de conclure m'assurer que tout le monde est convaincu de la nécessité de multiplier, avec une volonté et une confiance nouvelles, les efforts visant à améliorer la situation actuelle, en commençant par mettre en valeur et par perfectionner les projets entrepris jusqu'ici pour en saisir toutes les virtualités et en souligner les particularités et les caractéristiques les plus originales, et en cherchant à intégrer les réalisations quotidiennes dans un cadre final et global. Les efforts individuels que nous faisons peuvent être utilement ordonnés à cette fin, car je suis convaincu qu'il n'y a pas contradiction entre les initiatives régionales, nées de circonstances historiques particulières, et la perspective d'une action concertée d'envergure mondiale, articulée par zones ou par régions selon une vision équilibrée et rationnelle.

L'Europe a, dans ce processus, un rôle de plus en plus important à jouer. Nous trouvons tous les jours dans les chiffres (avec l'élargissement de la Communauté, notre participation au commerce mondial passera de 17 à 25,6 % et le volume des importations de 30 à 43 %), dans les faits, dans l'éveil de la conscience morale, des raisons d'accroître notre action. La situation nous engage à passer des formules d'assistance à des conceptions plus élevées et plus régulières de la coopération avec les peuples en voie de développement.

Il faut réaliser une participation effective de la Communauté européenne en tant que telle à un système d'accords commerciaux, qui n'ont malheureusement pas donné jusqu'ici les résultats escomptés, au grand détriment de tous les pays en voie de développement. C'est là un problème-clé abondamment illustré dans le



rapport de mon collègue, M. Westerterp, qui indique quelques moyens permettant de corriger le marché mondial dans le sens de la justice internationale, d'une redistribution des revenus et d'une participation plus égale de tous les peuples aux avantages du progrès économique et technique. Il s'agit d'un problème fondamental, au sujet duquel tous les rapporteurs se sont du reste déclarés d'accord.

Il existe aussi le problème des structures européennes, qu'il convient notamment de renforcer pour les mêmes raisons. Je suis d'accord sur ce point avec les conclusions des rapporteurs du Conseil de l'Europe. A un accroissement des responsabilités, à un poids plus grand de l'Europe d'aujourd'hui, et surtout de l'Europe élargie, à une vision plus large et plus complète de notre action mondiale, doit nécessairement correspondre un renforcement des structures. Si nous voulons être logiques avec nous-mêmes, il nous faut également régler cette question. Il nous sera difficile, avec les structures actuelles, de donner une réponse cohérente, opportune et adéquate aux problèmes considérés.

C'est dans ce sens, Monsieur le Président, que je crois pouvoir conclure mon intervention, en réaffirmant comme au début la nécessité d'une prise de conscience toujours plus lucide des rapports essentiels qui lient de plus en plus les politiques d'aide au développement et de coopération internationale aux autres initiatives politiques qui conditionnent directement la paix, le désarmement et la coexistence internationale. L'idée maîtresse d'intégration et l'affirmation prioritaire de la collaboration pacifique qui sont à l'origine de la construction de l'Europe et qui l'incitent à intensifier ses rapports internes en même temps que ses relations avec les pays en voie de développement, nous invitent à assumer avec plus de courage nos responsabilités face à l'un des plus grands problèmes moraux, politiques, économiques et sociaux du monde, tout en constituant une garantie pour celui qui attend de nous une action plus adaptée et plus juste.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** — Je remercie M. Bersani de son intéressant exposé.

Je vous donne brièvement, Mesdames, Messieurs, quelques indications sur l'état de nos travaux.

Nous devons encore entendre ce matin un rapporteur, M. Vedovato, ensuite le président et un membre de la Commission des Communautés européennes, ainsi que trois autres orateurs. Huit orateurs sont déjà inscrits pour cet après-midi. Si chacun contribuait à accélérer un peu le rythme de nos travaux et s'efforçait de s'exprimer brièvement cela rendrait service à tous.

La parole est à M. Vedovato.

**M. Vedovato**, rapporteur de la commission des questions économiques et du développement de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe. — (I) Monsieur le Président, mes chers collègues, au mois de janvier de cette année s'est déroulé dans cette salle — sur la base d'un de mes rapports — un large débat consacré à la politique d'aide et de coopération au développement. Par le nombre de ses participants de niveau européen et par certains aspects d'intérêt mondial, ce débat était relativement comparable — ne serait-ce que par les résultats atteints —, même sur le plan scientifique, aux rapports Pearson et Jackson. La commission des questions économiques et du développement, que j'ai l'honneur de représenter, considère l'actuelle rencontre parlementaire comme une poursuite de ce débat.

Notre intention est de présenter des problèmes plutôt que de rappeler des faits, afin de pouvoir aujourd'hui et dans les prochains débats, « polir l'esprit » comme disait Montaigne, et prendre des initiatives.

Qu'est-ce qui caractérise la politique de la Communauté économique européenne à l'égard du tiers monde ? Il s'agit d'abord d'une politique marginale, c'est-à-dire qu'elle n'est pas l'objectif principal de la Communauté. Ensuite, la coopération de la Communauté avec le tiers monde, même en matière d'assistance économique et financière, répondait à maints égards à un intérêt particulier. Nous pouvons donc affirmer, en analysant minutieusement la politique de la Communauté à cet égard, que l'on a

constamment recherché un équilibre entre les responsabilités de politique économique face à l'ensemble du tiers monde et les obligations juridiques assumées par la Communauté en vertu d'accords particuliers conclus avec des pays extra-européens.

La question qui se pose aujourd'hui à nous, parlementaires européens, est de savoir si l'on peut encore accepter cet équilibre ou s'il ne faut pas tenir compte d'autres considérations au moment où apparaissent trois phénomènes extrêmement importants : l'élargissement de la Communauté, le début de la deuxième Décennie du développement à l'initiative des Nations unies et l'abandon d'une conception humanitaire de la politique d'assistance pour une conception plutôt juridique de la coopération.

Pour répondre à cette question, il nous faut regarder dans plusieurs directions, qui sont celles de l'Afrique, de l'Amérique latine, de l'Asie mais aussi de l'autre Europe.

Pour ce qui est de l'Afrique, il ne fait aucun doute que la politique communautaire à l'égard de ce continent, appliquée en vertu des liens particuliers entre les pays de la Communauté et les territoires d'outre-mer promus au statut d'États indépendants, était essentiellement inspirée par une attitude conservatrice, comme en témoignent la première et la deuxième convention de Yaoundé et la convention d'Arusha, qui autorisent les pays associés à appliquer certaines préférences tarifaires qui sont, par définition, discriminatoires à l'égard des autres pays en voie de développement ; de la même façon, les préférences tarifaires inverses, c'est-à-dire celles accordées par les pays africains aux pays de la Communauté européenne, apparaissent à maints égards inconciliables avec les principes généraux du commerce international, proclamés depuis New Delhi par les assemblées des pays en voie de développement.

Le système des rapports liés au régime d'association avec l'Afrique exerce une action magnétique, une attraction sur tous les pays qui n'en font pas partie, et pose de ce fait un problème particulièrement grave qui s'ajoute à celui des tarifs préférentiels et, partant, discriminatoires ; il est alors bien difficile à l'Europe

de fermer sa porte, ou même de rester sourde et insensible aux appels émanant d'autres pays africains. D'où la nécessité pour elle d'élargir son horizon et de pratiquer une politique cohérente à l'égard d'autres régions d'Afrique et du monde. La perspective d'un prochain élargissement de l'association de Yaoundé rend plus urgente encore l'application d'une telle politique.

En regardant vers l'Afrique, l'Europe ne peut pas ne pas songer à la Méditerranée ; c'est au sujet des rapports avec les pays riverains, qui bénéficient de conditions préférentielles, que le GATT et l'UNCTAD ont formulé des critiques particulièrement vives.

Il en est, dont la forme d'association est semblable à celle de la Turquie, qui parviendront bientôt, semble-t-il, à une adhésion pleine et entière ; certains autres, comme l'Espagne, la Yougoslavie et Malte, sans songer à adhérer à la CEE, gravitent de plus en plus autour de son orbite. Pour d'autres pays encore — le Maroc, la Tunisie, l'Algérie — le traité de Rome prévoit déjà des formes d'association. Certains pays enfin, comme Israël, le Liban et la RAU, qui se pressent aux portes de la Communauté pour avoir eux aussi la possibilité d'établir des rapports de coopération. Or, une politique globale à l'égard de ces pays méditerranéens — laquelle, puis-je le rappeler, a toujours été préconisée par le gouvernement italien — implique une vision cohérente du problème et n'oublions pas que la moitié des pays riverains de la Méditerranée sont européens. Pour éviter un autre phénomène négatif sur lequel nous nous permettons d'attirer l'attention, à savoir le risque de prolifération d'accords bilatéraux entre pays européens et africains, accords auxquels on reproche souvent de n'être que partiellement conformes à l'esprit de coopération européenne, car ils sont la plupart du temps le résultat des sollicitations individuelles de partenaires africains.

Nous ne devons pas oublier que des membres de notre Assemblée — je veux parler de MM. Goedhart et Blumenfeld — ont plusieurs fois souligné dans d'autres instances, à savoir l'UEO et l'Assemblée parlementaire atlantique, la nécessité d'appliquer cette politique européenne globale vis-à-vis des pays africains de

la Méditerranée. Même si, à cet égard, c'est le souci occasionnel de répondre à la situation stratégique en Méditerranée qui l'a emporté, la suite des événements semble conseiller à la Communauté de s'intéresser à titre permanent, et plus qu'elle ne l'a fait jusqu'ici, aux pays riverains de la Méditerranée dans le cadre de la coopération européenne.

Après l'Afrique, l'Amérique latine est le continent où la Communauté économique européenne — nous avons pu le constater notamment par la présence, au débat de janvier, de collègues parlementaires latino-américains — a recueilli, par sa politique générale à l'égard du tiers monde, le plus d'approbations mais aussi le plus de critiques. Approbations, dans la mesure où cette politique a été considérée comme un facteur d'équilibre ; critiques, dans la mesure où elle a été considérée, à certains égards, comme discriminatoire.

C'est là un autre problème à résoudre. Jusqu'ici, les pays d'Amérique latine avaient demandé à établir, avec la Communauté, des contacts et des rapports qui se sont effectivement instaurés avec la Commission par l'intermédiaire des missions diplomatiques des pays latino-américains. Mais il y a quelques semaines, le 30 juillet exactement, au cours d'une conférence réunie à Buenos Aires, les ministres des affaires étrangères des pays latino-américains ont réclamé l'institutionnalisation de ces rapports et l'examen, à travers cette institutionnalisation, des problèmes de la politique agricole commune, du transfert des capitaux, de la collaboration technico-industrielle et des transports maritimes.

La Communauté peut, soit demeurer insensible à une demande aussi nette et aussi pressante, et elle accélère alors le processus de dégradation des relations entre l'Europe et l'Amérique latine, soit l'accepter, mais si elle le fait avant d'avoir défini une politique globale à l'égard des pays en voie de développement, les négociations n'auront plus aucun sens.

Quant à l'Asie, c'est un continent qui occupe une place à part dans les problèmes du sous-développement. Dans ce domaine,

elle regarde davantage vers les États-Unis et surtout vers le Japon. L'Europe doit néanmoins rechercher des formules de coopération avec les pays asiatiques en voie de développement. Nous nous sommes efforcés de démontrer dans notre rapport, notamment à la suite des débats qui se sont déroulés au sein de notre commission, que le meilleur moyen d'établir ces liens de coopération et de collaboration était de coopérer avec la Banque asiatique de développement qui, à l'heure actuelle, est la mieux à même de permettre une présence active et efficace de l'Europe.

Mais, lorsqu'on parle de l'Europe, il faut également songer à l'autre Europe et, sur ce point, la discussion pourrait durer longtemps. J'explique, dans mon rapport, sur la base des renseignements fournis par Vassilef dans une publication de l'OCDE, quelle a été la politique de l'Europe orientale à l'égard des pays en voie de développement. Sur le plan quantitatif, elle représente la onzième partie de l'aide apportée par les pays membres de l'OCDE et le cinquième de celle fournie par les États-Unis. Mais ce n'est pas sur le volume que nous devons méditer, mais sur les modalités de mise en œuvre et, implicitement, sur les objectifs visés. On peut démontrer — et cela a été fait — que les pays de l'Est appliquent à l'égard du tiers monde une politique triangulaire que l'on peut illustrer de la façon suivante : achat de matières premières à bas prix aux pays en voie de développement ; vente à ces mêmes pays de biens d'équipement ; utilisation du solde actif ainsi obtenu pour l'achat aux pays occidentaux d'autres équipements nécessaires au développement économique.

Tout cela montre à l'évidence la nécessité d'envisager la politique à l'égard du tiers monde dans le cadre des responsabilités qui incombent à l'Europe ; responsabilités qui, comme le disait à juste titre avant-hier le président Malfatti, augmentent à mesure que la Communauté s'élargit et que l'Europe fait sentir sa présence dans le monde entier. C'est même précisément cet élargissement, avec les responsabilités nouvelles et plus vastes qui en résultent, qui pourrait fournir l'occasion espérée de reconsidérer la politique commune de développement et de repartir ainsi sur des bases différentes.

Il faut avant tout, selon nous, abandonner l'attitude passive que la Communauté a manifestée à l'égard des sollicitations des pays en voie de développement extra-africains, et il faut trouver le moyen de mettre un terme au déséquilibre — c'est ainsi que l'opinion mondiale qualifie la situation — entre la position de la Communauté à l'égard des pays africains, avec lesquels existent des accords particuliers en voie de renouvellement ou de conclusion, et celle adoptée à l'égard du reste du tiers monde. Il faut donc établir avec les autres pays du tiers monde, notamment de certaines régions, un système de coopération très libéral qui supprime ou réduit les conséquences négatives de préférences qui, dans leur interprétation et souvent dans leur application pratique, conduisent indubitablement à des discriminations.

Il faut évidemment que cette ligne de conduite commune, que l'Europe doit suivre envers les pays du tiers monde, soit conforme aux principes traditionnels et classiques : celui de la coopération financière et celui de la coopération commerciale. La coopération financière peut être mise en œuvre grâce aux organismes financiers déjà existants dans le cadre européen. On pourra développer la coopération économique en améliorant l'accès aux matières premières dans les pays en voie de développement et en permettant ainsi un élargissement des débouchés pour les produits semi-finis de ces mêmes pays sur les marchés d'Europe occidentale. Il s'agit, en d'autres termes, de transformer les accords préférentiels conclus avec des pays extra-européens en accords mondiaux qui impliquent l'organisation de marchés des produits de base et l'établissement d'un système général de préférences tarifaires sans réciprocité en faveur de tous les pays en voie de développement.

Le tableau ne serait pas complet — et j'en arrive à ma conclusion — si l'on ne mettait pas particulièrement l'accent, en matière de coopération économique et financière, sur un aspect qui a pris ces derniers temps un caractère dramatique. L'Europe a l'impérieux devoir de mettre au point un système capable de garantir les investissements qui, à n'importe quel titre, ont été ou pourront être effectués par l'Occident dans les pays en voie de développement. Si je fais allusion à ce problème, ce n'est pas tant parce

que mon propre pays a été récemment victime de faits pour lesquels la solidarité européenne n'a malheureusement pas joué, que parce que c'est précisément le Conseil de l'Europe qui, dès 1957, avait proposé que l'on recherche, par des engagements internationaux, un moyen de fournir des garanties aux investissements tant publics que privés.

L'idée n'a pas eu de suites ; elle a été reprise par l'OCDE, par la Banque mondiale, mais n'a encore donné aucun résultat concret, si bien qu'une fois de plus, nous assistons non pas à une prolifération d'accords bilatéraux, mais à la conclusion d'accords sporadiques visant à garantir d'une façon ou d'une autre ces investissements.

Nous estimons que le moment est venu pour l'Europe tout entière de reconsidérer le problème, afin de mettre au point dans ce domaine des formes de coopération, sinon de caractère universel, du moins de caractère régional et multilatéral. C'est sur ce vœu, qui engage une fois de plus la responsabilité des parlementaires européens quant à la politique commune à suivre à l'égard des pays en voie de développement, que je conclus mon exposé. Je vous remercie de votre attention.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** — La parole est à M. Malfatti.

Monsieur le Président, c'est une grande joie pour le président de l'Assemblée consultative de vous donner pour la première fois la parole dans cette salle où j'espère que, comme votre prédécesseur, vous apparaîtrez non seulement lors des réunions jointes, mais également de temps à autre pour informer le Conseil de l'Europe.

Je vous donne la parole.

**M. Malfatti, président de la Commission des Communautés européennes.** — (I) Monsieur le Président, je tiens à vous remercier des paroles très aimables que vous m'avez adressées.



J'ajouterai tout de suite qu'elles m'ont particulièrement touché, car je souhaite le maintien des liens les plus étroits entre l'institution que j'ai l'honneur de présider et l'organisme que vous présidez vous-même.

Monsieur le Président, je respecterai l'invitation que vous avez faite aux orateurs d'être brefs, car je souhaite seulement saluer la réunion jointe des membres de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe et des membres du Parlement européen.

Cette nouvelle rencontre des représentants des peuples européens confirme encore une fois la valeur des idéaux et des aspirations qui donnèrent vie, il y a 21 ans, au Conseil de l'Europe, point de départ des tentatives et des efforts accomplis au cours d'une génération pour donner une nouvelle structure à notre continent.

Le thème qui a été choisi cette année montre en effet que la construction de l'Europe n'est pas une fin en soi. L'Europe que nous sommes en train de construire est et veut continuer à être ouverte aux exigences de ce monde. Nous ne pourrions jamais trouver l'inspiration ni le courage nécessaire pour surmonter définitivement des siècles d'histoire durant lesquels nos peuples se sont entre-déchirés dans des luttes nationales au nom de rêves d'hégémonie, si nous ne plaçons également la construction européenne sous le signe de l'ouverture vers les autres peuples, et en particulier vers ceux en voie de développement.

J'ai écouté avec le plus vif intérêt les rapports présentés au cours de cette réunion par d'éminents parlementaires et je puis vous assurer, au nom de la Commission, que celle-ci tiendra le plus grand compte de toutes les indications et de toutes les propositions qui ont été ou seront formulées au cours du débat. Je regrette sincèrement pour ma part, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de ne pouvoir participer à vos délibérations puisqu'il me faut partir pour Bonn où je me rends en visite officielle ; notre collègue Jean-François Deniau vous entretiendra d'un des problèmes les plus importants à l'heure actuelle pour les Communautés européennes : la politique de développement suivie

par nos Communautés et les incidences que l'élargissement de l'Europe pourrait avoir sur cette politique.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, dans son discours prononcé le 19 septembre 1946 à Zurich à l'occasion de la réunion qui est à l'origine de la première négociation européenne d'où devait naître le Conseil de l'Europe, Winston Churchill, parlant de la nécessité d'unir nos pays divisés et prostrés par la guerre, déclarait : « De cette manière seulement, des centaines de millions d'êtres humains pourront retrouver les joies simples et les humbles espérances qui font que la vie vaut la peine d'être vécue ».

Nous croyons en ce message, nous nous efforçons d'atteindre pleinement cet objectif que nous tenons pour un élément essentiel de l'équilibre international, nous travaillons pour une politique active de détente et de paix et pour apporter aux pays en voie de développement, au travers d'une collaboration d'égal à égal, une aide conforme à nos traditions et à notre mission.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** — Je vous remercie, Monsieur Malfatti.

La parole est à M. Duncan Sandys.

**M. Sandys.** — *(E)* Je suis convaincu que nous sommes tous très sensibles aux paroles encourageantes du Président de la Commission et que nous lui souhaitons tous de réussir dans la grande tâche qu'il a entreprise pour l'avenir de l'Europe.

Je suis également convaincu que tous les membres de l'Assemblée consultative se félicitent vivement de ces réunions jointes, qui nous offrent l'occasion d'échanges de vues utiles avec nos collègues du Parlement européen.

Nous voici arrivés à un stade crucial du développement de l'unité européenne. L'année prochaine d'importantes décisions devront être prises qui affecteront profondément la puissance économique, l'influence politique et la sécurité militaire de

l'Europe. Les négociations pour l'élargissement de la Communauté européenne ont repris, la dernière décennie ayant vu échouer les deux précédentes tentatives. Cette fois-ci il nous faut réussir. Un troisième échec susciterait un profond sentiment de frustration et d'amertume qui rendrait, à mon avis, impossible une reprise des négociations pendant de nombreuses années. Entre temps, le fait économique et politique à l'intérieur et à l'extérieur de la Communauté se cristalliserait dans des voies de plus en plus divergentes, les obstacles à l'unification devenant alors progressivement plus grands, voire absolument insurmontables.

Il est inutile que nous discutons des problèmes précis qui font actuellement l'objet des négociations. Par ailleurs, je crois que nous pouvons, grâce à nos interventions dans cet hémicycle et dans nos parlements nationaux, contribuer à créer un climat politique qui permette à nos gouvernements d'aboutir plus facilement à un accord à la table de conférence. Nous devons faire tout notre possible pour encourager les négociations à garder le sens de la perspective et à ne pas se perdre dans les détails.

La tâche d'unifier l'Europe ne saurait se concevoir comme une fusion commerciale ou la conclusion d'une affaire. Nos décisions ne doivent pas être dictées par le calcul mathématique précis des avantages nationaux à court terme. Nous devons essayer de penser en Européens et songer à l'avenir. Nous devons nous considérer mutuellement non pas comme des rivaux, mais comme des partenaires engagés dans une entreprise commune dont le succès aura une valeur inestimable pour tous. Que nous recherchions l'unité par des moyens pacifiques et constitutionnels ne change rien au fait que nous sommes engagés dans une des mutations les plus révolutionnaires de l'histoire européenne.

Jusqu'à présent l'attention s'est tout naturellement concentrée sur le problème de l'union économique, mais nous ne saurions ignorer ou écarter plus longtemps la question de l'intégration politique.

M. Triboulet, avec lequel je travaille depuis de nombreuses années à la cause de l'unité européenne, a émis quelques doutes

quant à la sincérité des convictions européennes de la Grande-Bretagne et il a contesté notre volonté d'aller au-delà de l'unification économique. Je puis l'assurer que ses craintes sont absolument sans fondement. Le nouveau gouvernement conservateur et le gouvernement travailliste qui l'a précédé ont à plusieurs reprises souligné l'importance fondamentale que la Grande-Bretagne attachait à l'union politique et économique. Cela sera, j'en suis sûr, confirmé par notre éminent collègue, M. Michael Stewart, qui était récemment encore ministre britannique des affaires étrangères. J'espère ne pas froisser M. Triboulet, en lui disant qu'en Grande-Bretagne nous avons parfois eu des doutes quant à l'enthousiasme du gouvernement français pour l'union politique et à son empressement à accepter les limitations de souveraineté qu'elle impliquait.

La Grande-Bretagne trouvant humiliant et absolument inadmissible que les nations européennes, qui ont conduit et inspiré le monde pendant des siècles, n'aient pratiquement à l'heure actuelle aucun mot à dire dans les grandes décisions internationales — sur des questions aussi vitales que le conflit du Moyen-Orient et les négociations pour la limitation des armements. Tant que nous ne pourrons pas faire entendre une seule et même voix, ces problèmes cruciaux et bien d'autres, de la solution desquels dépendent la paix et le progrès du monde, continueront à se régler par-dessus nos têtes à Washington et à Moscou.

La Conférence au sommet de La Haye nous a donné l'espoir que l'union politique allait enfin enregistrer quelques progrès. Mais, pour autant que l'on puisse en juger d'après les renseignements disponibles, les propositions concrètes susceptibles d'être retenues ne sont pas très audacieuses, pour ne pas dire plus. Aucune personne réaliste ne pense que l'union politique européenne puisse se faire du jour au lendemain grâce à quelque formule constitutionnelle ingénieuse. L'unité ne saurait être créée. Elle doit prendre forme. Elle doit être l'expression d'une conscience européenne véritable, fondée sur des intérêts matériels communs et des valeurs morales communes. Il s'agira d'un processus progressif comportant nécessairement plusieurs étapes : d'abord la consultation, ensuite la coopération et enfin l'intégration. Mais ce

n'est pas parce que les progrès doivent être progressifs qu'il ne faut pas commencer du tout.

Le premier pas consiste à prendre l'habitude de se consulter effectivement sur toutes les questions importantes de politique extérieure et de défense. La consultation doit, bien entendu, être une réalité et non pas simplement une formalité polie. Surtout, elle doit précéder et non pas suivre la décision prise à l'échelon national. Il est vrai qu'à l'heure actuelle nos gouvernements ont des vues différentes sur un grand nombre d'importantes questions internationales, ce qui ne veut pas dire que ces divergences ne puissent être aplanies. Jusqu'à présent nous avons envisagé ces problèmes de nos points de vue nationaux respectifs. Ils apparaîtront tout à fait différents lorsque nous les étudierons collectivement avec le désir sincère de leur trouver des solutions européennes communes. Je suis convaincu qu'à mesure que nous examinerons et discuterons ces questions ensemble, nos points de vue se rapprocheront de plus en plus.

Il ne suffit évidemment pas que les ministres se réunissent de temps à autre pour un échange de vues de quelques heures. L'élaboration d'une politique européenne commune exige une étude permanente des problèmes internationaux dans une optique européenne collective. Il nous faut pour cela créer un Secrétariat politique européen indépendant, dont les recommandations seraient discutées lors de réunions intergouvernementales périodiques de ministres ou de hauts fonctionnaires. En demandant la création d'un Secrétariat politique indépendant, j'insiste sur le mot « indépendant ». Les membres de ce groupe d'étude seront sans aucun doute choisis dans les rangs des fonctionnaires gouvernementaux. Mais, une fois affectés au Secrétariat, ils devront être entièrement libres de formuler conjointement des propositions sans recevoir d'instructions de leurs gouvernements.

Si nous nous refusons à envisager un mécanisme simple et indépendant de ce type, il est dérisoire de parler de consultation, et il est parfaitement hypocrite de prononcer d'éloquents discours sur l'union politique. Notre empressement à faire ce premier pas modeste est, à mon avis, un test de la sincérité de nos intentions.

Il est fort possible que des circonstances indépendantes de notre volonté nous obligent, bon gré mal gré, à accélérer le processus d'unification politique. Il est pratiquement certain qu'au cours de l'année 1971 le gouvernement des États-Unis annoncera son intention de retirer d'Europe une grande partie de ses troupes. La brèche ainsi ouverte dans nos défenses devra être comblée par une intensification de l'effort militaire des membres européens de l'OTAN.

Si nous ne voulons pas que cet effort soit trop onéreux, il faudra nous attacher à éviter au maximum le double emploi et le gaspillage, tant dans la composition de nos forces armées que dans la mise au point et la fabrication de leur matériel. Cela nécessitera inévitablement la création, sous une forme ou sous une autre, d'une organisation de défense européenne, laquelle serait à son tour soumise à une autorité politique capable de formuler une politique de défense commune et un programme d'armements commun — le cas échéant par des décisions prises à la majorité. Si un tel développement intervient, nous aurons fait un premier pas important dans la voie de l'union politique.

Enfin, permettez-moi de souligner une fois encore que le moment est venu de dire si l'Europe sera une réalité économique et politique ou simplement une expression géographique. La réponse à cette question est subordonnée aux décisions de nos parlements nationaux. La responsabilité nous en incombe donc en dernier ressort. J'espère que nous nous montrerons dignes de cette occasion historique.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** — La parole est à M. Deniau.

**M. Deniau,** *membre de la Commission des Communautés européennes.* — Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je voudrais d'abord vous remercier de cette occasion qui m'est donnée de prendre la parole au cours de ce débat puisque, par un hasard dont j'ignore s'il est bienveillant, le thème de votre réunion a trait aux deux domaines qui relèvent directement de ma compé-

tence à l'intérieur de la Commission des Communautés européennes, c'est-à-dire les problèmes du développement et ceux de l'élargissement ou de l'unification de la Communauté.

Je dois dire qu'après avoir entendu les exposés des rapporteurs et les diverses interventions de ce matin, après avoir lu les documents qui nous ont été soumis, nous devons considérer que toutes les bases d'un débat fructueux sont véritablement réunies.

Je ne crois pas devoir ajouter à l'exposé de M. Triboulet et aux interventions des différents rapporteurs pour avis, d'autres éléments statistiques ou d'autres questions étant donné que l'ensemble des faits, des orientations, a été largement examiné. Je crois néanmoins qu'il peut être utile que, dans le cadre de ce débat, la Commission européenne souligne ou rappelle quelques lignes directrices de ce que pourrait être, de ce que devrait être ou de ce qu'a été l'action de l'Europe dans ces divers domaines et aussi, puisque le sujet est double, qu'elle précise les liens, les interactions entre les deux domaines qui font l'objet du débat.

Si vous le permettez, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je voudrais partir d'une sorte de bilan de l'aide au développement des Six en examinant ce qui a été fait et ce qui pourrait être, comme plusieurs rapporteurs l'ont indiqué, mieux fait.

A partir de ce bilan et de nos réflexions au stade actuel, nous pourrions voir comment les problèmes de l'élargissement et des négociations dans lesquelles nous nous sommes engagés — et dont nous espérons tous qu'elles réussiront à bref délai — peuvent avoir une incidence sur notre politique d'aide au développement telle qu'elle est pratiquée par la Communauté.

Monsieur le Président, bien que les négociations elles-mêmes d'adhésion et d'élargissement de la Communauté ne soient pas le thème de notre débat d'aujourd'hui et n'appellent donc pas de commentaires particuliers de ma part, je crois néanmoins, compte tenu des deux thèmes qui ont été retenus, devoir présenter un certain nombre de remarques sur la conception même de l'élargissement et de ces négociations.

En ce qui concerne l'action menée par les Six, il est bien évident que, pour nous, la politique de développement s'est organisée autour de l'Association des dix-huit États africains et malgache. Cela tient aux circonstances historiques qui sont fort bien rappelées dans les différents rapports et aux liens particuliers qui existaient entre ces différents pays et trois des pays membres de la Communauté européenne. Mais ces liens ayant changé, ces pays étant devenus indépendants, il y a en outre la partie IV du traité qui correspondait à un certain stade de relations, la convention qu'on appelle Yaoundé 1 et la nouvelle qu'on appelle Yaoundé 2.

Sur la nature de ces liens et sur les effets de cette Association, Monsieur le Président, je crois que votre assemblée est déjà largement informée. Je voudrais simplement ajouter deux commentaires qui sont peut-être un peu plus d'ordre politique.

Puisqu'il s'agit effectivement au départ de liens historiques, je trouve, comme plusieurs orateurs l'ont dit, qu'il est assez exemplaire qu'au moment où les pays européens, il y a un certain nombre d'années, ont décidé de faire quelque chose qui réponde à leur intérêt, c'est-à-dire de créer entre eux un système qui crée une solidarité nouvelle et en même temps ne soit pas contraire à leurs intérêts, qu'il est assez exemplaire, dis-je, que le traité qu'ils ont élaboré en fonction de leurs problèmes comporte également un volet qui ne concerne pas l'Europe, mais qui s'adresse, en dehors de l'Europe, à des pays en voie de développement.

Si l'on oublie les origines de la partie IV du traité et des deux conventions, si on considère la situation telle qu'elle est maintenant, je crois, comme tous les rapporteurs qui ont évoqué ce sujet, qu'il y a quelque chose d'exceptionnel et de remarquable, dont il faut se féliciter, dans le fait que notre action commune n'est pas simplement menée entre nous, mais qu'elle l'est aussi dans l'intérêt des autres. C'est un élément fondamental de notre traité qu'il ne faut pas perdre de vue.

Une seconde remarque, Monsieur le Président ; je trouve assez remarquable que ce traité, notamment sa partie IV, ait été



fait alors que les pays en voie de développement intéressés se trouvaient dans une situation particulière par rapport aux pays européens et que, ces pays étant devenus indépendants, ils aient décidé librement de continuer cette coopération sous une forme nouvelle, bien entendu, avec des moyens appropriés et dans un style nouveau. Ces liens et cette coopération amicale et égale entre ces pays indépendants en voie de développement et les pays européens, c'est assez exceptionnel et nous ne devons pas l'oublier ! Surtout, il serait tout à fait regrettable que ce soit du côté européen que l'on minimise un tel facteur, qui a un aspect politique absolument indéniable.

Si l'on regarde le contenu même de l'Association, on constate qu'elle est organisée autour de trois éléments : une zone de libre-échange conforme aux règles du GATT, une aide financière, dont l'instrument essentiel est évidemment le Fonds européen de développement, et des institutions paritaires aux différents niveaux.

J'aimerais beaucoup que dans les débats et dans les réflexions que l'on peut avoir sur ce sujet, on considère ces trois éléments comme un ensemble et qu'on ne minimise pas le troisième, car il fait aussi l'originalité de la construction qui a été la nôtre. C'est que l'aide donnée par l'Europe n'est pas seulement bilatérale, mais communautaire, qu'il y a à la fois un aspect commercial et un aspect financier, mais que tout ceci comporte aussi, sur le plan parlementaire et celui des exécutifs, toute une série d'organisations paritaires au niveau desquelles il peut y avoir, entre les pays en voie de développement et les pays « donateurs », un dialogue parfaitement libre et démocratique. Je le répète, je ne suis pas sûr qu'il existe dans le monde un autre cas de semblable formulation de l'aide au développement. Elle est tout à fait précieuse et à conserver pour l'avenir.

Cela ne signifie pas que tout soit parfait et que notre Association n'ait reçu que des éloges. J'ai entendu ce matin et j'avais lu dans les rapports un certain nombre de critiques que nous connaissons tous et qui portent à la fois sur le contenu de l'Association et sur ses conséquences pour les pays qui n'en font pas partie.

Je dois reconnaître que c'est effectivement le moment pour nous tous de réfléchir à ces questions. On peut constater que les aspects commerciaux — prenons cette forme d'une zone de libre-échange entre chacun des pays associés et la Communauté, par exemple — n'ont pas donné tous les résultats qu'on pouvait en espérer. Dans les différents rapports, ont été mentionnés des chiffres de développement des échanges qui ne sont pas mauvais, mais qui peuvent être considérés comme insuffisants. Il faut faire alors une autre remarque : même si les avantages ont été inférieurs à ceux que l'on en attendait, au moins notre association a-t-elle le mérite de ne pas pénaliser et de ne pas aboutir à faire perdre par l'indépendance un avantage qui existait avant l'indépendance. Encore une fois, même si, sur le plan positif, on peut considérer que cela n'est pas l'idéal, il faut avoir à l'esprit que notre première tâche, avant d'aider les pays en voie de développement, est de ne pas les gêner, de ne pas les pénaliser.

En ce qui concerne l'aspect financier, vous savez qu'il existe une tendance à l'augmentation d'un Fonds à l'autre — celui de la partie IV et les deux Fonds de Yaoundé —, et que les crédits alloués correspondent à un effort financier assez considérable de la part des six pays européens.

Il est peut être utile se signaler, puisque nous sommes au seuil d'une nouvelle application, celle de Yaoundé II, qu'il y a dans l'organisation et dans l'utilisation de l'aide, en dehors de l'augmentation globale du Fonds, certaines tendances techniques nouvelles et intéressantes.

La première est qu'il ne suffit pas de produire, mais qu'il faut vendre et qu'en dehors des investissements directs, nous devons envisager, sous une forme ou sous une autre, une aide à la commercialisation. Cette idée, qui doit encore être élaborée, doit être retenue. Le problème pratique et tout à fait concret de la vente des produits des pays en voie de développement ne peut pas finalement être dissocié de l'aide au développement elle-même.

Une seconde idée, que je crois nouvelle et que je suis heureux de trouver dans la convention de Yaoundé, est celle de favoriser

les efforts d'intégration régionale. Il ne nous appartient pas de dicter à des pays en voie de développement ce qu'ils peuvent faire entre eux. Néanmoins, nous pouvons, dans une certaine mesure, mettre à leur disposition, soit en hommes, soit en assistance financière, un certain nombre de moyens qui leur permettent de développer entre eux leur échanges, de mieux coordonner leurs investissements — cela étant d'ailleurs finalement un gage de la valorisation de l'aide que nous leur donnons, et qui se trouve ainsi sans doute mieux employée et plus rentable. C'est une idée nouvelle qu'il est intéressant de poursuivre.

Enfin, il y a l'idée, à laquelle j'attache beaucoup d'importance et qui a été mentionnée ce matin par M. Triboulet, selon laquelle on ne peut dissocier, dans l'aide au développement, les aspects proprement financiers des aspects d'assistance technique ou proprement humaine et qu'il vaut peut-être mieux faire un investissement moindre, mais prévoir en même temps l'accompagnement humain et technique qui en assure la meilleure utilisation. Il existe donc un problème très précis de coordination entre ce qui est proprement matériel et la formation des hommes, l'éducation, l'assistance technique. Nous devons, de notre côté, réfléchir à la meilleure coordination de ces différents moyens actuellement à notre disposition.

Si un certain nombre de critiques ou de remarques ont été exprimées sur les effets limités de nos réalisations, de très nombreuses observations ont été faites — et cela a été mentionné aussi au cours du débat —, émanant en particulier de l'extérieur de la Communauté, sur le caractère discriminatoire de l'opération que nous avons entreprise. Tous les rapporteurs ont fait justice des critiques qui avaient pu être formulées à l'égard de l'Association en tant que « destructrice du commerce mondial » ou « apportant des troubles graves à d'autres pays en voie de développement ». Les chiffres qui ont été cités concernant l'augmentation du commerce des associés avec la Communauté — celui-ci a augmenté d'environ 6 %, alors que, pendant ce temps, l'ensemble des pays en voie de développement augmentait davantage ses exportations vers la Communauté, le dernier chiffre étant 7,1 % — montrent bien que la création de cette Association, qui est une action parti-

culière en faveur d'un certain nombre de pays, compte tenu d'ailleurs de l'expansion à l'intérieur de la Communauté, comme il a été indiqué, n'a pas été un élément de trouble du commerce international. Mais, puisque l'expansion était suffisante à l'intérieur de la Communauté, finalement l'ensemble des participants au commerce international en a profité et peut-être davantage que les associés directement intéressés.

En ce qui concerne les chiffres relatifs à l'effort financier des Six par rapport au produit national brut, j'ajouterai qu'ils sont pour l'ensemble de la Communauté, de 0,93 % en 1967, de 1,15 % en 1968, de 1,22 % en 1965, alors que les chiffres du GATT qui groupe l'ensemble des pays riches et industrialisés, sont, pour les mêmes années, 0,76, 0,79 et 0,73 %. C'est dire que l'effort de la Communauté, non seulement pour l'Afrique, mais pour l'ensemble du monde, est considérable. Nous devons rappeler cet aspect satisfaisant en ce qui concerne la vocation de notre construction européenne.

Enfin je puis ajouter un autre chiffre aux très nombreux éléments matériels déjà mentionnés. En ce qui concerne l'aspect régional de notre aide aux États associés africains et malgache et les inconvénients qu'elle pourrait avoir pour d'autres pays en voie de développement qui ne font pas partie de cette région, les rapporteurs et moi-même avons déjà signalé que, sur le plan commercial, les chiffres démontraient le contraire. Sur le plan financier lui-même, on constate que, depuis 1962, la part de l'Asie dans l'aide mondiale a augmenté assez sensiblement, que celle de l'Amérique latine a assez peu varié, tandis que celle de l'Afrique a nettement baissé. Cet élément statistique me paraît extrêmement important pour la suite de nos réflexions. Je crois que l'accroissement de l'aide du FED, c'est-à-dire de la Communauté européenne à l'Afrique, a compensé en partie — puisque l'aide a augmenté de 60 % depuis 1958 — cette baisse proportionnelle de l'Afrique dans l'ensemble de l'aide reçue par les pays en voie de développement : elle ne l'a cependant pas compensée totalement.

Les éléments favorables doivent évidemment être replacés dans le contexte du développement des échanges en général et

des rapports entre les pays en voie de développement et les pays développés. Nous avons, moi-même après d'autres orateurs, indiqué quels éléments positifs l'on pouvait trouver dans les statistiques. Je dirai tout de suite qu'on peut nous répliquer que si, effectivement, la Communauté, par son expansion, a été, par rapport aux autres grandes zones industrielles, celle vers laquelle les pays en voie de développement ont le plus augmenté leurs ventes, dans l'ensemble de l'économie mondiale néanmoins la part des pays en voie de développement n'a pas augmenté proportionnellement à celle des pays développés, qu'elle s'est réduite, ou encore que l'augmentation des échanges a beaucoup plus profité aux pays industriels qu'aux pays en voie de développement.

Le problème de fond général, c'est que l'expansion profite d'abord aux pays qui ont les moyens d'y participer. Il est fatal, compte tenu des règles économiques, que ce soient les pays développés qui se développent le plus rapidement dans un climat d'expansion, alors que les autres n'ont pas physiquement les moyens de participer à un tel mouvement.

Quelles conclusions en tirer ? La première est qu'il faut renforcer notre action, la seconde, qu'il faut la compléter.

Renforcer notre action, c'est essayer d'orienter notre aide vers des mécanismes peut-être plus efficaces et plus rapides, la diversifier en fonction de certaines indications qui sont déjà contenues dans Yaoundé II. En ce qui concerne les aspects commerciaux, c'est peut-être d'essayer de trouver de nouveaux moyens plus efficaces que les aspects tarifaires, ceux-ci n'ayant souvent eu, il faut bien le reconnaître, qu'un effet assez limité.

Il faut aussi compléter notre action. J'en viens ainsi au point qui a été soulevé par de nombreux orateurs : l'aspect régional de notre aide par rapport aux autres pays en voie de développement. Il est très important pour nous que notre action se présente à l'extérieur d'une façon suffisamment équilibrée. Dans la mesure où nous avons effectivement en place, à l'égard de dix-huit États, pour les motifs qui ont été rappelés, un système particulier comprenant les trois éléments que j'ai indiqués, notre action à

l'égard du reste peut sembler, soit insuffisante, soit purement et simplement déséquilibrée. Et si j'ai dit qu'il était nécessaire de renforcer notre action, je souligne aussi qu'il est nécessaire, selon moi, de la compléter. Cela veut dire notamment — et cela a été mentionné par le président Malfatti et par divers orateurs au cours des derniers jours et encore ce matin — qu'il est nécessaire d'avoir une politique à l'égard de la Méditerranée, à l'égard de l'Asie et évidemment, car c'est un sujet dont on parle depuis longtemps et auquel moi-même je me suis attaché, à l'égard de l'Amérique latine.

Or, il faut bien voir que nous ne partons pas de rien et qu'il y a, dans la politique générale de la Communauté, un effet en quelque sorte automatique : la tendance libérale qui s'est manifestée depuis la création du Marché commun et qui a conduit à une succession de négociations abaissant le tarif extérieur. Tout le monde en a profité, même si, pour les motifs généraux que j'ai indiqués, ce ne sont pas les pays en voie de développement qui en ont profité le plus. Mais il ne faut pas oublier non plus cette politique générale.

Il y a d'autre part, la nécessité de mettre en place les préférences généralisées. La Communauté, sur ce point, est intervenue à plusieurs reprises en vue de pousser cette idée ou, du moins, d'éviter que les divergences qui pouvaient se manifester entre les différents pays donateurs ne servent à ce qu'il ne se passe rien. Il fallait au contraire soutenir l'idée politique que, même si nos systèmes étaient différents, cela ne devait pas être une raison pour ne rien faire dans ce domaine, et qu'il fallait commencer pour voir ce que serait l'application.

Mais j'aimerais, en dehors de ce complément à notre action en faveur des pays en voie de développement, à la fois sur le plan de la politique générale de la Communauté et sur le plan des préférences de la CNUCED, faire deux remarques. La première est que lorsqu'on parle de l'aide aux pays en voie de développement et de la Communauté, l'on n'a parfois pas présente à l'esprit la distinction entre ce que fait la Communauté et ce que font les États membres. C'est là une source assez grande de malentendus.

Par exemple, à l'égard des dix-huit États associés, il y a une action de la Communauté, par les institutions et les moyens que vous connaissez ; il y a aussi une action des États membres. Une certaine coordination est évidemment assurée entre ces deux actions. Si, par contre, nous prenons, par exemple, un pays de l'Amérique latine, celui-ci, de son point de vue, ne voit pas l'action de la Communauté, il voit celle des États membres. De ce fait, le visage de la Communauté est tout à fait différent. En effet l'action d'un État membre peut, pour ce pays, comporter certains éléments qui ne sont pas tout à fait positifs, sans que ceux-ci ne soient compensés par une action positive de la Communauté, puisque, en ces domaines, il n'y a pas, au stade actuel, d'action positive prévue, sinon celle que j'ai indiquée et que l'action traditionnelle relève des États membres.

Un des problèmes qui se pose à la Communauté et qui se posera encore davantage dans l'avenir, est donc de savoir si, dans le cadre de notre politique de relations extérieures et de notre politique commerciale commune, il est possible de nous en tenir aux éléments traditionnels d'une politique commerciale commune, c'est-à-dire aux droits de douane et aux contingents, ou si, comme nous l'avons fait vers une certaine zone du monde, nous devons envisager de nouveaux moyens, plus modernes, à insérer dans la politique commerciale commune, adaptés aux situations particulières des pays avec lesquels nous discutons et nous permettant de compléter notre action, en ce sens que, parallèlement à l'effort des États membres, il y aurait un certain effort de la Communauté, sur le plan positif, qui serait ressenti par les autres pays en voie de développement. M. le président Malfatti a d'ailleurs eu l'occasion de soulever ce point hier devant le Parlement européen.

Seconde remarque : j'ai dit *compléter* notre action et non *substituer*. Cela est tout à fait précis. D'abord, techniquement, les préférences généralisées ne remplacent pas les systèmes que nous connaissons actuellement. Il peut y avoir juxtaposition sur certains points, mais, en règle générale, elles ne s'adressent pas aux mêmes produits, puisque, dans un cas, il s'agit de produits finis et semi-finis, alors qu'en particulier les territoires associés, les producteurs de cette catégorie de produits sont relativement faibles et leurs

problèmes sont différents. Mais, en dehors du fait que ces préférences généralisées ne remplacent pas techniquement les systèmes actuels et qu'à mon avis il faut donc compléter notre action et non pas lui en substituer une autre, je crois que tout ce qui a été dit sur la nécessité d'une approche mondiale, d'un meilleur équilibre, est parfaitement fondé. C'est pourquoi moi-même, dans mes nouvelles fonctions et dans celles que j'occupais récemment, j'ai essayé d'obtenir que la Communauté intervienne par d'autres moyens, d'ailleurs appropriés, et aussi pour d'autres zones du monde.

Mais il ne faut pas, je le souligne, que ce souci de mener une action globale et mondiale se traduise, en fait, par un recul, et, pour dire les choses franchement, il ne faut pas que la mondialisation soit, en quelque sorte, sous le prétexte de faire la même chose pour tous, l'occasion de faire moins pour chacun. Il y a donc nécessité d'un meilleur équilibre, d'un complément de notre action, mais il doit être bien clair que cela ne doit pas constituer un recul, qu'il y a un acquit en deçà duquel nous ne pouvons pas revenir, mais qu'il s'agit au contraire de renforcer et, comme je l'ai dit, de compléter.

Enfin, dernière remarque sur ce point, que M. Triboulet a déjà signalé avec force : le problème des niveaux de développement. Traiter de façon égale des gens qui se trouvent dans des situations tout à fait inégales est une forme particulièrement raffinée de l'injustice. Nous ne devons pas nous engager dans cette voie. Il existe entre les pays en voie de développement des écarts parfois aussi grands, voire plus grands, qu'entre les pays en voie de développement et les pays dits développés. Tout en reconnaissant que le problème des rapports entre ces deux catégories de pays se pose sur le plan mondial et général, nous devons arriver à adapter nos moyens d'action et à reconnaître les réalités, de façon à faire véritablement face au problème posé par le fait que certains pays ont déjà des possibilités d'action alors que d'autres pays n'ont pas encore atteint le seuil à partir duquel ils peuvent profiter des chances qui se présentent.

Je crois donc que nous devons garder présente à l'esprit l'importance de la notion de niveau de développement, et cela



particulièrement dans le cadre du problème de l'élargissement. Car la question de l'élargissement et de l'unification en général va nous amener à reposer l'ensemble de ces problèmes. Un de ses aspects les plus importants sera certainement les écarts entre les pays en voie de développement eux-mêmes.

Ce point n'étant pas l'élément central, je me permettrai d'être assez rapide et d'indiquer simplement quelques lignes directrices.

L'élargissement qui est souhaité pour la Communauté va, en ce qui concerne la politique de développement, apporter un changement assez profond qui, s'il est bien compris et bien traité, peut, je crois, être positif pour tout le monde. L'entrée de la Grande-Bretagne accroîtra très sensiblement les dimensions de la Communauté. Tous les chiffres mentionnés par les rapporteurs sur la Communauté : « première puissance économique mondiale », « première puissance commerçante », « premier importateur mondial de matières premières », sont, d'un seul coup, considérablement augmentés par l'élargissement de la Communauté, notamment par l'entrée de la Grande-Bretagne. De son côté, la Grande-Bretagne elle-même a, avec un certain nombre de pays, des liens historiques que personne ne peut contester. Qu'en résultera-t-il ? La conséquence générale est que nos obligations vont augmenter et que, en raison même de l'extension géographique et de l'importance des chiffres nouveaux de notre commerce et de notre activité, nos obligations en quelque sorte naturelles vont se développer. La seule chose qui compte, c'est que nos moyens et que notre volonté, comme il a été dit, se développent parallèlement.

Vous savez que, du côté de la Communauté, en envisageant ces problèmes dans le cadre de la négociation, on a pensé qu'il y avait deux principes à maintenir. Le premier, c'est que l'Association devrait être ouverte à des pays qui se trouvent dans des situations analogues. A côté d'un argument de logique, il y a un argument politique : ce n'est pas à nous de diviser les Africains, si les Africains veulent trouver une raison de coopérer entre eux et de se réunir. Le second principe, c'est que l'Associa-

tion telle qu'elle existe et la convention de Yaoundé telle qu'elle a été signée et va être ratifiée par l'ensemble des pays membres sont un acquis que nous devons absolument sauvegarder.

Je ne pense pas que cela soit de nature à être modifié profondément par les négociations, mais il est évident que deux problèmes se posent. D'une part, un problème de concurrence directe, dans la mesure où les pays qui seraient intéressés sont, en fait, producteurs du même type de produits. Il faudrait donc aménager les moyens ou en inventer de nouveaux pour assurer le maintien d'un contenu concret à l'Association. D'autre part un problème indirect, dans la mesure où l'Association elle-même, étant devenue si large et les responsabilités de la Communauté si grandes, il sera encore plus difficile de ne pas compléter notre action à l'égard des autres pays. Nous serons certainement exposés à des remarques sur ce point. Il faut donc envisager dès à présent le visage que la Communauté présentera aux autres pays en voie de développement et les moyens qu'elle mettra en œuvre en leur faveur.

S'il est certain que cet élargissement posera des problèmes concrets, la chose la plus importante, selon moi, est que, face à ceux-ci, nous ayons une réaction positive. Nous pouvons considérer que, puisque nos responsabilités seront plus grandes, nos moyens aussi devraient être plus grands et que nous devons avoir une action commune non seulement à l'égard de ce qui existait, mais aussi à l'égard des problèmes nouveaux et de nos responsabilités nouvelles.

J'aimerais dès lors revenir sur ce qui a été dit de différents côtés, et, en particulier, ce matin du côté britannique, sur l'esprit dans lequel le problème de l'élargissement doit être abordé. J'ai été très content d'entendre ce qui a été dit ce matin, car un certain nombre d'expressions souvent utilisées étaient, à mon avis, nées d'un malentendu ou sources de malentendus. Quand, par exemple, j'entendais parler du Marché commun comme d'un bloc commercial, je dois bien avouer que je n'étais pas très heureux. De même l'expression, très souvent utilisée dans les conversations de tous les jours, du « prix à payer » ne me paraissait pas non plus correspondre d'une façon adéquate aux problèmes que nous

avons à traiter. En fait, le Marché commun est, certes une union douanière faite dans l'intérêt des États membres et qui, comme union douanière, comporte un tarif extérieur commun et un certain nombre de disciplines. Mais ce n'est pas seulement cela. C'est dans son nom officiel de Communauté que l'on voit où est le véritable esprit. Au-delà de l'union douanière et des éléments proprement commerciaux, tels que la note des avantages et des inconvénients — avec, parmi les avantages, les possibilités techniques qu'offre un marché élargi, etc., et, parmi les inconvénients, ceux d'un certain nombre de dispositions ou de disciplines — l'aspect communautaire permet de considérer que l'ensemble de l'opération est garanti et durable, et que celle-ci est donc finalement intéressante.

Quant aux différentes approches possibles des négociations, je crois qu'en fin de compte la plus ambitieuse est la plus réaliste. Ce n'est pas toujours le cas dans l'histoire. Mais je crois que, dans une grande affaire comme celle-ci, c'est effectivement en voyant bien que la Communauté n'est pas simplement une entreprise commerciale de développement des échanges, mais qu'elle va plus loin et qu'elle répond à une autre idée et qu'elle a d'autres buts, plus généraux, qui, en fait, garantissent et justifient l'opération commerciale elle-même, que nous sommes sur le bon terrain pour la négociation.

M. Triboulet l'a rappelé, l'Europe n'est jamais restée dans ses frontières, elle a toujours été en dehors d'elle-même et on la retrouve dans tous les continents. Je me permettrai d'ajouter que c'est à la fois sa grandeur mais aussi son infirmité. Si son influence a été si considérable, on peut constater aujourd'hui qu'il y a entre les Européens très peu de solidarité permanente, très peu d'intérêts liés. Le but de notre entreprise n'est pas de créer des frontières, mais de fixer une sorte de cadre permanent qui donne aux Européens la possibilité de se sentir Européens et d'agir en commun.

Un des domaines le plus évident de cette action en commun, parce que c'est un domaine où un visage de l'Europe est particulièrement nécessaire, pour nous-mêmes et peut-être aussi pour le

monde, est naturellement l'action en faveur des pays en voie de développement.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** — Je remercie M. Deniau.

Les deux derniers orateurs inscrits pour ce matin, M. De Grauw et M. Michael Stewart ayant accepté de parler au début de l'après-midi, je puis suspendre la séance. Celle-ci reprendra à 15 heures.

La séance est suspendue.

*(La séance, suspendue à 13 h 15, est reprise à 15 h 10)*

## **PRÉSIDENCE DE M. SCELBA**

### **Président du Parlement européen**

**M. le Président.** — La séance est reprise.

L'ordre du jour appelle la suite de l'échange de vues entre les membres du Parlement européen et les membres de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe.

La parole est à M. De Grauw.

**M. De Grauw.** — Monsieur le Président, mes chers collègues, mon intervention sera très brève. Néanmoins, c'est au nom du groupe libéral et également en mon nom personnel que j'interviendrai dans ce débat.

Le rapport de M. Vedovato nous paraît excellent et a notre entière approbation.

Il a souligné avec lucidité et efficacité les possibilités de promouvoir la coopération au développement du tiers monde.

En tant que spécialiste des problèmes socio-économiques de l'Amérique latine, je voudrais insister sur la nécessité d'entamer sans tarder un dialogue sérieux — j'insiste sur le mot — entre la Communauté économique européenne et les représentants qualifiés des pays de cette partie du monde, conformément d'ailleurs au vœu émis ici au cours de sessions antérieures de l'Assemblée du Conseil de l'Europe ainsi qu'au Parlement latino-américain, à Bogota, l'an dernier.

J'ajoute que le Parlement européen s'est également penché sur ce problème et est arrivé à des conclusions presque identiques, notamment dans un rapport très intéressant dont l'auteur est le sénateur De Winter, un de mes compatriotes.

Je tiens à rappeler qu'au cours du dialogue entre parlementaires européens et latino-américains à Bogota, nous avons appris que la CEE avait adopté une décision tendant à recommander cette confrontation. La désignation récente du ministre du développement économique de la république de Colombie, comme représentant du groupe andin chargé de négocier avec la CEE, cristallise cette décision.

Ce représentant du groupe andin est actuellement en voyage vers l'Europe pour discuter avec les autorités compétentes de la CEE.

Il est évident que le problème de la stabilisation des prix des produits de base est crucial pour le redressement économique de cette partie du monde. Dire, comme on l'a fait ce matin, que l'accroissement des ventes des produits, et même des produits de base provenant notamment de l'Amérique latine constituait une manifestation de prospérité, est, à mon avis, exagéré, car le volume des ventes ne résout pas le problème de la rentabilité des ventes à l'exportation.

De même, dans son exposé de ce matin, M. Deniau, prenant comme argument une expansion du volume des échanges, a fait

allusion à cet accroissement comme à une réussite de pays moins menacés par le sous-développement que d'autres pays du tiers monde. Mais dans cette expansion du volume des échanges, il y a lieu de considérer qu'il est normal que dans l'expansion de tous les pays du monde, on assiste à un accroissement des ventes aux pays riches, qui sont en mesure d'acheter davantage. Mais une fois de plus, quand on part d'une situation très modeste, il est évident que l'évolution observée n'a pas la même signification que lorsque les échanges sont normaux.

J'insiste donc sur la nécessité d'une confrontation entre ces pays et les pays du Marché commun. Bien sûr, un effort de compréhension en faveur des produits semi-finis du tiers monde, a été fait sur le plan tarifaire. Des aménagements tarifaires favorisent l'exportation de ces produits et réduisent la discrimination qui existait au départ. On peut espérer qu'un effort identique permettra une amélioration de la rentabilité des exportations vers l'Europe, car, de l'avis des spécialistes autorisés, c'est l'aspect essentiel du problème, c'est la seule manière de revigorer le processus socio-économique de ces pays particulièrement handicapés par le défaut de rentabilité de leurs exportations.

Cette observation m'incite, Monsieur le Président, à souligner deux dangers qui guettent également l'économie latino-américaine.

Le premier de ces dangers, c'est la création d'industries nouvelles non compétitives. Nous savons que certains pays sont tentés par cette expérience et que généralement elle se solde par des déficits considérables. Notre propre expérience devrait servir à ces pays et leur permettre d'éviter d'entrer dans la voie de l'industrialisation sauvage.

Le deuxième danger, c'est la fuite des cerveaux. Nous nous plaignons en Europe que les cerveaux européens émigrent vers les pays plus hautement développés que les nôtres, mais les pays du tiers monde constatent le même phénomène ; les jeunes chercheurs, de toute catégorie et de toute discipline, formés dans les universités européennes s'installent très fréquemment en Europe et ne retournent pas dans leur pays d'origine. Il en résulte un manque de matière grise et l'économie de ces pays en souffre.

Je ne m'étendrai pas sur ces deux points, car le développement en serait trop long, mais je voudrais attirer l'attention du président de la commission des questions économiques, M. Vedovato — j'aurai d'ailleurs encore l'occasion de le faire lorsqu'il présentera le rapport devant le Conseil de l'Europe — et également celle de nos collègues sur l'importance de ces deux facteurs qui, dans notre sollicitude à l'égard d'une partie des pays en voie de développement, doivent faire l'objet d'une particulière vigilance.

Je vous remercie, Monsieur le Président, mes chers collègues, de l'attention que vous avez bien voulu m'accorder. Mon intervention est une simple contribution au débat qui s'est instauré dans cette salle.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** — La parole est à M. Stewart.

**M. Stewart.** — (E) Nous examinons l'avenir de l'unification européenne et le problème de l'aide aux pays pauvres. Je dis « pays pauvres » parce que, bien que nous employions souvent par courtoisie l'expression « en voie de développement », nous ne devons pas nous dissimuler le fait brutal qu'il y a une immense disparité entre le niveau de vie de n'importe quel pays représenté ici et celui de la grande masse de l'humanité.

Pour ce qui est de l'unification, je tiens à souligner avec force que nous, membres du Parlement britannique, sommes profondément attachés au renforcement de l'unité européenne, sur le plan tant économique que politique, et que nous souhaitons que l'élargissement de la CEE du fait de notre entrée et de celle des autres candidats constitue la base de cette unification. Je pense que cette affirmation ne sera pas mise en doute.

On ne saurait concevoir l'élargissement de la Communauté uniquement sous l'angle des avantages économiques. Nous souhaitons également aboutir à une plus grande unité d'intention et d'action entre les pays intéressés. C'est pourquoi, au cours des années où il semblait improbable que la Grande-Bretagne entre

dans la Communauté, le gouvernement britannique a mis l'accent sur le processus de consultation politique dans le cadre de l'union de l'Europe occidentale, puisque, en tout état de cause, ce forum nous était ouvert.

Il se peut qu'il y ait différentes façons d'envisager la future forme de l'unité politique européenne mais, comme on l'a déjà dit, je crois, elle doit de toute évidence commencer par des consultations entre pays européens en vue d'identifier les intérêts communs de l'Europe occidentale dans son ensemble, chacun d'eux donnant ensuite la priorité dans sa conduite des affaires étrangères aux intérêts qu'il partage avec les autres.

Tel est le début du processus. Bien entendu, ce n'en est pas la fin, que l'on ne peut encore prévoir. Il faut nous mettre à l'ouvrage sans craindre de créer les institutions que nous jugerons nécessaires à la réalisation des objectifs communs, tout en évitant d'établir des institutions pour le simple plaisir de dire que nous l'avons fait. C'est toujours là une tâche ingrate.

Lorsque nous parlons de l'unification de l'Europe occidentale, nous devons nous demander quel en est l'intérêt. Le président Malfatti nous a rappelé ce matin qu'elle n'était pas une fin en soi. Il en résultera un grand changement dans le mode de vie et la façon de penser du citoyen moyen de tous les pays en cause. Les arguments économiques ne suffiront pas à lui faire comprendre et à lui faire apprécier ce changement. Il faut une vision de ce qu'implique une unité européenne accrue et c'est en regardant hors de l'Europe occidentale qu'on la trouvera.

Tous les pays auxquels appartient ceux qui sont réunis ici ont deux choses importantes en commun. Ce sont tous des démocraties. Ce sont tous des pays qui, par rapport au reste de l'humanité, sont prospères ; la crainte s'est d'ailleurs manifestée qu'un accroissement de leur unité n'aboutisse à exclure les nations moins prospères ou constitue en fait un obstacle à une meilleure entente entre eux-mêmes et les États de régime non démocratique. Je ne crois pas qu'il en soit ainsi. Nous devons admettre qu'il s'agit de renforcer l'unité d'États démocratiques et prospères,



mais aussi de reconnaître que cela nous impose un devoir à l'égard des régions les plus défavorisées du monde et nous invite à rechercher toutes les formes de détente entre des pays comme les nôtres et ceux qui vivent sous des régimes non démocratiques et, pour autant que nous puissions en juger, continueront à vivre ainsi pendant un certain temps.

Il nous faut donc veiller à ce que notre unité grandissante ne nous coupe pas du reste de l'humanité. Nous pouvons certainement y parvenir dans le domaine sur lequel a porté l'échange de vues de ce matin, celui de l'aide, de l'assistance aux nations moins bien nanties. Un précédent orateur a demandé si, en Grande-Bretagne, nous avons conscience de cette nécessité. Je puis répondre catégoriquement que nous en sommes conscients, tant dans nos paroles que dans nos actes. Nous avons pratiqué non seulement les formes courantes de l'aide, des dons et des prêts, mais aussi une politique commerciale dont ont particulièrement profité les pays pauvres qui ont grandement besoin d'écouler leurs textiles ou leur sucre.

Nous avons également apporté une contribution importante dans le domaine des connaissances et je citerai à titre d'exemple les progrès que nous avons fait faire à la médecine tropicale, ce qui ne peut que rendre de très grands services aux peuples d'Afrique. Il a été précédemment question d'aide régionale et de responsabilités globales, ainsi que de certaines critiques formulées à l'endroit des politiques d'aide actuellement pratiquées par les pays de la Communauté. Je ne pense pas que ces critiques doivent nous affecter. Le monde entier en est encore à rechercher le meilleur moyen de pratiquer l'assistance. La plupart, et même la totalité des pays représentés ici, ont institué diverses formes de protection sociale destinée à combattre la pauvreté sur leur territoire ; ils estiment pourtant qu'il reste beaucoup à apprendre en la matière ainsi que sur la méthode qui respecte le mieux la dignité de ceux que l'on veut aider. Il n'est pas surprenant que le monde ait encore tant de choses à apprendre sur la meilleure façon d'organiser et d'administrer l'aide aux pays pauvres du monde.

J'espère que l'unification de l'Europe occidentale contribuera à faire avancer les connaissances en la matière. J'ajouterai simple-

ment une réflexion personnelle : il y a intérêt à ce que cette aide passe par les institutions des Nations unies, dont on peut mettre à profit la grande somme de compétences. Administrée par leur entremise, elle risque moins d'inquiéter le bénéficiaire jaloux de son indépendance. C'est là une chose dont il faut tenir compte lorsque nous discutons des problèmes d'assistance.

Une question qui n'a pas été abordée ce matin — et j'espère ne pas trop sortir du cadre du débat en l'évoquant brièvement — est celle des relations entre une Europe occidentale plus unie et le grand bloc des puissances d'Europe orientale. J'estime que c'est un sujet pertinent car la solution de presque tous les problèmes qui se posent aujourd'hui dans le monde, se trouve faussée par ce vaste clivage entre des groupes de puissances rivaux. Il est impossible de débattre de l'aide aux fractions pauvres de l'humanité sans que cela éveille le soupçon que l'un ou l'autre groupe essaie d'asseoir son hégémonie ou une domination inavouée dans telle ou telle région du monde. Nous ne pouvons discuter des possibilités de paix au Moyen-Orient sans tenir compte des rivalités et des suspicions réciproques des grands groupes de puissances.

Il est à craindre que le monde ne soit plein de gens bien intentionnés s'efforçant de résoudre des problèmes qui pourraient l'être dans un univers raisonnable, mais n'y parvenant pas parce qu'il est de nos jours gouverné davantage par la peur que par la raison. L'une des questions auxquelles devra donc répondre une Europe occidentale plus unie sera celle-ci : l'unité accrue de l'Europe occidentale constitue-t-elle un progrès dans la voie de la réconciliation entre l'Est et l'Ouest ou y fait-elle obstacle ? Je crois qu'elle peut constituer un progrès, notamment à l'heure actuelle. A la dernière réunion des ministres des pays de l'OTAN il a été admis, avec prudence certes et avec bien des réserves, que tous les pays européens, qu'ils fussent de l'Est ou de l'Ouest, et même les pays extra-européens, devraient s'efforcer de créer une situation favorable à une conférence générale sur les problèmes de la sécurité européenne.

Compte tenu de l'expérience de ces dernières années, je ne sous-estime certes pas les difficultés de l'entreprise, mais je crois

que, malgré les nombreuses menaces qui pèsent sur le monde, la conjoncture actuelle est particulièrement propice à une détente notable entre l'Est et l'Ouest ; et c'est certainement là un élément important dans la recherche par les pays d'Europe occidentale d'un point d'intérêt commun digne de leurs efforts. Je pense que nous avons tous suivi avec intérêt et sympathie les efforts déployés par le gouvernement allemand pour arriver à une meilleure entente avec ses voisins de l'Est et que nous nous sommes félicités de la sagesse dont il a fait preuve en n'agissant pas unilatéralement, mais en consultation avec ses amis et alliés occidentaux.

Quoique la question touche directement l'OTAN, cette organisation n'est pas la seule à être concernée. Tous les pays européens ont un égal intérêt à la détente, mais dans quelles conditions ont-ils le plus de chances d'y arriver ? Si l'Union soviétique pense que l'Occident connaît un désarroi grandissant, qu'il n'existe aucune perspective d'élargissement de la Communauté et que les rumeurs d'unification ne sont que du vent, il n'y a aucune raison pour qu'elle fasse des concessions ou un pas en avant dans l'intérêt de la paix. Mais si elle se rend compte que les démocraties occidentales, unies dans un même objectif, ont dans leur mode de vie une foi aussi solide et aussi résolue que celle de tout communiste dans le sien, si elle réalise que telle est la situation, elle comprendra qu'il serait sage de faire des concessions, d'accepter des compromis et de montrer un degré de compréhension qui permette de placer les relations internationales sur une base moins précaire que l'équilibre de la terreur sur lequel elles reposent actuellement.

Je conclurai en résumant ce que je viens de dire. J'ai la ferme conviction qu'une plus grande union des pays représentés dans cet hémicycle est souhaitable. L'élargissement de la CEE est une étape essentielle, capitale, de ce processus, mais pour le justifier et lui donner un but, il nous faut regarder au-delà de l'Europe, en direction des zones nécessitées et des pays de régime non démocratique avec lesquels nos relations sont actuellement assez difficiles.

La politique est en partie une science et il incombe au spécialiste politique d'aider à l'élaboration de constitutions qui répondent

au but recherché. Mais la politique est plus qu'une science, c'est aussi un art et, pour réussir dans un art, il faut avoir une vision exacte des choses. Bien que notre vision concerne l'unité de l'Europe occidentale, il est paradoxalement vrai qu'elle n'a de sens que si nous envisageons les devoirs de l'Europe au-delà d'elle-même. Le mot même d'« Europe » signifie « large vue ». Tel en est le nom et tel devrait en être le destin.

(*Applaudissements*)

**M. le Président.** — La parole est à M. Schulz.

**M. Schulz.** — (A) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs; il est encourageant de constater que la rencontre désormais traditionnelle de nos deux organes parlementaires est empreinte cette fois-ci d'une conscience et d'une confiance plus grandes que les années précédentes. L'esprit de La Haye est resté vivant et son souffle se fait nettement sentir dans cet hémicycle.

En outre, la réunion jointe de l'année 1970 a choisi pour ses débats le thème le plus actuel qui se puisse concevoir, et je remercie à nouveau très vivement les rapporteurs de l'avoir si magistralement traité. Je rejoins en particulier M. Amrehn lorsqu'il affirme, je crois, que les efforts communs d'une politique communautaire d'aide au développement sont à considérer comme une décision politique majeure et même comme l'ébauche d'une politique étrangère commune.

L'intégration communautaire est un processus que le monde extérieur a, dès la première heure, suivi avec espoir, avec intérêt, mais souvent aussi avec méfiance — une méfiance selon moi parfaitement justifiée. Le potentiel économique combiné de 180 millions d'hommes, vivant tous dans des États industrialisés, ne risque-t-il pas d'aboutir avec le temps à la création d'une puissance commerciale autarcique, se suffisant à elle-même et satisfaite d'elle-même ou, pour employer une meilleure définition, d'une superpuissance commerciale autarcique ?

Certes, au cours des premières années du développement communautaire, on a vu apparaître, phénomène inévitable, certaines

tendances protectionnistes conformes à la logique de ce développement. Aussi la présente journée témoigne-t-elle à mon sens d'une volonté commune extrêmement importante tant sur le plan psychologique que sur le plan politique.

En reconnaissant la nécessité d'une politique commune d'aide au développement, 180 millions d'Européens — et bientôt, espérons-le 250 millions — qui représentent un potentiel économique considérable, confirment qu'ils acceptent d'assumer leurs obligations à l'égard du tiers monde.

Nous devrions savoir particulièrement gré aux rapporteurs d'avoir souligné qu'il s'agit en l'occurrence d'une obligation ayant par principe un caractère global — les zones préférentielles naturelles actuelles et futures étant entièrement respectées.

Dans cette perspective, M. Triboulet a indéniablement raison de souligner expressément dans son rapport que, lorsqu'il est question de l'unification de l'Europe, ce n'est plus tellement au Conseil de l'Europe que l'on pense, mais plutôt aux Communautés européennes.

Je suis particulièrement heureux de constater qu'une fatale erreur de jugement qui a pu se manifester dans le passé, notamment au cours de la réunion jointe, ne semble plus avoir cours : on prétendait que les Communautés pourraient accomplir des performances dans l'ordre économique sans qu'il y ait à la base une véritable décision et de véritables objectifs politiques ; autrement dit, qu'il serait possible de dissocier nettement le domaine de l'économie et celui de la politique, tant sur le plan matériel que sur le plan chronologique.

Quiconque était de cet avis, ou l'est peut-être encore secrètement à l'heure actuelle, n'a pas compris ou n'a pas voulu comprendre les traités de Rome.

Par ailleurs, il ne faudrait pas oublier qu'il existe, non seulement en dehors, mais aussi à l'intérieur des Communautés, des tendances centripètes et également de manière plus ou moins

consciente peut-être, des tendances centrifuges. Je vous rappelle la situation telle qu'elle se présentait il y a quatre ans, lorsque j'ai eu pour la première fois l'honneur de participer à une réunion jointe. Nous étions tous à l'époque très pessimistes en raison de la grave crise de croissance que traversaient les Communautés et il s'est trouvé quelques collègues très respectables pour déclarer en substance : une intégration plus poussée des Communautés est éminemment souhaitable, l'élargissement des Communautés est éminemment souhaitable, mais les choses étant ce qu'elles sont, l'une comme l'autre relèvent de l'utopie. En conséquence, suivons une autre voie et essayons tout d'abord d'assouplir les liens communautaires dans le cadre d'une zone de libre-échange élargie.

Or, aujourd'hui, l'élargissement de ces Communautés représente le thème le plus concret d'un avenir que nous espérons proche, et la comparaison entre 1966 et 1970 permet de constater que les pessimistes peuvent quelquefois — quelquefois seulement, hélas — se tromper aussi.

Il ne faut cependant pas oublier que, dans le camp des candidats — ceci dit en toute objectivité et en toute sincérité — il existe des groupes importants qui se refusent à envisager, ou n'envisagent qu'à contrecœur les conséquences politiques des traités de Rome. D'aucuns souhaiteraient pouvoir combiner un maximum d'avantages avec un minimum d'obligations, ou tout au moins laisser aussi longtemps que possible en suspens le problème des obligations. Enfin, une infime minorité de cette Assemblée spéculé sur l'éventualité que la fameuse Conférence de la sécurité européenne ouvre la voie à une coopération paneuropéenne plus ou moins diffuse dans les domaines technique, économique et culturel et que cette coopération devienne une espèce de succédané de l'intégration de l'Europe occidentale, dont les conséquences définitives seraient trop pénibles pour ceux qu'anime une fierté légitime des traditions nationales.

Je considère plutôt la Conférence de la sécurité européenne comme un défi éminemment salutaire qui nous invite tous à accélérer le processus d'intégration et à passer, en matière de politique commune, de la théorie à la pratique. Je suis particulièrement

heureux de me retrouver entièrement d'accord, sur ce point fondamental, avec l'éminent orateur qui m'a précédé ; en effet, à quel moment et dans quel cadre aurions-nous davantage besoin de définir une politique commune de l'Europe occidentale, si ce n'est à l'occasion d'une conférence paneuropéenne de la sécurité, au cas où elle aurait effectivement lieu bientôt.

Mais c'est de l'autre défi salulaire, qui nous concerne tous, que nous débattons aujourd'hui ; je veux parler de la responsabilité commune, à l'égard du tiers monde, de cette puissance économique formidable qui prend de plus en plus corps, celle des Communautés européennes.

Je me permets donc, Monsieur le Président, sous le signe du présent débat, de prier instamment tous mes collègues d'inscrire définitivement à l'ordre du jour la question de la politisation des Communautés. Il existe différentes formules possibles de politisation. C'est en premier lieu pour les gouvernements que la voie choisie en décembre 1969 à La Haye implique des tâches importantes.

Je suis d'accord avec cette façon de voir dans la mesure où ces tâches sont délimitées dans le temps ; en effet, en qualité de fédéraliste convaincu, j'entends à la fois par politisation des Communautés, leur démocratisation et le renforcement de leurs organes parlementaires.

En mai 1960, — il ne faut jamais cesser de le rappeler — nos collègues du Parlement européen ont présenté au Conseil des ministres un projet sur l'organisation d'élections directes audit Parlement. L'heure n'est-elle pas venue, mes chers collègues, après dix ans et demi, d'exiger du Conseil des ministres qu'il prenne enfin ce document au sérieux ? Certes, je crois — et je tiens à le dire expressément — que l'on ne peut insister sur une demande de ce genre que si les États membres ou tout au moins certains d'entre eux, ont la possibilité d'organiser ces élections directes dans leur cadre national, au cas où le Conseil des ministres ne remplirait pas dans un délai raisonnable la mission qui lui incombe — et pas uniquement sur le plan moral — de par l'esprit et la lettre des traités de Rome.

Je sais que l'idée d'élections directes au Parlement européen a soulevé et continue de soulever des objections d'ordre tactique et des objections de principe, ou plutôt qu'elle s'est heurtée à un pessimisme d'ordre tactique et à un pessimisme de principe, le premier consistant à admettre, pour employer un euphémisme, que l'élargissement éminent des Communautés n'y fera sûrement pas pénétrer une majorité de fédéralistes convaincus de la première heure.

Je ne voudrais pas cependant écarter d'emblée l'autre objection, très sérieuse, qui revient sans cesse dans tous les débats consacrés à l'organisation d'élections directes. A quoi servent des élections directes à un Parlement qui ne possède pas de véritables pouvoirs ? Je me permets de demander *a contrario* : Qui sera suffisamment généreux pour octroyer à une Assemblée parlementaire européenne les pouvoirs nécessaires si un parlement directement élu ne les acquiert pas lui-même de haute lutte ?

Je voudrais, pour conclure, introduire dans le débat l'un des arguments les plus forts en faveur des élections directes, dont il a cependant été peu question jusqu'ici ; il s'agit d'une autocritique. Nous avons tous le sentiment au Parlement européen et à l'Assemblée consultative d'être des Européens engagés. Mais le sommes-nous toujours réellement ? Autrement dit : pouvons-nous l'être toujours ? Lorsque nous rentrons dans nos capitales nationales, n'abandonnons-nous pas quelque peu notre engagement européen en même temps que nous retirons nos attributs européens ? De même, dans les débats de nos assemblées, chacun de nous n'est-il pas influencé — de manière souvent inconsciente, mais perceptible — par la politique de son gouvernement, ou inversement, par l'animosité de l'opposition ?

Shakespeare fait dire à son Hamlet : « C'est ainsi que la verdeur première de nos résolutions s'étiolé à l'ombre pâle de la pensée. »

Ne sommes-nous pas tous déjà beaucoup trop étiolés par l'ombre pâle de la pensée ?



J'espère — et je demande à chacun de vous de m'apporter son appui au sein de son parlement national — qu'il y aura dans quelques années un Parlement européen élu, représentant à nouveau la verdeur première de nos résolutions, un Parlement qui se mette à l'ouvrage avec une confiance naïve et sans complexes, et surtout un Parlement qui accomplisse la volonté des peuples sans dépendre du bon vouloir encore sacro-saint des ministres.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** — La parole est à M<sup>me</sup> Vickers.

**Dame Joan Vickers.** — (E) Je suis très heureuse de l'occasion qui m'est offerte d'intervenir dans le débat car j'ai déposé à ce sujet, avec dix autres membres du Conseil, une proposition de résolution, qui fait l'objet du document 2 652. Je suis assez découragée de voir que le document 2 816 ne fait aucune allusion aux sept points que nous avons formulés dans ce texte. Nous espérons qu'à l'heure actuelle on aurait pris officiellement note de ce qui était une proposition très sérieuse adressée au Conseil.

L'excellente étude « Partners in Development » du Canadien Lester Pearson a reçu l'appui des représentants du Brésil, de l'Allemagne de l'Ouest, de la Jamaïque, de la France, du Japon, des États-Unis et du Royaume-Uni. Je suis sûre que tous ceux qui ont lu son rapport reconnaîtront avec lui que les pays en voie de développement peuvent, s'ils le désirent, coopérer utilement. Pour les dix pays européens de cette Assemblée qui sont également membres du Conseil de la CNUCED, c'est là selon moi une excellente occasion d'agir.

Il est suggéré, par exemple, que les pays industrialisés d'Europe suppriment au plus tôt les droits d'octroi et d'entrée qui frappent les produits non concurrentiels — je souligne « non concurrentiels » — présentant un intérêt particulier pour les pays en voie de développement. Il est également recommandé de ne pas imposer de nouvelles restrictions quantitatives à cette catégorie de produits et d'abolir, au cours des années 70, toutes les restrictions quantitatives encore en vigueur.

Dans son excellent document, M. Pearson recommande que le FMI étudie, en coopération avec le CNUCED, la possibilité d'un régime de compensation pour le financement, à l'échelle mondiale, des échanges commerciaux entre les pays en voie de développement. Je suggère aux membres du Conseil de l'Europe d'en tenir compte.

Il est intéressant de noter à ce propos que le petit territoire de Hong-Kong, qui fut occupé par les Japonais pendant la dernière guerre, est maintenant en mesure d'accorder un prêt à l'Indonésie. Cela devrait nous encourager à appuyer les pays en voie de développement.

Pour ce qui est de stimuler les investissements privés, j'espère que les pays représentés dans cette Assemblée étudieront un régime d'assurance européen, comme le suggérerait la proposition de résolution contenue dans le document 2 652.

La Banque mondiale, l'ONUDI et le Conseil de l'Europe devraient étudier ensemble les moyens d'étendre leur rôle consultatif en matière de politique industrielle et étrangère. Le rapport du CAD indique que 71 pays bénéficient d'une aide. Pendant la période 1964-1966, ils ont reçu une somme moyenne annuelle de 4,1 dollars par habitant. Toutefois, ainsi que l'indique le rapport Pearson, il est difficile, sur le plan économique, de comprendre pourquoi, par exemple, la Sierra Leone reçoit 5,9 dollars par habitant, l'Inde 2,5, le Costa Rica 13,9, les Philippines 2,7, le Ghana 7,6 et le Nigeria 2 seulement. Les membres du Conseil de l'Europe pourraient s'interroger sur ce type d'inégalité lorsqu'ils dispensent leur aide.

J'estime que notre aide doit être plus efficace et la proposition du CAD d'organiser une réunion des principaux donateurs et bénéficiaires pourraient contribuer à réaliser cet objectif. Parmi les sujets que l'on envisage de discuter à cette occasion figurent des propositions visant à normaliser davantage les modalités de l'aide fournie par les donateurs — et je crois que les chiffres que je viens de citer soulignent la nécessité d'une plus grande uniformité et d'une amélioration des procédures dans les pays béné-

ficiaires. Je me rappelle très bien, sous quelle forme, lorsque je travaillais en Indonésie, l'aide a été accordée à l'une des sucreries détruites par les Japonais. Il s'est avéré, une fois les machines arrivées qu'elles étaient toutes destinées au sucre de betterave, alors que le pays ne produit que du sucre de canne. Et je pourrais citer bien d'autres exemples.

Voici un certain nombre de suggestions destinées à permettre à l'avenir une meilleure coordination de notre aide. Les donateurs pourraient, par exemple, convenir de porter d'ici à 1975 les subventions et les souscriptions de capital pour le financement multilatéral du développement à un minimum de 20 % du total de l'assistance officielle au développement. J'espère en outre que l'on encouragera les pays en voie de développement à se préoccuper de leurs problèmes démographiques. J'estime que c'est là une question qu'ils sont tout à fait qualifiés pour étudier et qu'ils sont même les seuls à pouvoir résoudre de façon satisfaisante.

Il faut cependant insister sur le fait qu'il convient surtout d'aider les pays en voie de développement à effectuer leurs propres recherches. Les étudiants doivent autant que possible s'inscrire dans les universités ou les institutions d'enseignement supérieur de leur pays d'origine. C'est là un point essentiel, car il leur est nécessaire de connaître à fond les problèmes de leur peuple et les moyens dont leur pays dispose avant de se rendre à l'étranger. Je ne veux pas dire qu'ils ne doivent pas venir en Europe pour se perfectionner ou se spécialiser, mais l'expérience que j'ai acquise lors de mon séjour en Malaisie me permet d'affirmer qu'il leur est indispensable de bien connaître leur propre pays avant de partir à l'étranger.

Il a été question de la contribution que pourrait apporter le Royaume-Uni s'il adhérerait à la CEE. Qu'il me soit permis d'indiquer à ce propos que le programme d'aide britannique s'est élevé en 1969 à 210,8 millions de livres sterling. Avec des remboursements de l'ordre de 32 millions, le total de notre aide a représenté 0,39 % du produit national brut. Le total des fonds privés et publics destinés à la Conférence des Nations unies sur le Commerce et le Développement s'est élevé à 0,79 % du produit

national brut. Nous avons encore un certain montant d'aide liée, 38 % environ de notre assistance financière étant entièrement liés à l'achat de produits et de services britanniques.

C'est dans le volume de l'assistance technique que notre action est très importante. C'est ainsi qu'à la fin de 1969, 12 391 experts britanniques, hommes et femmes servaient à l'étranger, dont 5 007 dans l'enseignement, 2 621 dans les travaux publics et les communications, 1 906 dans l'administration publique, 1 145 dans les services médicaux et 1 066 dans l'agriculture et l'exploitation des ressources naturelles, tout cela aux frais du gouvernement de Sa Majesté.

On trouve aussi à l'étranger des volontaires britanniques, 1 568 diplômés d'université et 328 cadets ou bacheliers sont partis outre-mer en 1969-1970. Les trois quarts de leurs frais sont assumés par le gouvernement, le reste étant couvert par des contributions bénévoles. Ces volontaires font un excellent travail et il serait bon que les pays représentés ici coopèrent davantage avec eux.

Comme l'a dit un précédent orateur (et comme on pouvait s'y attendre), 90 % de l'aide bilatérale britannique va aux pays du Commonwealth. Le chiffre en a été de 157 millions de livres en 1969. Toutefois, je tiens à faire remarquer que 12 millions sont allés à des pays étrangers au Commonwealth et, comme le laisse entendre le paragraphe 7 du rapport nous pourrions, je crois, accroître cette contribution lorsque nous adhérons à la CEE.

Je pourrais peut-être faire une autre suggestion. Il existe dans notre pays un organisme officiel dénommé *Commonwealth Development Corporation*, qui aide les économies des pays en voie de développement en investissant dans des projets de mise en valeur. La loi de 1969 sur le développement des ressources d'outre-mer lui permet désormais d'opérer dans tous les pays en voie de développement. Actuellement il s'intéresse surtout aux services publics et au logement. Des capitaux sont souvent investis dans la production d'énergie et l'adduction d'eau. Pourquoi n'y aurait-il pas une Compagnie européenne de développement ? Un tel organisme pourrait être d'une grande utilité.

Le *Commonwealth Development Corporation* a également fait œuvre de pionnier en formant des sociétés de développement industriel. C'est ainsi que 5 millions de livres, investis dans la *Northern Nigerian Investments Limited*, ont été affectés à un grand nombre de projets intéressant les textiles, l'alimentation, l'agriculture, le tabac, la métallurgie et la tannerie.

Il ne faut pas oublier non plus la coopération entre les organisations bénévoles. C'est ainsi que la Campagne britannique de lutte contre la faim a permis d'affecter 77 000 livres à des projets de recherche ou autres et d'en accorder 18 000 à l'université de Reading pour la recherche agricole. Elle a également fourni 14 000 livres au *Queen Elizabeth House*, université d'Oxford, pour un projet de recherche au niveau du village et de l'exploitation. Une somme de 45 000 livres a été versée au *Food and Nutrition Institute* de Kingston, Jamaïque, car la malnutrition est responsable de près de la moitié des décès évitables de nourrissons dans les Caraïbes.

J'aimerais proposer aujourd'hui qu'une part nettement plus importante de l'aide que nous fournissons aille à des projets de recherche qui soient réellement utiles aux pays intéressés.

La coopération entre les pays européens pourrait aboutir au financement de projets qui en valent la peine. Nombre d'entre eux sont gâchés parce qu'ils démarrent, faute de capitaux, sans les conseils techniques voulus. C'est pourquoi je souhaite que l'on tienne compte si possible du document 2 652 que j'ai présenté avec dix de mes collègues en septembre 1969, car il apporte, du moins le pensons-nous, des éléments utiles.

J'espère, Monsieur le Président, que l'on ne tardera pas à prendre les mesures qui s'imposent dans le sens que je viens d'indiquer.

(*Applaudissements*)

**M. le Président.** — La parole est à M. Lücker.

**M. Lücker.** — (A) Monsieur le Président, notre collègue M. Triboulet nous a présenté aujourd'hui un rapport remarquable. Je prie les autres rapporteurs de ne pas m'en vouloir de cette observation, qui ne tend aucunement à déprécier leurs propres travaux. Si je me réfère essentiellement au rapport de M. Triboulet, c'est parce que j'ai été chargé par mes amis politiques du Parlement européen de traiter de ce document, et en particulier de sa première partie.

M. Triboulet a présenté son rapport par un exposé qui correspond à ses convictions. Le fait que ce rapport soit fortement marqué, comme c'est souvent le cas, par la personnalité de l'auteur n'en diminue en rien l'intérêt. Quiconque connaît les qualités politiques remarquables de notre éminent collègue ne saurait s'en étonner.

Nous avons aujourd'hui le privilège, à l'occasion de ce débat commun avec nos collègues du Conseil de l'Europe, de pouvoir discuter des deux thèmes du rapport de M. Triboulet, comme d'ailleurs des autres rapports, à un moment qui nous permet d'envisager dans une optique globale la situation et le rôle de l'Europe dans le monde d'aujourd'hui et de demain. C'est là, me semble-t-il, non seulement un avantage, mais aussi une nécessité, car nous échangeons nos idées politiques à un moment où l'on s'apprête, grâce à l'impulsion donnée à la fin de l'an dernier par la Conférence au sommet de La Haye, la période de transition étant achevée et le Marché commun réalisé, à développer la Communauté de l'intérieur en même temps qu'à l'élargir selon un certain parallélisme matériel et temporel. Ce sont là — comment pourrait-il en être autrement — des questions vitales pour son avenir.

Si nous regardons au-delà du cadre communautaire, nous constatons que les conditions politiques générales de l'Europe et du globe se sont mises à évoluer selon une dynamique qui devrait nous inciter, notamment à propos des thèmes dont nous discutons aujourd'hui, à réfléchir au rôle et à la place de l'Europe dans le monde d'aujourd'hui et de demain et à ce que nous pouvons faire pour l'Europe et pour le monde afin d'atteindre vraiment

l'objectif commun. Dans quelques jours, les Nations unies ouvriront solennellement la deuxième Décennie du Développement. Les débats qui ont eu lieu jusqu'à présent ont souligné le caractère global de notre responsabilité ; il en sera de même, j'en suis sûr, de la suite de la présente discussion.

Je voudrais tirer du rapport de M. Triboulet quelques affirmations qui me paraissent importantes et en faire le point de départ de mes observations. Je lui suis très reconnaissant de dire expressément que l'unification politique de l'Europe est aujourd'hui plus nécessaire que jamais et que nous devons la réaliser. Je lui sais gré aussi d'une autre constatation, à savoir que les institutions actuelles de la Communauté, notamment lorsqu'elle aura été élargie et compte tenu des tâches importantes qui nous attendent, ne seront plus satisfaisantes. Cela signifie que, tant sur le plan institutionnel que constitutionnel, nos structures devront être modifiées et améliorées dans un sens constructif, dynamique et prospectif, si nous voulons mener à bien les tâches qui font l'objet du présent débat.

Je suis entièrement d'accord avec ces deux affirmations. Je voudrais cependant en ajouter une troisième : il ressort de l'esprit et du contenu du rapport de M. Triboulet que les décisions prises à La Haye, comme celles qui ont été prises par la conférence des ministres des affaires étrangères au nom des chefs d'Etat ou de gouvernement de la Communauté des Six, ont orienté la politique future dans une bonne direction. On peut partager *grosso modo* cette opinion. M. Triboulet dit en outre que l'on devrait choisir une méthode résolument pragmatique, qu'il ne faut pas être maximaliste, mais procéder pas à pas si l'on veut éviter les erreurs du passé et aller de l'avant. En ce qui concerne l'orientation de la Conférence au sommet de La Haye pour l'avenir de l'Europe, elle peut prêter à discussion, mais là aussi je suis d'accord dans l'ensemble avec le rapport. C'est le reste qui, je crois, mérite examen. M. Triboulet n'a pas la prétention d'apporter une réponse à toutes les questions. Il interrompt son analyse à un moment très intéressant et demande pratiquement aux parlementaires européens de trouver une réponse aux questions posées en fonction de leur origine nationale ou plutôt, pour employer un langage euro-

péen, de leur origine régionale et de leur position politique. C'est là certes une méthode que l'on peut fort bien choisir pour une réunion commune de ce genre. Elle nous permet d'ailleurs de procéder à un échange de vues utile. Je crois que nos discussions ne peuvent aboutir à une conception globale de ce que sera l'Europe de demain. Nous devrions cependant, chacun à sa manière, nous efforcer d'apporter notre contribution.

Monsieur le Président, permettez-moi pour introduire cette partie de mon exposé de formuler les deux principes directeurs qui sont ceux de mes amis démocrates-chrétiens tant au Parlement européen qu'en dehors de celui-ci. En premier lieu : les mouvements démocrates-chrétiens et en particulier le groupe démocrate-chrétien du Parlement se sont toujours prononcés pour l'élargissement de la Communauté et ont affirmé qu'elle devait être ouverte si l'on voulait qu'elle s'acquittât de sa tâche.

J'approuve donc tout ce qu'a dit de façon si éloquente l'éminent orateur qui m'a précédé, M. Stewart. L'Europe ne peut pas rester repliée sur elle-même ; elle ne peut subsister que si elle est ouverte au monde extérieur. Notre position de principe, que je voudrais simplement souligner une fois encore, consiste à affirmer que l'élargissement de la Communauté est souhaitable, tout en précisant que, en suivant cette ligne directrice, nous ne voulons et ne pouvons naturellement pas compromettre la cohésion et l'unification politiques de l'Europe. Par-delà la dimension économique, nous voulons atteindre la dimension politique. Tel est également l'objectif final des traités de Rome et de Paris, qui l'énoncent très clairement.

Dans son rapport, M. Triboulet pose une question aux pays candidats à l'adhésion. Je puis dire, sans être indiscret, que nous avons également discuté de cela au sein de la commission politique. J'ai été très heureux d'entendre ce matin mon honorable collègue, M. Duncan Sandys, exprimer sans équivoque l'attitude de ses amis politiques ainsi que celle de son gouvernement et de son parlement. J'ai l'impression que M. Stewart a réagi de la même façon lorsqu'il a dit : « Nous savons bien que nous devons accepter également la dimension politique et la reconnaître comme



notre objectif lorsque nous adhérons à la Communauté. » Je suis à peu près sûr que cela vaut également pour les autres candidats à l'adhésion.

En second lieu, la démocratie chrétienne s'est toujours prononcée pour une organisation étatique de la Communauté européenne dont l'objectif politique final serait une fédération ; ce faisant, nous n'avons pas manqué de préciser que nous étions tout à fait disposés à accepter des étapes intermédiaires selon telle ou telle formule. Quiconque a lu le document de Jean Monnet sur la création de la Communauté européenne du charbon et l'acier, qui a été rendu accessible au public début août, c'est-à-dire il y a quelques semaines à peine et qu'il avait présenté à son gouvernement au début des années 50, sait qu'il y est déjà question de la fédération de l'Europe comme objectif de l'évolution politique.

Cependant, alors que notre politique s'est toujours fondée sur ces deux lignes directrices, on peut se demander s'il en est encore ainsi aujourd'hui ou si les conditions se sont modifiées en notre faveur au point que nous puissions nous en écarter. Si nous regardons ce qui se passe autour de nous au Proche-Orient, aux entretiens du SALT à Vienne, si nous songeons à la Conférence de la sécurité européenne dont on parle tant dans les milieux diplomatiques ou au récent traité germano-soviétique, si nous considérons l'ensemble de la situation, nous sommes amenés à nous demander si le contexte politique international s'est modifié au cours des dernières années. C'est certainement le cas. Il faut alors se demander aussi si cette modification a entraîné, entre l'Ouest et l'Est, un resserrement des contacts favorable à l'Ouest. Chacun peut répondre comme il veut à cette question. Je ne suis pas de ceux qui pensent que les événements de la dernière décennie, et notamment des dernières années, aient — pour ne pas dire plus — beaucoup renforcé la position de l'Occident. Cependant, si cette analyse est exacte, il faut affirmer que l'Europe doit continuer à progresser sur la voie dans laquelle elle s'est engagée. Sur ce point, je tombe de nouveau d'accord avec les observations du rapporteur.

L'unification politique de l'Europe est une nécessité. Elle est toujours d'actualité.

Toutefois, s'il en est ainsi, il faut se demander par quelle méthode et avec quels moyens nous entendons la réaliser. En ce qui concerne le développement interne de la Communauté, je pense qu'il importe en premier lieu de créer l'union économique et monétaire décidée par les chefs d'État et de gouvernement des six pays. La commission Werner a présenté un rapport intérimaire contenant un plan de réalisation par étapes de cette union. J'attire votre attention sur ce rapport parce que, au Parlement européen, nous savons par expérience que rien ne saurait faire progresser plus énergiquement le développement interne de la Communauté : la réalisation de l'union économique et monétaire sera un test qui nous indiquera si nous parviendrons à l'unification économique et politique des Six — et demain, peut-être — à celle des Dix.

Permettez-moi de dire, à propos de ces deux aspects, que nous devons dépasser le stade du développement sectoriel de notre Communauté, qu'il s'agisse de politique agricole, sociale ou autre, et parvenir à l'élaboration d'une politique économique commune de grande envergure, qui devra faire l'objet d'une coordination de plus en plus poussée pour aboutir finalement à l'unité. La même évolution devra intervenir dans le secteur monétaire et dans les autres domaines, faute de quoi nous devons reconnaître que nous avons fait fausse route.

Une union économique et monétaire permettra implicitement de réaliser une cohésion toujours plus propice à l'union politique. C'est pourquoi j'insiste tout particulièrement sur ce point. Je me demande toutefois s'il nous faudra dix ans pour obtenir ce résultat. J'entends encore la réponse que m'a donnée hier le président du Conseil, qui a effectivement parlé de dix ans, mais qui a cependant ajouté que tout serait fait pour raccourcir ce délai. Je suis d'accord. Mais nous, parlementaires européens, nous sommes des chats échaudés qui ne vivons pas de foi et d'espérance et ne faisons guère de crédit aux déclarations occasionnelles, parfois très optimistes, de nos gouvernements. Nous savons que nous devons les talonner sans cesse et les prendre constamment

au mot pour qu'ils tiennent leurs promesses. Je tiens donc à préciser que je préférerais 1975 à 1978.

Je voudrais signaler à ce propos que, lorsque l'union économique et monétaire sera réalisée, les candidats à l'adhésion pourront participer aux discussions. Il doit en être ainsi, en raison notamment de la situation en Grande-Bretagne dans l'économie mondiale et dans le système financier international.

Le deuxième problème est celui que pose le rapport des ministres des affaires étrangères qui, d'après ce que nous avons entendu hier, aurait été adopté par les gouvernements mais qui, pour diverses raisons, n'a pas encore pu être officiellement transmis au Parlement. La question est de savoir s'il donnera un résultat. Je le répète : le rapport des ministres des affaires étrangères concernant l'union politique dans la perspective de l'élargissement ne prévoit pas de consultations obligatoires, notamment en matière de politique étrangère, de défense et de sécurité.

Permettez-moi de vous dire à ce propos que j'ai été très heureux d'entendre les déclarations officielles de l'ancien et de l'actuel gouvernement britannique devant la Chambre des communes. Le dernier discours du ministre des affaires étrangères du Royaume-Uni, celui du 6 juillet, a été particulièrement net à cet égard. Il y est franchement question de la nécessité de clarifier la politique européenne de sécurité et de défense au sein d'une communauté élargie. J'ai parfois l'impression que nos déclarations à ce sujet dans le cadre des Six sont beaucoup plus réservées.

Je le répète, il est également question de consultations dans l'exposé très complet et empreint du désir de coopération que nous a fait le président du Conseil, mais nous devons néanmoins veiller sans relâche à ce que ces consultations aient effectivement lieu à titre de modeste début. Nous devons parvenir très vite à une accélération de notre rythme et à un élargissement de la substance politique si nous voulons gagner la course contre la montre.

Je ferai encore une deuxième observation : dans ce rapport des ministres des affaires étrangères, l'accent européen fait défaut.

Je ne puis à cet égard me rallier entièrement aux thèses du président du Conseil. Je crois qu'il y a une différence entre une rencontre des directeurs de services politiques relevant directement des ministres des affaires étrangères et une voix européenne indépendante qui s'efforce de définir les besoins de l'Europe au cours d'un dialogue avec les gouvernements, de façon que ce ne soit plus ces derniers qui déterminent d'eux-mêmes ce qu'ils considèrent comme européen. L'évolution de la Communauté économique européenne nous a fait connaître ce problème.

Une troisième question se pose, Monsieur le Président : celle des négociations pour l'élargissement. Mes amis politiques et moi-même voulons et souhaitons que les négociations avec la Grande-Bretagne et les autres candidats à l'adhésion, ainsi qu'avec les autres pays avec lesquels nous entretenons des relations, soient menées simultanément et rapidement. A cet égard, j'adopte volontiers l'attitude optimiste dont a fait preuve hier le président du Conseil et j'exprime l'espoir que ces négociations seront achevées au plus tard à la fin de l'année prochaine.

Je le dis également en pensant à ce qu'il nous faut réaliser, Monsieur le Président. Il a été question aujourd'hui de la nécessité d'une politique commune des organisations internationales à l'égard du bassin méditerranéen et de l'Afrique.

Les relations de la CEE avec l'Union soviétique et les pays d'Europe orientale m'amènent à deux conclusions :

En premier lieu, il faut élaborer un projet de politique européenne. Cette politique doit se fonder sur une stratégie globale. Je sais que cela ne pourra se faire du jour au lendemain. Mais nous devons commencer par là et non pas adopter le rythme diplomatique traditionnel que nous avons connu jusqu'ici ; il nous faut surtout tenir compte du facteur temps, afin que l'équilibre mondial dont je viens de parler ne se modifie pas prochainement — j'allais dire : davantage encore — au détriment de notre rôle et de notre place dans le monde. Est-ce là trop demander, Monsieur le Président ? J'ai l'impression que les intérêts des pays européens, qu'il s'agisse des Six ou des Dix, ne divergent pas tellement. Il se peut

qu'une analyse minutieuse fasse encore apparaître aujourd'hui quelques légères divergences, mais les intérêts véritablement vitaux des pays et des peuples européens dont nous nous occupons ici sont très proches les uns des autres.

En second lieu, il est vrai — comme je viens de le dire — que notre Europe est encore, pour sa sécurité, tributaire de l'extérieur et que cette situation ne se modifiera pas de sitôt ; il n'en demeure pas moins que cette Europe, notamment lorsqu'elle aura atteint la dimension des Dix, représentera dans le monde une puissance économique et financière — je le dis en toute objectivité — capable d'exercer une certaine influence sur les décisions des deux super-grands, même si elle ne possède pas d'armement nucléaire. Notre puissance économique et financière, notre technologie et, d'une façon générale, tout ce que nous pouvons, en tant qu'Européens, offrir au monde d'aujourd'hui et de demain, aura de l'importance même sans cet armement. Certes, nous ne réussirons guère, même en conjuguant la puissance du Royaume-Uni et celle de la France, à impressionner les deux super-grands. Notre Europe n'en sera pas moins dans le monde un facteur d'ordre, d'équilibre et de paix.

C'est pourquoi je pense qu'il n'y a pas de temps à perdre et qu'il faut nous mettre d'accord au plus tôt sur ce point, tant dans le cadre des Six que dans celui des Dix.

Je ferai une dernière observation qui coïncide elle aussi avec les idées émises par mon très éminent collègue, M. Triboulet. Si tel est notre objectif, nous devons améliorer la constitution et les structures institutionnelles de notre Communauté. Je ne veux pas entrer dans les détails, mais cela signifie le renforcement des institutions européennes en général, et plus particulièrement du Parlement européen représenté ici aujourd'hui.

Je dirai pour conclure, Monsieur le Président, que nous ne devons pas perdre de temps et que nous devons nous mettre résolument à l'ouvrage en faisant preuve de courage, d'audace et d'imagination, afin de mettre, dans le temps qui nous est imparti,

l'Europe en mesure d'assumer pleinement son rôle dans le monde de demain.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** — La parole est à lord Gladwyn.

**Lord Gladwyn.** — (*E*) Qu'il me soit permis de commencer les quelques observations que j'ai à formuler en m'associant au plaidoyer de ma collègue, Dame Joan Vickers, en faveur de la création rapide de l'équivalent européen d'organismes tels que la Compagnie de développement du Commonwealth, qui ont fait du très bon travail au Royaume-Uni en préparant et en finançant des programmes qui ont déjà permis d'augmenter considérablement le produit national brut de nombreux pays en voie de développement. Mais, bien entendu, de tels programmes ne se conçoivent que sous la responsabilité d'une autorité européenne qui, je suis au regret de le dire, n'existe pas encore, du moins à ma connaissance.

C'est une excellente chose, si je puis me permettre de parler ainsi, que les parlementaires des Communautés et du Conseil de l'Europe se réunissent de temps à autre pour s'entretenir de la façon dont ils progressent, par des voies différentes, vers la réalisation de ce qui est probablement leur objectif final commun, à savoir la constitution progressive d'un organisme démocratique central chargé de parler, du moins dans certains domaines, au nom de toutes les nations situées entre la ligne Curzon et l'océan Atlantique.

Nous sommes, il est vrai, encore très loin de cet objectif. Premièrement, les nations ibériques ne sont pas en mesure de participer à la construction du type d'organisme que nous préconisons, pour des raisons non seulement économiques mais aussi, nous le savons, politiques. Deuxièmement, les États situés à l'est du rideau de fer mais à l'ouest de la ligne Curzon sont, après le récent coup de Prague, plus satellisés que jamais par les Soviétiques et, même s'ils ne l'étaient pas, ils demeureraient des États policiers avec lesquels il est certes possible d'entretenir des rela-

tions culturelles de plus en plus amicales et sans doute d'intensifier les échanges commerciaux, mais qui ne sauraient faire véritablement partie du Conseil de l'Europe sous sa forme définitive, notre grand objectif.

Troisièmement, et c'est le plus important, nous n'avons pas encore réalisé le moindre embryon d'union entre les quatorze démocraties d'Europe occidentale. Seules six d'entre elles sont liées par des institutions de ce genre, et encore cette Communauté ne fonctionne-t-elle pas très bien en ce moment. Soit dit avec tout le respect que je dois à mon auditoire, on ne saurait prétendre qu'elle soit particulièrement démocratique, étant donné que, jusqu'à présent, le Parlement européen n'a eu, et je le regrette, que fort peu d'influence sur le cours des événements.

On dit communément — et c'est vrai — que c'est seulement à travers l'élargissement de l'union actuelle des Six que l'on pourra arriver à une véritable union européenne, car l'extension même des Communautés rendra impossible le maintien du système actuel, assez hybride, dans lequel les décisions, lorsqu'elles sont prises, n'interviennent qu'à l'issue d'un processus extrêmement long et compliqué de marchandage entre les six entités souveraines.

Cependant, lorsque la Grande-Bretagne, l'Irlande, la Scandinavie et, éventuellement, un ou deux autres pays auront adhéré, le système que je viens de décrire deviendra absolument impraticable et la Communauté élargie aura alors à choisir entre renoncer à l'idée d'union et faire le pas décisif, qui n'a pas encore été fait, consistant à accepter le vote à la majorité au sein du Conseil des ministres dans les domaines visés par le traité de Rome et à accroître les pouvoirs du Parlement européen. Cette vérité vient, je crois, d'être énoncée par le nouveau membre de la Commission, M. Dahrendorf. Si la Grande-Bretagne fait partie de la Communauté à ce moment-là, je n'ai guère de doute, en dépit de ce que M. Triboulet a dit ce matin, quant au côté qu'elle choisira. Nous ne pouvons qu'espérer que la France s'y trouvera également.

Il est parfaitement exact qu'à l'heure actuelle, l'atmosphère de mon pays évoque un nationalisme plutôt suspect — ce qui n'est

pas tout à fait anormal après le refus essuyé par nos précédentes démarches. Mais, lorsque nous aurons une part de responsabilité dans le fonctionnement du nouveau système, l'opinion de la majorité de nos parlementaires ne fait pour moi aucun doute et, en ce qui nous concerne, la décision d'avancer ou de reculer dépendra dans la pratique du parlement et non pas de l'état d'âme de la nation.

A l'heure actuelle, les difficultés auxquelles se heurtent l'élargissement et, partant, la consolidation de la CEE sont, à première vue, d'ordre économique et elles existent réellement. Mais le principal obstacle, sur la voie de l'élargissement n'est pas économique, il est politique. J'en arrive ainsi au grand problème que mon collègue, M. Michael Stewart, a évoqué dans son remarquable discours, quoique je compte l'aborder sous un angle quelque peu différent.

Le premier objectif de l'actuelle politique étrangère de l'Union soviétique est d'empêcher l'apparition, en Europe occidentale, de toute entité politique supranationale dont l'Allemagne occidentale ferait partie. Voilà pourquoi elle s'est montrée si aimable lors de la conclusion du récent traité avec la République fédérale ; voilà pourquoi elle irait peut-être jusqu'à faire quelques concessions au sujet de Berlin ; voilà pourquoi elle fait constamment miroiter la possibilité d'une véritable détente grâce à la Conférence de la sécurité européenne qu'elle souhaite si vivement et qui servirait surtout à faciliter et à accélérer le processus de retrait des États-Unis du continent européen.

La raison de cette intense activité est suffisamment claire. Si les Russes réussissent à empêcher, sinon l'élargissement, du moins le développement de l'Europe occidentale, ils seront en mesure, avec les années, de conclure des accords séparés avec les divers États qui la composent. Puisque, comme nous le savons, d'après leurs théories, une crise économique aux États-Unis affaiblira tôt ou tard ces pays et diminuera l'influence économique américaine, l'ensemble de l'Europe occidentale se tournera inévitablement vers l'Union soviétique ; et je crains que, dans ce cas, nos démocraties ne deviennent l'équivalent de la Pologne et de la Tchécoslo-



vaquie actuelles. Voilà ce que le mot « détente » implique pour les dirigeants de l'Union soviétique et il importe que les dirigeants occidentaux reconnaissent clairement ce fait.

Ces sinistres éventualités sont indubitablement aussi évidentes au gouvernement de la République fédérale qu'à certains observateurs étrangers. Certes, ce gouvernement s'est montré extrêmement circonspect dans ses négociations avec Moscou ; nous devons admettre ce fait et lui en être reconnaissants. Nul ne reproche en tout cas, au chancelier Brandt ou à M. Scheel d'avoir au moins essayé d'améliorer leurs relations avec l'Est et, partant, d'obtenir une détente limitée, aussi longtemps qu'ils ne se font aucune illusion quant aux visées réelles du gouvernement soviétique. Maintenant que le traité avec la Russie a été signé, nous ne pouvons que souhaiter que la principale activité du gouvernement fédéral s'oriente vers l'objectif beaucoup plus important, à préserver le mode de vie démocratique de ce côté-ci du rideau de fer. Et il est de plus en plus évident, seul l'élargissement de la Communauté économique européenne existante permettra d'y arriver.

Tout l'avenir de la liberté dans notre partie du monde dépend selon moi de cette opération et nous ne devons donc en aucun cas permettre qu'elle échoue.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** — La parole est à M<sup>me</sup> Klee.

**M<sup>me</sup> Klee.** — (A) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs. Pendant l'hiver 1969-1970, la question qui a préoccupé à la fois nos collègues du Parlement européen et nous-mêmes, membres de l'Assemblée consultative, a été de savoir comment renforcer et étendre les relations avec l'Amérique latine. C'est ce qui ressort des rapports de nos collègues De Winter et Flornoy, ainsi que des résolutions adoptées par les deux Assemblées.

Les nombreux contacts personnels que j'entretiens depuis de longues années avec des Américains du Sud me permettent de confirmer ce que notre estimé collègue, M. Vedovato, affirme dans

son excellent rapport, à savoir que l'Amérique du Sud s'est toujours intéressée à l'unification de l'Europe. Elle en espérait :

- a) la stabilisation de l'équilibre mondial,
- b) un meilleur soutien de ses propres intérêts en cette époque de profonds bouleversements,
- c) un modèle enfin pour l'union politique et économique du continent sud-américain.

La déception croissante qu'engendrent le piétinement d'une intégration politique européenne rien moins qu'exemplaire, le peu d'intérêt accordé aux relations bilatérales que nous entretenons déjà avec l'Afrique, mais aussi le fait que les relations économiques, loin d'être favorisées par la CEE, en ont plutôt pâti, est par conséquent compréhensible.

Plusieurs orateurs ont déclaré aujourd'hui que les échanges commerciaux de l'Europe avaient nettement moins augmenté avec l'Afrique qu'avec l'Amérique du Sud. Or, cette comparaison pêche tout simplement à la base car elle ne tient pas compte de la situation initiale. En raison des allégeances politiques, il existait avec l'Afrique des liens économiques tout à fait différents et beaucoup plus solides qu'avec l'Amérique latine.

Il est, me semble-t-il, une autre comparaison beaucoup plus significative. La part de l'Amérique latine dans les échanges mondiaux est en régression constante. En 1960, ses exportations représentaient 6,6 % du commerce mondial, en 1965 elles ne représentaient plus que 5,9 % et elles ont diminué de quelque 10,6 % jusqu'en 1970. En ce qui concerne la CEE, les chiffres sont encore plus graves : 6 %, 5,2 % et une diminution de 13 %, et témoignent, à une époque où le commerce mondial se caractérise par une forte expansion, d'une perte beaucoup plus grande pour l'économie latino-américaine. Cette évolution est suivie de l'autre côté de l'Atlantique avec beaucoup d'inquiétude, d'autant plus que les diverses tentatives faites pour renforcer la coopération avec l'Europe ont plus ou moins échoué.

C'est la raison pour laquelle les gouvernements latino-américains ont pris une initiative nouvelle et très importante : par l'intermédiaire du « Comité européen de coopération avec l'Amérique latine », le CECAL, ils ont adopté à l'unanimité, le 29 juillet dernier, la Déclaration de Buenos Aires. Celle-ci énumère toutes les questions dont les pays latino-américains voudraient discuter avec l'Europe, mais propose aussi la constitution d'une commission mixte, composée à la fois de représentants des gouvernements latino-américains et de représentants de la Commission européenne. La proposition coïncide exactement avec les demandes formulées cette année par nos collègues du Parlement européen dans leur résolution.

Mesdames et Messieurs, nous avons aujourd'hui le rare privilège de participer à une réunion jointe de nos deux Assemblées parlementaires. Je voudrais, à cette occasion, demander à chacun de vous d'intervenir auprès de son gouvernement pour que la Déclaration de Buenos Aires soit considérée avec tout le sérieux qu'elle mérite et pour que l'on s'efforce de la mettre en œuvre.

Je lance également un appel à la Commission pour qu'elle veille dans l'immédiat, du moins en ce qui la concerne, à l'amélioration notable des informations à destination de l'Amérique latine, car on rencontre parfois dans ce domaine des anomalies véritablement grotesques. Par ailleurs, je la prie instamment de donner suite le plus tôt possible aux suggestions du CECAL.

Il faudrait faire en sorte que la commission mixte voie le jour le plus rapidement possible, afin d'améliorer la coopération et de permettre un dialogue systématique et permanent entre les partenaires. Celui qui, comme moi, rentre d'Amérique du Sud et d'Amérique centrale et a eu à cette occasion de longs entretiens avec les dirigeants de sept pays, connaît l'importance qui s'attache à la Déclaration de Buenos Aires.

C'est précisément en ce moment particulièrement critique, où certains d'entre nous se résignent et estiment qu'on ne peut au fond rien changer, qu'il nous faut faire le plus rapidement possible un geste de bonne volonté.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** — La parole est à M. Molloy.

**M. Molloy.** — (E) Je tiens tout d'abord à m'associer à ceux qui ont déjà rendu hommage à M. Triboulet et aux autres rapporteurs pour nous avoir fourni bon nombre des éléments essentiels de cet important débat. Le thème du présent échange de vues m'a paru particulièrement intéressant et je retiens le fait que nous ne nous préoccupons pas uniquement de l'avenir de l'Europe et de son unité, mais aussi de l'octroi d'une aide aux nations pauvres du monde. J'espère que l'on a bien pris note de l'observation de mon collègue M. Duncan Sandys dans laquelle il disait que nous ne devons pas trop nous inquiéter du fait qu'une union européenne exclusivement fondée sur les échanges commerciaux ne pouvait guère aboutir rapidement à des résultats spectaculaires et que d'autres aspects méritaient de retenir notre attention.

Nous ne devons jamais oublier non plus que l'objectif final ne sera atteint que lorsque l'Europe tout entière, c'est-à-dire de l'est à l'ouest, sera unifiée. Je sais que très souvent, du moins dans mon pays, les gens pensent à tort que le terme d'Europe désigne les pays groupés dans le cadre du Marché commun. Je ne dirai pas que c'est de leur faute, mais j'estime que c'est parce qu'une portion de l'Europe s'est unie dans son intérêt, cela signifie que l'Europe entière est unie.

L'Europe que je désire finalement voir unie englobera non seulement les pays qui ne sont pas encore membres des Six ou de toute autre association, mais aussi en fin de compte — aussi idéaliste que cela puisse paraître — ceux que l'on appelle actuellement les « pays d'Europe orientale ». Dans notre propre histoire notre pays s'appelle « Grande-Bretagne », et très souvent aussi « Royaume-Uni ». Ce dernier nom suggère à juste titre l'idée que notre île était jadis divisée ; heureusement, les champs de bataille appartiennent désormais au passé, même si nous continuons à nous battre dans le domaine du sport, ce qui constitue selon moi un excellent exutoire.

Dans ce contexte particulier l'Assemblée ne devrait pas trop

se réjouir, semble-t-il, que l'Europe n'ait pas connu de guerre depuis vingt et quelques années. C'est bien entendu admirable et il faut favoriser cet état de choses, mais cela ne veut pas dire que nous progressions vers l'unification européenne. C'est avec plaisir que j'ai entendu mon collègue, l'ancien secrétaire d'État britannique aux affaires étrangères, M. Michael Stewart, déclarer que nous devons peut-être nous attacher davantage à la création — le besoin s'en fait indiscutablement sentir — d'un conseil européen de la paix et de la sécurité afin d'essayer, comme je crois que M. Brandt a commencé à le faire, d'instaurer un dialogue avec ceux que nous appelons les « Européens de l'Est ».

Il me semble que nous risquons tous sérieusement, que nous soyons Allemands de l'Ouest, Français, Scandinaves ou Britanniques, de supposer que les Européens de l'Est sont foncièrement différents de nous. Je ne crois pas que ce soit là la bonne manière d'envisager le problème qui nous occupe. Il se pourrait bien que l'initiative prise par M. Willy Brandt et ses collègues encourage un grand nombre d'entre nous à se préparer au moins à discuter, à entamer un dialogue et à appliquer la maxime de Churchill selon laquelle il vaut mieux discuter que se battre.

J'espère donc que l'Assemblée aura pris note des propos de mon collègue Michael Stewart.

L'histoire européenne accuse une singulière dualité. Au cours des 50 dernières années nous nous sommes parfois montrés très grossiers, notre comportement a été déshonorant et nous n'avons certainement pas donné l'exemple du bon sens au reste du monde. Les guerres de 1914-1918 et de 1939-1945 en sont le témoignage. Mais en même temps, notre remarquable continent a énormément fait pour élever la condition et la dignité humaines. Il s'est dépensé sans compter dans le domaine de la science, de la technique et de l'éducation pour améliorer le niveau de vie, non seulement de ses habitants, mais du monde entier. Tous les Européens ont le droit d'être fiers de cet aspect du bilan.

Mes remarques porteront maintenant sur ce que l'on pourrait appeler une conception plus terre à terre du problème de l'uni-

fication de l'Europe et de la contribution qu'un continent aussi riche que le nôtre doit apporter à l'élévation du niveau de vie dans les régions les plus défavorisées du monde. Qu'il s'agisse de l'Europe, de l'Asie, de l'Afrique ou d'ailleurs, je crois qu'il existe partout un élément de crainte. Nous sommes probablement terrifiés de l'éventualité d'un holocauste nucléaire. Un Indien, un Asiatique ou un Africain famélique ne s'en inquiète sans doute pas autant ; il se préoccupe davantage de savoir si son enfant vivra ou de l'endroit où il trouvera son pain quotidien. J'entends trop souvent dire, non seulement au Royaume-Uni, mais aussi dans d'autres pays européens, qu'il est peut-être honorable et bon de nous occuper des pauvres des autres parties du monde mais que l'on pourrait sans doute faire davantage pour nos propres concitoyens ici en Europe, nos propres retraités, nos propres indigents, nos propres mal logés, nos propres malades. Ne devraient-ils pas avoir la priorité ? Je ne crois pas que ce soit là une attitude égoïste, même si elle est un peu à courte vue.

En conséquence, si nous voulons aider davantage les nations deshéritées du monde, nous devons nous préoccuper d'aider les pauvres de chez nous, c'est-à-dire les pauvres européens, qu'ils soient de Grande-Bretagne, d'Allemagne, des Pays-Bas, de France ou d'ailleurs. Il nous faut également nous préoccuper des risques professionnels et des formes de maladie qui continuent à menacer des millions d'Européens.

Nous sommes très fiers, en Grande-Bretagne, du service national de santé institué par Aneurin Bevan lorsqu'il était ministre de la santé. C'est là selon moi l'un des meilleurs exemples de législation de progrès qu'ait jamais connu mon pays ou toute autre nation du globe. Maintenant que les Allemands, les Français et les Italiens viennent de plus en plus nombreux chez nous — et je m'en félicite — et que de plus en plus de Britanniques vont en Allemagne, en Italie et dans les pays scandinaves — et j'en suis tout aussi heureux — on ne devrait plus se demander avec anxiété : « Qu'arrivera-t-il si j'ai un accident ou si je tombe malade, combien cela me coûtera-t-il, quelqu'un viendra-t-il à mon aide ? » Si un Britannique trouve assistance en Italie, en Espagne, en Allemagne ou en Norvège, s'il tombe malade pendant qu'il y séjourne pour

son plaisir ou pour son travail, il éprouvera naturellement une plus grande sympathie pour le pays en question. En d'autres termes la réciprocité ne se borne pas à soigner les blessures, elle contribue aussi à unir davantage les peuples de notre Europe.

Si l'on pouvait envisager un Service national européen de santé gratuit, on atteindrait deux objectifs : l'Europe serait à la fois plus unie et plus efficace. Je ne puis développer ici tous les arguments qui montrent que la médecine préventive permet d'accroître le rendement industriel. Toutefois, si une telle institution voyait le jour, le résultat en serait un excédent économique bien plus important qu'aujourd'hui, dont pourraient bénéficier les pauvres de ce monde.

On s'est beaucoup occupé des alliances militaires à l'intérieur de l'Europe. Parlons maintenant un peu des alliances médicales. Je crois que beaucoup les souhaitent, notamment parmi les jeunes. Voyons si nous ne pouvons engager une action qui permette d'en faire une réalité. Si les équipements sociaux qui existent dans la plupart de nos pays pouvaient être transposés à l'échelon européen, le fait que le malade soit allemand, français, italien ou britannique n'importerait guère et le lieu où il se trouve n'aurait aucune importance car il aurait à sa disposition tout ce que la médecine peut offrir de meilleur. Voilà, à mon avis, la vraie manière d'essayer de réaliser une Europe unie. En fait, si nous sommes prêts à prendre soin des pauvres et des malades de notre continent, nous serons ensuite beaucoup plus fondés à attirer l'attention de tous les Européens sur la situation de ceux qui vivent dans les pays pauvres, les pays en voie de développement.

D'aucuns se demandent aussi avec appréhension quelle sorte de régime verra le jour dans ces pays, beaucoup plus pauvres que nous. Ne soyons pas trop sourcilleux à cet égard. N'oublions pas que l'ancien système de gouvernement de toutes les nations a été le régime autoritaire, le nouveau système étant la démocratie. Celle-ci est relativement récente et il lui a fallu longtemps pour prendre forme. C'est pourquoi, lorsque nous nous demandons avec inquiétude si certaines des nations pauvres que nous voulons aider et que nous aiderons à se développer évolueront ou non

vers un mode de vie démocratique, n'oublions pas qu'elles en sont aujourd'hui au stade où nous étions autrefois. Si nous pouvons nous armer de patience en réfléchissant à cette question, cela nous aidera énormément.

J'espère qu'indépendamment de l'aide matérielle, nous envisagerons de mettre à la disposition des nations pauvres tous nos moyens éducatifs. Une telle forme d'assistance existe déjà, mais il est regrettable qu'elle ne déborde guère l'ancien cadre colonial ou national. Mon pays aide naturellement ses anciennes colonies, mais il devrait, selon moi, voir beaucoup plus grand. Je crois que toutes les universités techniques d'Europe devraient être ouvertes aux ressortissants des pays pauvres pour qu'ils puissent par la suite se passer de nous. Bref, il ne s'agit pas seulement de les faire profiter de nos ressources. Essayons aussi de les faire bénéficier de notre remarquable ingéniosité.

Les Européens doivent participer à la lutte menée contre la faim, la pauvreté, la maladie et l'ignorance en de nombreux points du globe, tout en permettant à la liberté politique et individuelle de s'y épanouir et de s'y développer plus rapidement. Lorsque nous voyons les Soviétiques ou les Américains dispenser une aide extraordinairement généreuse et que nous avons le sentiment que ce n'est pas sans arrière-pensée, il faut avoir le courage de le dire. S'il s'avère que nous en faisons autant, nous devons faire notre auto-critique. Lorsque des activités nous inquiètent, nous devons exprimer notre appréhension, comme nous l'avons fait pour certaines menées de l'Union soviétique. En ce qui me concerne, je redoute vivement les activités des États-Unis en Amérique latine, notamment au Chili. Elles me préoccupent grandement. J'espère que les Américains réfléchiront mûrement à ce qu'ils se proposent de faire dans ce pays misérable qui cherche à se donner des institutions politiques démocratiques.

Si l'Europe peut s'unir pour supprimer la sordide pauvreté que connaissent actuellement des millions d'êtres humains sur d'autres continents, les résultats de nos efforts seront plus rapides et plus efficaces lorsque nous aurons nous-mêmes obtenu que nos équipements sanitaires et sociaux s'étendent à l'Europe tout



entière. C'est là un très important aspect du débat. Nous devons nous efforcer conjointement de donner à tous la possibilité de bénéficier gratuitement, dans l'ensemble de l'Europe, des prestations sociales, hospitalières et médicales. Nous devons faire en sorte que les déshérités du monde aient également leur part du gâteau. C'est dans ce sens, à mon avis, qu'il faut orienter notre action commune. Ce sera pour nous Européens une noble cause, qui mérite bien de se substituer à la peur.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** — La parole est à M. Blumenfeld.

**M. Blumenfeld.** — (A) Monsieur le Président, nous nous acheminons lentement vers la fin d'un débat extrêmement intéressant, à la fois varié et approfondi, dont je tiens à remercier les participants, m'étant moi-même la plupart du temps contenté d'écouter les interventions. Je voudrais cependant rappeler qu'au cours du débat de la session du Parlement européen qui vient d'avoir lieu, le président de la Commission, M. Malfatti, et le président en exercice du Conseil des communautés européennes, le ministre allemand des affaires étrangères, M. Scheel, ont fait deux déclarations sur lesquelles je voudrais encore une fois appeler l'attention des assemblées réunies.

M. Malfatti a plaidé pour que la CEE qui, selon ses propres paroles, est dès aujourd'hui la plus grande puissance commerciale du monde, assume ses responsabilités internationales et qu'elle se montre à leur hauteur. Telle est l'une des déclarations. Si mes renseignements sont exacts, M. Scheel a affirmé hier, au cours de son allocution, que le traité signé à Moscou par le chancelier fédéral, M. Brandt, et lui-même, avait été en quelque sorte conclu par le gouvernement fédéral pour le compte de l'Europe et des Communautés européennes. J'insiste sur cette déclaration et j'estime, Monsieur le Président, que ses termes revêtent une grande importance, non seulement pour le débat d'hier, mais aussi pour celui que nous avons organisé aujourd'hui en commun.

Mais si nous sommes tous de cet avis, il n'en est que plus nécessaire de souligner encore une fois aujourd'hui — et je suis

heureux que tant de collègues l'aient déjà fait — que l'unification de l'Europe libre, si je puis ainsi m'exprimer, est devenue encore plus urgente — voire superurgente — eu égard à cette nouvelle évolution. Il est en l'occurrence primordial que cette unification de l'Europe aboutisse très rapidement, par le biais de l'intégration économique, à une véritable union politique.

Monsieur le Président, dans le rapport déjà cité par mon collègue Lücker au nom du groupe démocrate-chrétien du Parlement européen, auquel je m'associe sur la demande de nos amis politiques de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe, notre collègue Triboulet écrit au chapitre consacré à l'unification européenne : « Nous avons la conviction que ce serait une dangereuse illusion que de vouloir reprendre l'unification européenne à partir de zéro et de prétendre, si je puis dire, redistribuer les cartes. » M. Triboulet poursuit : « Celui qui veut parler sérieusement de l'avenir de l'unification européenne » — ce qui est le sujet qui nous occupe — « doit partir de la CEE, de la Communauté économique européenne ». J'approuve sans réserve ces propos. Mais je voudrais à mon tour demander à M. Triboulet, en l'exprimant un peu différemment que ne l'a fait M. Lücker, pourquoi il cesse en fait dans son rapport, au moment où cela devient intéressant, de nous fournir des jalons. M. Lücker pense qu'il l'a fait sciemment, afin de nous laisser le soin ici de compléter quelque peu le tableau.

Je vais donc tenter, Monsieur le Président, de le faire en quelques traits. Lorsque je parle de l'union politique comme d'un but relativement proche, je ne fais au fond qu'exprimer ce qui est considéré depuis toujours dans nos Assemblées européennes comme une nécessité primordiale, comme le pas à accomplir pour réaliser une véritable unité européenne. Ce que nous proposons n'est donc pas nouveau. Mais les circonstances exigent selon moi que nous nous placions sur un plan concret et que nous invitons nos gouvernements à aller bien au-delà des décisions prises en mai à Viterbo. En effet, les consultations bisannuelles prévues à cette occasion, aussi utiles soient-elles, ne peuvent vraiment pas être considérées comme un grand progrès. « Les causeries au coin du feu », comme je les ai nommées à l'occasion d'une réunion de

l'Union de l'Europe occidentale, ne valent pas des consultations obligatoires. C'est pourquoi je suis heureux que M. Duncan Sandys, appuyé par d'autres collègues, ait indiqué très clairement aujourd'hui que c'était là le cœur du problème et qu'il nous fallait créer un organe politique indépendant. Je le qualifierais même d'organe politique permanent, incarnant à ce titre les intérêts de la Communauté. Nous sommes d'accord à ce sujet. Je souhaite, M. Triboulet, que non seulement vous approuviez ce premier point concret fondamental, mais aussi que vous l'appuyiez parce qu'il va vraiment plus loin que ce qui a été décidé à Viterbo. Force nous est en effet de constater que la conférence des ministres des affaires étrangères n'a pas permis de réaliser un accord au sein de la Communauté des Six et de ses gouvernements.

Il faut donc que la prochaine étape voie des consultations et une coopération de caractère obligatoire se substituer aux consultations facultatives des gouvernements membres.

Il est évidemment tout autant nécessaire que les organes des Communautés européennes participent à l'élaboration de la politique commune. Je considérerais comme catastrophique la naissance d'une sorte de parallélisme négatif, sans une intégration des mesures destinées à promouvoir l'union politique. C'est la raison pour laquelle il faut faire intervenir la Commission. Je demande instamment aux gouvernements des pays membres de la Communauté des Six et des pays candidats à l'adhésion de prévoir dans les accords à conclure sur la coopération politique un minimum d'organes communautaires, étape préalable à l'union politique. Je pense aussi que pour éviter, comme je viens de le dire, un parallélisme, voire une concomitance avec les Communautés européennes existantes, les organes de ces Communautés, et notamment le Parlement européen et la Commission, doivent participer dès le début à l'élaboration de la politique commune. Car, comme l'ont dit aujourd'hui plusieurs collègues britanniques, notre objectif est de donner au plus tôt une base concrète et définitive à une politique extérieure et défensive commune, afin que la faiblesse manifeste et profondément regrettable des gouvernements européens face aux périls et aux problèmes mondiaux,

notamment au Proche-Orient, fasse enfin place à une attitude active, lucide et résolue de la part de notre vieux continent.

Monsieur le Président, je crois devoir formuler une autre proposition d'ordre pratique, qui n'est certes pas nouvelle, non seulement parce qu'elle a déjà été souvent avancée par la Commission, mais aussi parce qu'elle figure dans le traité. Pour l'amour de Dieu, montrons enfin ce que nous entendons par les termes de finalités politiques européennes ! Décidons-nous enfin à pratiquer une politique communautaire commune en matière de commerce extérieur, d'investissement et de crédit, notamment à l'égard des pays tiers, mais aussi — étant donné la nouvelle évolution amorcée par le traité de Moscou — à l'égard des membres du Comecon.

Monsieur le Président, je considère que cette exigence d'une politique commune en matière de commerce extérieur se rattache directement à l'autre thème, au thème principal du débat d'aujourd'hui, celui de la politique commune d'aide au développement. Avant de conclure à ce sujet, je voudrais cependant évoquer un troisième problème dont, à mon sens, la solution s'impose également et doit être poursuivie avec toute l'énergie voulue au cours des semaines et des mois à venir. Je suis heureux de constater que M. Scheel, président en exercice du Conseil des ministres, a non seulement tenu hier des propos optimistes à cet égard, mais aussi laissé espérer des résultats satisfaisants. Il s'agit de l'achèvement de l'union européenne économique et monétaire. Je voudrais ajouter que, selon mes amis politiques et moi-même, cette union économique et monétaire devrait être amorcée conformément au plan par paliers de la Commission européenne et qu'il faudrait créer les instruments communautaires correspondants, qui se substitueraient aux instruments nationaux ou en complèteraient les effets. Nous ne pouvons nous permettre de continuer à piétiner à propos de questions d'ordre pratique qui, il est vrai, supposent une volonté politique. Ce qui compte désormais, c'est la volonté politique d'aboutir à l'union politique. Il s'agit maintenant d'aborder les tâches concrètes !

Puis-je à cet égard, Monsieur le Président, me permettre d'évoquer encore une question qui n'a pas été traitée aujourd'hui,

car il serait alors inutile que j'en parle. Il s'agit des rapports entre les Communautés européennes et les États-Unis d'Amérique. Ceux-ci ont toujours apporté leur appui aux tentatives d'unification de l'Europe et continuent en principe à le faire. Quelques ombres sont cependant apparues au tableau, du fait sans doute que les États-Unis, indépendamment des questions que soulève le pacte de défense, ne sont plus du tout disposés à accepter les inconvénients commerciaux et économiques, si l'on n'enregistre pas en contrepartie des progrès notables dans l'intégration politique de l'Europe. C'est aussi pour cette raison qu'il me semble réellement nécessaire de s'engager aujourd'hui dans une voie plus concrète. Le climat entre l'Europe et l'Amérique dont, que nous le voulions ou non, nous dépendons quand même très largement, s'améliorera alors considérablement.

Puis-je pour conclure, Monsieur le Président, formuler une remarque au sujet de la politique de développement ? Permettez-moi de dire que j'ai été réellement très impressionné par les rapports de nos collègues Amrehn, Vedovato, Westerterp et Bersani, et ce tant par le travail minutieux dont ils témoignent que par les précieux renseignements et le message politique qu'ils renferment. Je tiens à en remercier les auteurs.

En raison de l'heure avancée, je me contenterai d'ajouter deux observations qui ne se veulent pas des critiques, mais qui le sont peut-être quand même.

Monsieur le Président, une évolution naturelle a amené la politique d'aide au développement des Communautés européennes à se concentrer sur certaines régions déterminées. Nous n'ignorons pas qu'en Amérique du Sud — et notre collègue, M<sup>me</sup> Klee, vient de nous le rappeler éloquemment — les espoirs mis en l'Europe étaient beaucoup trop grands pour que nous ayons pu jusqu'ici y répondre, bien que l'Europe dispose de quantité de ressources et de possibilités pour faire face au grave malaise social que connaît ce continent. Mais elle ne saurait y parvenir seule.

Or, en matière de politique d'aide au développement, j'estime — tout en partageant entièrement les vues des rap-

porteurs — qu'il faudrait quand même nous demander s'il n'existe pas une zone dont l'Europe devrait enfin s'occuper en priorité. Il s'agit de la zone méditerranéenne, située dans notre voisinage immédiat et sur laquelle M. Vedovato met également l'accent dans son rapport. Monsieur le Président, est-il nécessaire de vous le dire, à vous qui venez d'Italie et connaissez ces problèmes bien mieux que nous qui vivons dans le nord de l'Europe ? Face aux problèmes qui se posent dans la zone méditerranéenne et au risque de guerre quotidien, sans parler de la piraterie aérienne, face à l'impuissance des gouvernements européens et des États-Unis devant cette évolution, ces actes criminels et ces tentatives de chantage, nous n'avons même pas réussi, abstraction faite des questions militaires que je ne veux pas évoquer ici, à élaborer un plan visant à supprimer, dans la zone méditerranéenne et le littoral du Maghreb et du Proche-Orient, les causes profondes de cette évolution, c'est-à-dire les graves tensions sociales, les besoins considérables d'aide économique, financière et sociale, mais aussi l'absence de conditions favorables à l'afflux des capitaux privés européens.

Ce sont là des problèmes auxquels nous ne nous sommes pas encore attaqués. De nombreux plans dorment dans les tiroirs d'organisations aussi remarquables que la Banque mondiale, l'OCDE et même la Communauté de Bruxelles, et la poussière s'y dépose ! Depuis des mois et des années, rien n'a véritablement été fait pour convenir d'une action européenne en Méditerranée. Je demande instamment, Monsieur le Président, après les débats d'aujourd'hui et les excellents rapports présentés, que la Commission européenne et les Communautés européennes reprennent non seulement ces idées, mais les mettent en pratique. Cela vaudrait infiniment mieux que de tenter constamment de mettre sur pied de nouveaux plans ou de nouvelles organisations.

Nous ne pourrions prétendre être fidèles à nos traditions d'Européens et agir selon nos possibilités que lorsque nous l'aurons prouvé aux autres peuples, en assumant cette lourde tâche.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** — La parole est à M. Cifarelli.

**M. Cifarelli.** — (I) Monsieur le Président, mes chers collègues, je constate que si ce matin, aussitôt après la présentation des rapports, il m'avait semblé que le débat uniquement centré sur les problèmes, par ailleurs non négligeables, des rapports entre l'Europe et les pays en voie de développement, cet après-midi la discussion a pour ainsi dire retrouvé son équilibre en ce sens que l'attention s'est portée sur la première partie, celle qui conditionne le thème retenu pour cette réunion commune, c'est-à-dire l'avenir de l'unification européenne.

C'est là un thème très vaste, mais sans aucun doute aussi d'une brûlante actualité, ne serait-ce que parce que de récents événements et des situations toujours en évolution confirment, si besoin en était, qu'il est urgent d'apporter une solution, et une solution constructive, aux problèmes encore en suspens de l'unification européenne.

Je me rappelle la première fois où, avec les fédéralistes de mon pays et d'autres nations, nous sommes venus ici, dans le parc de l'Orangerie, face à la Maison de l'Europe, demander que l'on aille au-delà de la forme purement consultative donnée à l'institution créée par des hommes tels que Schuman, De Gasperi, Sforza et Spaak. Reprenant une expression de Luigi Einaudi, nous avons déclaré à cette occasion que la construction de l'Europe représentait une lutte contre le temps, une lutte contre la montre.

C'est aujourd'hui plus vrai que jamais : en effet, les peuples européens se sont de diverses manières offert le luxe de perdre un temps précieux, de manquer les rendez-vous de l'unification européenne.

Aujourd'hui même, j'ai entendu notre collègue Duncan Sandys pronostiquer qu'au cas où les efforts que nous déployons pour faire entrer l'Angleterre dans la Communauté européenne connaîtraient un troisième échec, la situation serait peut-être irrémédiable, qu'il ne serait plus possible de concevoir une formule valable pour cette participation historique. Sans doute est-il bon

de tourner les yeux vers le passé, mais il est surtout nécessaire de regarder le présent avec réalisme : la situation en Méditerranée, comme on l'a rappelé, est indubitablement dramatique, la situation en Europe centrale est délicate — nous en avons eu un écho dans les discussions passionnées qui se sont déroulées hier dans cet hémicycle — et il en est de même dans le reste du monde. Il suffit de penser aux États-Unis d'Amérique, à leur situation économique, au risque d'un déclin de leur politique étrangère. Autour de nous, tout confirme que nous sommes vraiment arrivés à un moment où il n'est plus possible de différer encore les mesures décisives d'unification européenne.

Pour ce qui est de l'entrée de la Grande-Bretagne dans la Communauté, nous devons, semble-t-il, prendre acte de l'existence — certains orateurs nous en ont donné aujourd'hui l'assurance dans cet hémicycle — d'une volonté politique constructive au-delà du calcul des avantages et des inconvénients que comporte tel ou tel aspect économique, commercial ou douanier.

On a dit ici, et j'estime que c'est un point de départ très important dans la phase décisive actuelle, qu'il s'agit de s'attacher aux exigences politiques, aux propositions politiques, à l'orientation politique. Ceci rejoint l'autre élément décisif de l'actualité, c'est-à-dire ce que l'on est amené à faire, ce que l'on envisage pour mettre en œuvre les décisions de la Conférence de La Haye en vue de la mutation qualitative des Communautés, à savoir du pas décisif vers l'unification politique.

Le rapporteur du Parlement européen, M. Triboulet, que je remercie du soin avec lequel il a rédigé son rapport — comme je remercie les autres rapporteurs des deux Assemblées réunies ici aujourd'hui —, a voulu rappeler à ce propos qu'il existait entre nous une divergence fondamentale de position : certains envisagent des solutions fédérales alors que d'autres préconisent une solution confédérale. Je suis assez âgé pour avoir connu les grandes discussions entre institutionnalistes et fonctionnalistes sur les modalités du développement européen. Il me semble toutefois qu'à l'heure actuelle il faille au moins rechercher ce qu'il est possible de réaliser sur-le-champ, c'est-à-dire la consultation perma-



nente et institutionnalisée. J'estime qu'il faut travailler dans ce sens pour arriver à des solutions concrètes.

En fait, il est inadmissible que nous continuions à poursuivre tant de politiques incohérentes. La nécessité d'achever l'union économique et de réaliser l'union monétaire nous pousse à pénétrer dans le domaine de la politique étrangère, de la défense, c'est-à-dire à prévoir ce que nous avons l'habitude de considérer comme la politique tout court. L'élargissement de la Communauté, avec la participation de l'Angleterre et des autres pays candidats, nous incite à poser d'urgence le problème de la politique commune, tout au moins dans les limites modestes qui nous sont imparties aujourd'hui.

Je sais que c'est là une déception pour les tenants de la conception fédéraliste. Je mesure parfaitement l'insuffisance de telles solutions. Mais je rappellerai aujourd'hui, comme je l'ai déjà fait à de nombreuses reprises dans le passé, le proverbe qui dit « le mieux est l'ennemi du bien ». J'estime donc que la consultation permanente et son institutionnalisation sous la forme d'un secrétariat compétent en matière de politique étrangère, indépendant des différents gouvernements et doté d'une autonomie fonctionnelle pour trouver des solutions aux divers problèmes, constituent un pas en avant dans la voie de l'union politique dont nous ressentons tous l'impérieux besoin.

Tout ceci est d'autant plus important qu'il convient, comme je le disais, de tenir compte d'un autre fait : la nouvelle politique allemande que nous a exposée hier avec clarté et chaleur le ministre des affaires étrangères, M. Scheel, en sa qualité de président en exercice du Conseil des Communautés. Il nous a dit qu'il n'y avait rien de nouveau dans la politique de l'Allemagne fédérale à l'égard de l'Alliance atlantique, rien de nouveau quant à la nécessité de maintenir en Europe des forces américaines pour garantir une paix durable, et surtout, et c'est ce qui nous importe le plus, qu'il n'y aurait rien de changé, ni aujourd'hui ni demain, dans l'entière participation de son pays à l'Europe communautaire. M. le ministre Scheel a enfin déclaré qu'il convenait de brûler les étapes conduisant à l'entrée de l'Angleterre dans le Marché

commun. Je suis de ceux qui pensent que la politique de l'Allemagne fédérale est non seulement nécessaire, même si elle est tardive, mais aussi bénéfique : par son attachement fondamental à l'Europe et sa totale solidarité avec l'alliance occidentale, elle est utile à l'Allemagne, à l'Europe et à la paix mondiale.

Il est cependant évident que l'on ne saurait tabler à demeure sur la force d'un parti, sur une conjoncture politique fortuite. Tant de situations nouvelles risqueraient de se produire et de dégrader les rapports entre l'Allemagne fédérale et l'Europe si la coopération communautaire n'était pas définitivement institutionnalisée et n'évoluait pas dans un sens fédéral et démocratique. Il ne faut pas considérer la nouvelle politique allemande en se laissant influencer par le spectre du passé. Je ne suis pas de ceux qui ont immédiatement songé à Rapallo lorsque le chancelier Brandt, à l'issue de négociations très difficiles, a signé un traité avec les dirigeants russes. Je dois dire toutefois qu'une Allemagne qui ne s'insérerait pas totalement dans une Europe en plein développement pourrait être amenée par d'autres facteurs — l'évolution historique est imprévisible — à se détacher et à envisager en remplacement de sa politique européenne une politique qui lui procure d'autres satisfactions. C'est donc également pour cette raison que nous devons exiger que l'on poursuive avec ardeur et énergie les deux objectifs dont la réalisation est aujourd'hui indissolublement liée, à savoir l'élargissement de la Communauté grâce à l'entrée de l'Angleterre et des autres pays candidats, et son renforcement sur le plan politique grâce à la solution, dans les limites qui nous sont offertes, du problème qui se pose à nous avec urgence : la création de la Communauté politique.

Ceci est d'autant plus important que, comme l'ont dit notamment nos collègues Duncan Sandys et Gladwyn, les Anglais partisans de l'Europe ont conscience de ces problèmes et de leur urgence, et nous-mêmes, membres du Parlement européen, obligés de nous référer constamment à l'Europe des Six, habitués à examiner ces problèmes dans la longue et lente casuistique de la construction, pièce par pièce, sur le plan économique, commercial, douanier, etc., nous sommes particulièrement sensibles à ces voix et aux positions politiques qu'elles traduisent. Elles sont très

significatives pour ce qui est de l'entrée de la Grande-Bretagne et des autres pays candidats dans les Communautés européennes.

Je tenais, Monsieur le Président et chers collègues, à souligner ce qui constitue à mon sens l'élément politique fondamental du thème de notre débat, car c'est précisément le progrès de l'unification européenne qui fait que tout le problème complexe des relations entre l'Europe et les pays en voie de développement cesse d'être velléitaire pour devenir concret, et d'être apologétique pour devenir historiquement pertinent ou, si l'on préfère, moraliste.

Il est évident que nous devons porter notre attention sur ces relations avec le sérieux politique et, partant, sans les complexes d'infériorité d'une Europe antihistorique qui devrait renier tout ce qu'elle a fait pour les autres peuples et les autres continents.

Je pense qu'il faut considérer l'Europe dans son passé glorieux et dans sa volonté d'y voir le fondement même de grandes œuvres novatrices de civilisation, de travail, de justice sociale, de démocratie et de liberté.

Il convient donc d'agir sans complexe d'infériorité et sans préoccupations moralistes, chaque pays n'est-il pas après tout prédestiné par Dieu à affronter ses propres problèmes et à construire de ses mains son propre avenir ?

Il est toutefois évident, lorsqu'on considère les choses avec réalisme, que le problème des relations avec les pays en voie de développement ne saurait être abordé — du point de vue des ressources économiques, des possibilités sociales, de l'approche politique — que dans une perspective européenne. Dans le cas contraire, nous assisterions à d'inutiles velléités ou à des repliements sur un passé condamné par les développements historiques de notre siècle.

C'est pourquoi je trouve heureuse l'idée des rapporteurs de lier l'action de l'Europe en faveur des pays en voie de développement au processus même de l'unification européenne. Le représentant de la Commission, M. Deniau, que j'ai écouté avec

la plus grande attention, nous a fourni en la matière de nombreux éléments intéressants dans son intervention de ce matin. Il nous a invité à ne jamais oublier que la formulation et la solution des problèmes qui se posaient dans le domaine des relations entre l'Europe et les pays en voie de développement devaient être envisagées cas par cas, situation par situation, continent par continent.

J'estime que c'est là une exigence fondamentale, car il serait anachronique, illusoire et même absurde de mettre sur un même plan les diverses situations. Si nous considérons par exemple les grands regroupements continentaux — chaque peuple est l'enfant de sa propre histoire —, il nous faut reconnaître que le sous-développement des pays asiatiques et celui des pays d'Afrique noire ou d'Amérique latine, représentent des réalités historiques et, partant, des situations concrètes extrêmement différentes qui ne peuvent absolument pas être mises sur le même pied.

Voilà pourquoi, exposer les problèmes du développement revient à dire que les pays ne sauraient être classés selon le critère trop général du revenu par tête d'habitant.

Il nous faut tenir compte de chaque cas particulier, ce qui est d'autant plus facile à quelqu'un qui, comme moi, est italien et qui ne peut donc pas s'empêcher d'avoir constamment à l'esprit la situation de son pays, dont les deux tiers sont comparables au reste de la zone communautaire et dont le dernier tiers est encore en voie de développement.

Mais M. Deniau a encore fait ce matin une autre remarque qui me paraît de la plus haute importance. Je veux parler de l'idée selon laquelle, dans l'action de l'Europe en faveur des pays en voie de développement, il ne faudrait pas croire que l'on doive repartir à zéro. Toutefois, il y a aussi la nécessité de réaliser une action plus uniforme tant dans le cadre des Nations unies et des institutions internationales qui s'y rattachent que dans celui des accords internationaux intéressant les divers secteurs économiques. C'est également pour cette raison que des critiques implicites et parfois même explicites se sont élevées contre ce que la Com-

munauté a fait, est en train de faire et, ajouterons-nous, devra continuer de faire en faveur des pays en voie de développement.

S'il y a lieu, du point de vue pratique et politique, d'améliorer cet ensemble d'interventions et d'efforts, on ne saurait partager l'opinion selon laquelle l'action déployée par la Communauté aurait été faussée par une conception des relations avec les pays africains qui, à l'époque même de la signature des traités de Rome, différerait déjà de celle qui a pris forme par la suite avec le processus de dissolution du système colonial.

Il s'agit donc, à mon avis, de poursuivre notre œuvre en faisant preuve d'un esprit critique et aménager ces interventions de façon que l'expérience même en accroisse l'efficacité.

De ce point de vue, les arguments ne manquent pas. Nous pourrions, par exemple, considérer que les progrès réalisés dans la voie de l'union politique entraîneraient une réduction des dépenses et des efforts d'ordre militaire, en fonction de cette détente que nous souhaitons tous et qui ne saurait être que le fruit d'ententes entre les peuples.

On peut également songer à ce que sera probablement, et je dirai heureusement, la valorisation économique de l'Europe, notamment lorsque nous aurons pu réaliser — et j'espère que ce sera au plus tôt — une politique économique commune, une politique industrielle commune, une politique agricole rénovée, une union monétaire. Mais je tiens surtout à souligner que lorsque nous posons le problème des relations avec les pays en voie de développement, nous le posons sans aucun doute comme une nécessité historique : je dirai que nous l'abordons et qu'il nous faut l'aborder comme un grand devoir moral, comme l'expression la plus totale du rôle constructif de l'Europe en cours, d'unification face au monde dont elle fait partie. C'est aussi, il est vrai, un secteur d'activité et un engagement qui reposent sur un intérêt politique et un intérêt économique, mais nous devons les considérer avant tout dans une optique humaine.

A propos des relations avec les pays en voie de dévelop-

pement, relations qui diffèrent d'une nation à l'autre suivant son histoire, mais aussi suivant sa place dans notre histoire, il convient de mettre l'accent sur les réalités humaines, notamment par la qualité autant que par la quantité des interventions. Et l'expérience nous enseigne que la première place revient à cet égard à l'assistance technique. Que nous voulions souligner, comme l'a fait ce matin le rapporteur, M. Bersani, l'apport des organisations de volontaires, ou que nous considérions le dispositif nécessaire à la promotion du développement, il nous faut toujours mettre l'accent sur l'assistance technique. Celle-ci comporte divers aspects : elle peut se présenter sous forme de fourniture d'équipements à des fins culturelles, économiques, productives, sociales. Mais elle ne doit pas se borner à des rapports entre les États ou entre les diverses entités du monde contemporain : elle doit également donner lieu à des rapports entre personnes, entre groupes techniques, entre peuples divers. On connaît à cet égard les difficultés, les risques d'échec, les déracinements qui se produisent, les intégrations difficiles, la rupture avec la réalité humaine et sociale dont ils sont issus, des éléments envoyés à l'étranger aux fins de formation technique.

Monsieur le Président, chers collègues, il s'agit d'un vaste ensemble de problèmes. Je ne voudrais pas abuser de votre temps en m'étendant davantage, mais j'estime que, comme dans tout sujet, il existe une ligne de force à laquelle nous devons nous référer pour cette série de problèmes qui englobe la politique commerciale, celle des capitaux, les incidences internationales de l'économie européenne et les échanges commerciaux ; il s'agit de l'aspect humain de l'assistance technique, qui est déterminant sur le plan de la constructivité et des échéances futures.

Monsieur le Président, j'ai tenu à souligner cet aspect et j'espère que, grâce en partie à ma modeste contribution, la discussion qui se déroule actuellement favorisera une prise de conscience qui devrait nous inciter à étendre, à accélérer et à intensifier nos efforts afin de hâter le vaste processus historique de l'unification européenne.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** — La parole est à M. Roser.

**M. Roser.** — (A) Monsieur le Président, mes chers collègues, puis-je me permettre d'appeler votre attention sur des problèmes qui, à mon sens, revêtent à long terme la même importance politique que le thème d'actualité sur lequel vous vous êtes longuement penchés ce matin, ce dont je vous suis particulièrement reconnaissant, tout comme je remercie Lord Gladwyn de son suffrage.

On évoque souvent — et c'était encore le cas aujourd'hui — les espoirs que les pays du tiers monde fondent sur l'Europe. J'estime que nous devrions aussi, ne fût-ce qu'un instant, songer aux espoirs que la jeunesse européenne met en nous, qui sommes à l'heure actuelle politiquement responsables, notamment en matière d'aide au développement, du comportement de notre continent et des peuples librement unis qui le composent. Supposons que le processus d'unification progresse et soit effectivement mené à terme. La nouvelle génération se demande si nous serons en mesure de surmonter ensemble les énormes tâches qui nous attendent dans le tiers monde.

On a évoqué ce matin dans l'un des rapports — je crois que c'était celui de M. Amrehn — les avantages politiques qui résulteraient d'une politique commune d'aide au développement conçue à l'échelon multilatéral et mise en œuvre solidairement. Un de ces avantages serait notamment de fournir une base à une politique extérieure commune des Communautés européennes.

Un autre avantage notable résiderait à mon sens dans le fait qu'en nous engageant fermement à l'égard du tiers monde, nous pourrions combattre le sentiment de résignation qu'éprouve de plus en plus la jeune génération européenne. Les jeunes assistent à la naissance d'une civilisation et d'une culture mondiales, qui procèdent pour l'essentiel des styles de pensée et de vie européens et qui en sont sans doute même imprégnés, mais ils constatent en même temps combien est lent — beaucoup trop lent, à leur gré — le processus d'unification politique des peuples libres d'Europe

Ce qui est grave, c'est que l'échec qui nous menace fasse naître chez les jeunes des doutes quant à la capacité d'action de l'État libéral, de la démocratie.

J'estime cependant que, dans sa grande majorité, la jeune génération espère encore que l'Europe se fera, l'Europe politique, juridique, économique et culturelle. Pour l'instant, ils espèrent encore ! Y croient-ils également ? Je ne saurais le dire.

Au cas où nous réussirions, dans le cadre d'une politique d'aide au développement pratiquée en commun, garantie en commun et renforcée en commun, à éveiller à nouveau l'intérêt de la jeune génération et à obtenir son ralliement à un ordre social équitable sur le plan national et, je l'espère, continental, nous aurions tiré parti — notamment à l'égard de la jeunesse — de l'atout que constitue la politique commune d'aide au développement.

M. Triboulet a évoqué ce matin l'enthousiasme européen d'il y a vingt ans. Mais dans la conjoncture actuelle, je crains qu'il ne faiblisse, et les jeunes le craignent encore plus. Il faut que nous leur redonnions courage. Or, nous pouvons y parvenir par notre politique d'aide au développement.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** — La parole est à M. Scott-Hopkins.

**M. Scott-Hopkins.** — *(E)* Monsieur le Président, le débat qui vient d'avoir lieu a été extrêmement intéressant.

Je suis entièrement d'accord avec le dernier orateur qui a mis en relief le problème auquel est actuellement confrontée la jeunesse de nos différents pays. Les jeunes se sentent frustrés, ils ne savent pas quelle voie choisir et ils ne sont pas sûrs que nous, la vieille génération, sachions bien conduire nos pays dans les années à venir.

Je voudrais seulement faire deux observations au sujet du débat et de son thème principal. Dans son rapport, dont je tiens



à le féliciter car c'est un des meilleurs qu'il m'ait été donné d'entendre, M. Triboulet souligne l'importance des efforts faits par mon pays, par l'Irlande et par les États scandinaves pour entrer dans le Marché commun. Nous en sommes maintenant à notre troisième tentative. Je répète ce que Duncan Sandys a déjà dit, à savoir que nous ne pouvons pas nous permettre d'échouer à nouveau. Si tel est le cas, il sera difficile, voire impossible, de relancer les négociations.

Plusieurs orateurs, et notamment M. Triboulet, semblent mettre en doute la volonté politique de mon pays de faire partie du Marché commun. Je répéterai à nouveau ce que Duncan Sandys et Michael Stewart ont déjà déclaré, à savoir que nous avons l'intention d'entrer dans le Marché commun et que, si nous y parvenons, nous comptons nous conformer au traité de Rome. Nous avons également le désir politique de voir les pays européens, y compris le nôtre, se rapprocher et élaborer des politiques communes pour l'avenir. Je faillirais cependant à mon devoir si je ne précisais pas que dans ma région et même dans l'Angleterre tout entière, les gens se demandent si l'Europe elle-même — et par « Europe » j'entends celle des Six —, a bien la volonté politique et si elle souhaite vraiment que d'autres pays se joignent à elle. Comme l'a déclaré Lord Gladwyn, il règne actuellement en Grande-Bretagne une atmosphère de doute, de perplexité quant à l'avenir de l'Europe.

Ceci m'amène à ma seconde observation. Notre volonté politique ayant été contestée, il est juste que nous doutions également de la volonté politique des Six de préparer ensemble l'avenir. Je ne critique pas le souhait formulé par le chancelier Brandt et le gouvernement allemand de conclure un accord avec l'Union soviétique, mais tout comme Lord Gladwyn, je suis convaincu que l'intention des Russes est toujours de contrôler l'Europe occidentale, d'enfoncer un coin entre les pays européens. Je continue de penser que les Soviétiques sont prêts à faire des concessions pour parvenir à leurs fins. Je crois qu'il faut être extrêmement prudent dans nos rapports avec eux, dans la conclusion d'accords et dans la signature de traités ; il faut se défier de leur ultime objectif et se consulter au maximum entre amis et alliés. L'Europe

n'est pas encore unie. Elle le sera peut-être un jour, mais pour le moment nous traversons une phase dangereuse.

J'espère que les gouvernements d'Europe occidentale et notamment celui d'Allemagne fédérale, se préoccupent sans trop tarder des dangers qu'il y a à laisser l'URSS enfoncer un coin entre nos pays. Les Soviétiques n'ont pas encore renoncé à leur rêve de domination et à leur intention de faire disparaître notre mode de vie démocratique. Mais si nous avons tous la volonté politique — et je crois que c'est le cas pour les pays candidats — d'adhérer à la CEE et si celle-ci est prête à nous accueillir, alors l'idée de Duncan Sandys de créer un secrétariat politique indépendant est intéressante, je dirai même passionnante, quoiqu'elle ne soit peut-être pas tout à fait nouvelle.

Au cas où un secrétariat politique indépendant serait chargé de soumettre des avis et des thèmes de discussion au Conseil des ministres et aux parlementaires, il devra, le jour où le Parlement européen sera élu au suffrage universel, être subordonné à ce dernier et nous espérons qu'il en sera de même pour l'actuelle Commission économique de Bruxelles. Nous aurons alors un Parlement européen élu, comme l'a dit un de nos collègues allemands, par le peuple européen, qui administrera les affaires de l'Europe avec l'autorité et au nom de l'Europe et qui aura les moyens d'en définir et d'en appliquer la politique. Voilà l'avenir que je souhaite à l'Europe, une Europe qui englobe mon pays et les autres candidats à l'entrée dans la CEE. Lorsque nous serons tous réunis, comme j'en ai le ferme espoir, nous représenterons une grande force au service de la paix et de la sécurité.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** — La parole est à M. Aano.

**M. Aano.** — (E) Représentant un des petits pays de l'AELE, j'ai suivi avec grand intérêt l'échange de vues d'aujourd'hui. A cette heure tardive, je me bornerai à commenter la partie de la discussion consacrée à la politique d'aide au pays en voie de développement dans la perspective de l'unification européenne.

Comme les orateurs précédents, je féliciterai les rapporteurs de leurs remarquables exposés sur cette question capitale. C'est avec plaisir que j'ai noté le soin minutieux apporté à cette tâche et que j'ai écouté les arguments qu'ils ont, d'un commun accord, développés devant cette assemblée commune du Parlement européen et de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe, arguments qui seront, je l'espère, communiqués à nos gouvernements et à nos parlements nationaux respectifs.

D'une manière générale j'approuve les principales conclusions de ces rapports. Naturellement les rapporteurs, comme nombre d'autres orateurs, se sont surtout préoccupés des changements qui interviendront dans les relations de l'Europe avec les pays en voie de développement du fait de l'entrée du Royaume-Uni dans la Communauté européenne. Or, en tant que représentant d'une des petites nations de l'AELE, j'aurais aimé qu'il soit davantage mention de l'association elle-même et des autres candidats à l'adhésion ainsi que de leur contribution présente et future à la même cause.

Ma première observation m'amène à souligner l'importance d'un meilleur équilibre entre l'aide bilatérale et multilatérale, qu'elle passe par la Commission ou par les institutions des Nations unies, aide qui constitue comme l'indiquent les rapports, un objectif primordial à la réalisation duquel nous devons travailler. Depuis des années les pays scandinaves assument une forte proportion de l'aide internationale ou multinationale. La Norvège, pour sa part, a affecté jusqu'à ces dernières années les deux tiers de la somme prévue et elle s'était fixé comme objectif, désormais atteint, la stabilisation de son aide multilatérale à 51 %. J'estime que ce n'est pas un mauvais exemple pour le reste du monde riche si l'on compare ces 51 % à la recommandation faite par le rapport Pearson de porter cette aide de 10 à 20 %.

Je voudrais ensuite signaler avoir constaté avec quelque regret qu'il n'était fait nulle part mention de l'aide à l'enseignement en tant qu'important facteur de développement social. Je note avec satisfaction que M. Bersani cite dans son rapport un long extrait du rapport Pearson en commentant favorablement l'important

rôle joué dans le passé par les institutions bénévoles, principalement les missions chrétiennes, dans le domaine de l'éducation. Le passage est le suivant :

« Dans plusieurs pays, situés surtout en Afrique, l'enseignement primaire et secondaire n'aurait pratiquement pas existé, du moins jusqu'à une époque récente, sans l'œuvre accomplie par les écoles missionnaires ou les jeunes volontaires venus travailler dans ces pays pendant la durée de leur service militaire. »

Toutefois, par la suite, la plupart des nations africaines promues à l'indépendance ont repris les écoles et ont assumé la responsabilité de l'éducation, souvent d'ailleurs en étroite coopération avec les anciens propriétaires, églises et missions. Mais l'enseignement universel est encore un objectif à long terme qui revêt à mon sens une importance capitale pour la réalisation de tous les autres objectifs tels que le développement social, agricole et industriel. Nous ne devons pas l'oublier lorsque nous établirons nos plans d'assistance.

Certains pays, comme la Tanzanie, ont des programmes spéciaux, dits « efforts individuels », qui reposent essentiellement sur la volonté des gens de travailler à améliorer leurs conditions de vie. Mais, là où l'éducation reste le problème-clé, ils sont encore tributaires de l'aide extérieure, pour ce qui est notamment du coût des matières premières nécessaires aux constructions et aux équipements scolaires. A titre d'exemple de coopération étroite sur un pied d'égalité, je ne citerai qu'une de ces organisations à but non lucratif, parfois appelée « Opération Bootstrap », qui, dans de nombreuses régions de Tanzanie, contribue à l'échelon le plus bas à jeter les fondements de l'éducation universelle pour une nouvelle société.

Nos vastes projets d'assistance ne doivent pas nous faire oublier tout ce que l'on peut faire avec une aide extérieure limitée dans ce domaine particulier.

Je suis intimement convaincu de l'importance de la question que nous examinons dans la mesure où elle concerne l'aide aux

pays en voie de développement ; nous ne devons pas renoncer, malgré les échecs, les déceptions et même les frustrations que nous avons pu connaître. En qualité d'hommes politiques jouissant d'une certaine influence dans nos pays respectifs, nous ne devons jamais nous lasser de sensibiliser l'opinion publique à l'idée qu'il nous incombe de combler l'énorme fossé qui sépare les nations riches et les nations pauvres. Ne nous étonnons pas que cette tâche s'avère quelquefois plus difficile que nous ne le pensions au début de la dernière décennie.

Compte tenu de l'histoire de l'Europe, continent d'où sont parties les plus grandes puissances coloniales, qui a été à l'origine de deux guerres mondiales et qui est encore considéré comme un club de nantis, il aurait été surprenant que le tiers monde ne regardât pas nos nouveaux efforts d'un œil pour le moins soupçonneux en se demandant si ces pays, dont certains sont très souvent qualifiés d'« impérialistes », ont réellement changé d'optique ou s'ils pensent toujours à leur propres intérêts et si, en définitive, l'aide au développement serait *non plus* un bienfait, mais un moyen subtil d'arriver à la domination et même à une oppression déguisée.

Nous ne devons certainement pas nous étonner d'observer de tels sentiments, tantôt à l'état latent, tantôt ouvertement exprimés, à l'occasion de nos contacts avec les pays en voie de développement. La seule manière de les prévenir, c'est de prouver que nous parlons sérieusement, que nous ne voulons pas uniquement faire des affaires, mais que nous sommes prêts à partager nos richesses. Nous devons convaincre nos interlocuteurs que notre désir de partager avec eux profitera à tous en faisant du monde un lieu plus vivable et en permettant aux hommes d'espérer en un avenir meilleur.

(Applaudissements)

#### 4. Clôture de la réunion jointe

**M. le Président.** — Chers collègues, avec cette dernière intervention nous avons épuisé l'ordre du jour de la dix-septième réunion jointe des membres de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe et des membres du Parlement européen.

Cette réunion a présenté un intérêt tout particulier en raison de l'importance du sujet retenu et des problèmes débattus sous l'angle de la réalité actuelle.

En conclusion de ce débat qui fut à la fois serré et très élevé, je voudrais féliciter les rapporteurs qui ont su s'acquitter brillamment d'une tâche difficile et complexe tant dans leurs rapports écrits que dans leurs interventions orales. Je voudrais également féliciter M. Deniau, membre de la Commission des Communautés européennes, qui nous a fait un exposé très complet et détaillé ainsi que tous ceux qui sont intervenus dans ce débat et qui l'ont enrichi. Tous, nous pouvons être satisfaits de nos travaux et de la contribution que nous avons apportée aux gouvernements des pays européens ici représentés et aux autorités communautaires, pour dégager une solution à des problèmes graves et d'un immense intérêt. Nous attendons de la solution de ces problèmes la réalisation des conditions qui conduiront à de nouveaux progrès sur les plans économique, social, politique et moral non seulement pour les peuples d'Europe mais aussi pour les populations des pays en voie de développement qui ont notre sympathie la plus grande et la plus sincère.

La dix-septième réunion jointe est close.

La séance est levée.

*(La séance est levée à 18 h 10)*